COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 19.6.2024
SWD(2024) 601 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Rapport par pays 2024 - Belgique

accompagnant le document

Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Belgique

{COM(2024) 601 final} - {SWD(2024) 600 final}

European Commission

Belgium

2024 Country Report

#EURO at 25



APERÇU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

La croissance reste résiliente

L'économie belge continue de croître grâce à la résilience de la consommation privée et à la vigueur des investissements des entreprises ([1]). L'indexation automatique des salaires et des prestations sociales a aidé les ménages à maintenir leur pouvoir d'achat. La consommation privée devrait encore augmenter étant donné que les hausses de prix auxquelles les consommateurs font face sont plus faibles et que l'emploi devrait continuer à progresser. L'investissement s'est aussi redressé nettement sous l'effet d'un rebond de l'investissement des entreprises.

L'inflation et les salaires suivent de près les prix de l'énergie du fait du mécanisme d'indexation automatique. L'inflation globale est revenue à 2,3 % en 2023, reflétant l'impact rapide de la baisse des prix de gros du gaz et de l'électricité sur les prix de détail, ainsi que l'effet des mesures gouvernementales visant à limiter les prix. Le retrait de ces mesures devrait faire grimper l'inflation globale, qui devrait s'élever à 4 % en 2024. Étant donné que les prix de l'énergie devraient augmenter à un rythme plus lent en 2025, l'inflation devrait s'établir à 2.3 %.

La dette privée reste élevée, même si la croissance des crédits s'est ralentie. Le haut niveau des coûts de financement devrait continuer de freiner les investissements dans la construction résidentielle. Après une forte baisse en 2023, les exportations et les importations devraient se rétablir progressivement pour renouer avec une croissance robuste en 2025. Toutefois, les exportations nettes devraient rester un frein à la croissance du PIB en 2024. Globalement, la croissance du PIB devrait atteindre 1,3 % en 2024 et 1,4 % en 2025.

La pression sur les finances publiques s'accentue

Les finances publiques belges se sont détériorées de manière structurelle depuis la pandémie de COVID-19. Bien que la Belgique ait progressivement retiré jusqu'en 2024 les mesures temporaires prises pour faire face à la crise énergétique, le déficit budgétaire devrait rester élevé et continuer à augmenter, passant de 4,4 % du PIB en 2023 à 4,7 % du PIB en 2025. Le Bureau fédéral du plan (2023) estime la détérioration du déficit structurel en 2023 à 2 points de pourcentage par rapport aux projections d'avant la pandémie pour la même année. Cela reflète les effets combinés des mesures discrétionnaires permanentes prises depuis 2019 (par exemple, pour augmenter la pension minimale et relever les salaires dans le secteur de la santé publique) et de l'incidence structurelle de l'inflation sur le déficit budgétaire, qui a stimulé les dépenses primaires courantes après plusieurs cycles d'indexation des dépenses ([2]).

([1]) La date butoir relative aux données utilisées pour l'établissement des 27 rapports par pays était fixée au 15 mai 2024.

([2]) L'indexation automatique des dépenses sociales et des salaires du secteur public concerne près de la moitié de l'ensemble des dépenses publiques primaires. La plupart des autres postes de dépenses primaires sont également adaptés à l'évolution des prix. Entre 2021 et 2025, l'indexation des dépenses publiques devrait avoir dépassé celle du déflateur du PIB, ce qui fait grimper le ratio des dépenses au PIB (pour un examen plus détaillé, voir Cornille et al. 2023).

Les pressions sur les dépenses limiteront la marge de manœuvre budgétaire dans les années à venir, au cours d'une période de besoins importants en investissements publics. Dans les années à venir, les pouvoirs publics s'attaqueront au défi de reconstituer une marge de manœuvre budgétaire et de rétablir la viabilité budgétaire à moyen terme dans un contexte de pression croissante sur les dépenses. Les pressions sont dues à l'augmentation des dépenses sociales liée au vieillissement démographique et à l'accroissement des coûts d'emprunt moyens. Dans le même temps, l'investissement public reste faible par rapport à d'autres pays de l'UE et le renforcement du niveau de l'investissement public sera une priorité pour financer les transitions écologique et numérique.

Pour stabiliser le ratio de la dette au PIB, il est essentiel d'assainir les finances publiques. Réduire le ratio élevé de la dette au PIB de la Belgique nécessitera un assainissement dans les années à venir. Bien que l'inflation élevée ait permis de réduire le ratio d'endettement en 2022, le maintien d'une politique inchangée entraînerait une augmentation constante de la dette publique au cours de la prochaine décennie, qui passerait de 105,2 % en 2023 à 119 % du PIB en 2034 (voir annexe 21). Les mesures en matière de recettes et de dépenses devraient s'accompagner d'actions visant à améliorer la coordination budgétaire, à renforcer le cadre à moyen terme et à revoir la conception des règles budgétaires afin de faire face aux pressions persistantes sur les finances publiques. Stimuler la croissance de la productivité et l'emploi pourrait également contribuer à rétablir la viabilité budgétaire.

Des difficultés structurelles persistent

La faible participation au marché du travail et les disparités régionales concernant les résultats du marché du travail perdurent. Bien que, dans l'ensemble, la Belgique obtienne de bons résultats en ce qui concerne la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux (voir annexe 14), le taux d'emploi en 2023 (72,1 %) reste inférieur à la moyenne de l'UE (75,3 %) et l'écart s'est creusé depuis 2019. Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour stimuler l'emploi et améliorer la réinsertion sur le marché du travail du nombre croissant de travailleurs en congé de maladie de longue durée. Néanmoins, en 2023, le taux d'activité était faible (76,1 %, contre une moyenne de 80 % pour l'UE), avec d'importantes disparités régionales (voir annexe 14). La Belgique affiche également un taux élevé d'inactivité parmi les travailleurs âgés et dans les groupes défavorisés.

Encadré nº 1:

Compétitivité de la Belgique - en bref

La Belgique prend des mesures pour améliorer ses performances en matière de compétitivité. Elle obtient de bons résultats en ce qui concerne l'intégration commerciale, les dépenses de recherche et d'innovation, l'économie circulaire et le taux d'adoption des technologies numériques par les entreprises. Le plan pour la reprise et la résilience de la Belgique répond à certains des défis liés à l'amélioration de l'environnement des entreprises. Les mesures consistent notamment à numériser l'administration publique, à améliorer la cybersécurité et la connectivité et à rationaliser l'octroi des permis pour stimuler les investissements dans les installations d'énergie renouvelable.

Toutefois, les défis suivants en matière de compétitivité subsistent:

- les **pénuries de main-d'œuvre**, notamment dans les professions techniques, dans un contexte de faible taux d'emploi et de fortes incitations à ne pas travailler, qui freinent la croissance de la productivité;
- l'**innovation fortement concentrée** dans quelques secteurs et le faible taux d'adoption des nouvelles technologies, qui entrave la croissance de la productivité;
- le **faible dynamisme des entreprises**, le niveau élevé de réglementation des services et la faible proportion d'entreprises à forte croissance, qui sont aussi des freins potentiels à la productivité.

La croissance des salaires est restée soutenue en 2023, entraînant un rebond significatif des salaires réels à mesure que l'inflation s'est atténuée. L'indexation automatique des salaires a aidé les travailleurs belges à maintenir leur pouvoir d'achat malgré des gains modérés de productivité du travail. Les salaires horaires nominaux ont augmenté de 7,4 % en 2023 ([3]), bien au-dessus de la moyenne de 5,3 % dans les trois pays voisins (DE, FR et NL). En effet, l'indice santé lissé, l'indicateur des prix utilisé pour indexer les salaires, prend en compte les composantes volatiles du panier des prix à la consommation (constitué principalement de l'énergie et des produits alimentaires). Il en résulte une forte réactivité des salaires aux chocs sur les prix de l'énergie (en particulier les conditions commerciales négatives importantes).

La stricte mise en œuvre du cadre de fixation des salaires atténue le risque de pertes durables de compétitivité dues à l'augmentation des salaires nominaux. L'application des règles salariales (qui limitent les augmentations salariales réelles négociées afin d'éviter des différentiels de coûts avec les principaux concurrents exportateurs) devrait compenser graduellement la réaction rapide des salaires nominaux à l'évolution des prix à la consommation. Selon le Conseil central de l'économie, l'écart avec les coûts salariaux horaires nominaux des trois voisins de la Belgique devrait se réduire, passant de 2,9 % en 2023 à 1,8 % en 2024 ([4]). Cela signifie qu'en l'absence d'augmentation négociée des salaires réels au cours de la période 2023-2024, il n'y aura aucune marge d'augmentation réelle de la nouvelle norme salariale (la mesure dans laquelle le coût salarial réel moyen d'une entreprise peut augmenter) avant 2025-2026 (voir le rapport pays 2023 pour la Belgique). Ces dernières années, la croissance des salaires réels est restée globalement en phase avec la croissance limitée de la productivité.

La Belgique est en bonne place en matière de productivité du travail par rapport à la moyenne de l'UE, bien que la croissance soit inférieure à la moyenne depuis les années 2000 ([5]). Parmi les

([3]) Conseil économique central, 2024, Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles, 2023.

([4]) Idem.

([5]) Rapport du conseil national de la productivité de 2023.

Encadré nº 2:

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

La Belgique obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE et progresse encore pour tous les ODD en lien avec la productivité (ODD 4, 8 et 9). Malgré des systèmes éducatifs de qualité, l'amélioration des compétences de base des jeunes continue de poser problème. La création d'emplois a augmenté ces dernières années, mais le taux d'emploi est faible. L'intensité de R&D est nettement supérieure à la moyenne de l'UE, mais les allègements fiscaux considérables en faveur de la R&D pourraient être plus efficaces. Des difficultés subsistent dans certains domaines, tels que l'énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), et le pays est à la traîne en ce qui concerne l'ODD 15 (vie terrestre). La Belgique a également réalisé des progrès en ce qui concerne plusieurs indicateurs relatifs à l'emploi (ODD 8). Cependant, elle accuse également un retard en matière de réduction des inégalités (ODD 10) pour ce qui est de la participation des personnes issues de l'immigration au marché du travail et de la lutte contre les inégalités en matière de résultats scolaires qui sont liées au statut socioéconomique des étudiants ou au fait qu'ils sont issus de l'immigration (voir annexe 1).

Sur 17 indicateurs, la Belgique enregistre des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE pour 9 ODD. Outre ceux mentionnés plus haut, elle n'obtient pas de résultats satisfaisants en ce qui concerne les objectifs environnementaux (ODD 2, 6, 11, 12 et 13) et la stabilité macroéconomique (ODD 17).

raisons de la faible croissance de la productivité figurent les pénuries de main-d'œuvre et de compétences, le faible recours à l'innovation et le fait que les travailleurs ne s'orientent pas vers des secteurs plus productifs. Le manque de dynamisme des entreprises et le niveau relativement élevé de réglementation dans les services freinent également la croissance de la productivité (voir encadré n° 1 et annexe 12). Outre ces facteurs, qui affaiblissent la compétitivité de la Belgique, le pays doit consentir d'immenses investissements pour faire en sorte que les réseaux électriques et les réseaux de distribution suivent le rythme de la décarbonation de la production d'électricité et de l'industrie et de la double transition écologique et numérique.

Pour contribuer à la neutralité climatique de l'UE d'ici à 2050 et atteindre ses objectifs à l'horizon 2030, la Belgique devra réaliser des investissements importants dans la transition écologique. Même en tenant compte des politiques et mesures prévues, la Belgique s'écarte de 4,4 points de pourcentage de son objectif de répartition de l'effort à l'horizon 2030 qui vise à réduire les émissions de 47 % par rapport aux niveaux de 2005 (annexe 6). Des mesures supplémentaires et des efforts importants seront nécessaires pour combler cet écart. En outre, les projections de la Belgique en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique sont nettement inférieures à la contribution nationale requise par la législation de l'UE (voir annexe 6).

MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES ET DES INVESTISSEMENTS CLÉS À L'AIDE DES INSTRUMENTS DE L'UE

Les financements provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et de la politique de cohésion renforcent mutuellement les efforts déployés par la Belgique pour accroître sa compétitivité et favoriser une croissance durable. Outre les 5,3 milliards d'EUR de financement de la FRR décrits à l'annexe 3, la politique de cohésion fournit 2,5 milliards d'EUR à la Belgique pour la période 2021-2027. Le soutien combiné de ces deux instruments équivaut à environ 1,33 % du PIB 2023 du pays, contre 5,38 % du PIB en moyenne dans l'UE (voir annexe 4).

Dans le cadre de son plan pour la reprise et la résilience (PRR), la Belgique a lancé d'importantes mesures qui devraient améliorer la compétitivité du pays. Le plan prévoit en particulier des réformes majeures de la connectivité numérique, de l'apprentissage tout au long de la vie (voir encadré n° 3), des transports durables, des énergies renouvelables et des revues des dépenses, afin de renforcer l'efficacité et la viabilité des dépenses publiques. La Belgique a également réalisé des investissements considérables dans la numérisation de son administration publique et de ses systèmes de justice, dans un îlot énergétique en mer pour connecter les énergies renouvelables, dans les infrastructures de recharge pour véhicules électriques, dans l'éducation et dans le logement des personnes vulnérables.

La mise en œuvre du plan belge pour la reprise et la résilience est considérablement retardée. La Belgique a présenté une demande de paiement correspondant à 20 jalons et cibles du plan (voir annexe 3). L'évaluation de la Commission est en cours.

Les fonds de la politique cohésion aident la Belgique à s'attaquer aux défis en matière de croissance et de compétitivité et à réduire les disparités territoriales et sociales du pays. Dans le cadre de la période de programmation de la cohésion 2014-2020, le soutien portait sur la recherche et l'innovation, le développement des entreprises, l'efficacité énergétique, l'accès au marché du travail, l'apprentissage tout au long de la vie et l'inclusion sociale. Pour l'actuelle période de programmation 2021-2027, le soutien est axé sur la compétitivité, la transition écologique et la cohésion sociale. Il contribuera, par exemple, à financer des rénovations de bâtiments, des projets d'économie circulaire, l'abandon d'activités à forte intensité de carbone (dans le cadre du Fonds pour une transition juste), la recherche et l'innovation et des mesures visant à stimuler l'emploi, notamment pour les groupes de personnes vulnérables.

Investir dans le capital humain pour stimuler la croissance économique et la résilience

Les réformes et les investissements de la FRR, ainsi que les fonds de la politique de cohésion, mettent l'accent sur l'inclusion sociale des groupes vulnérables. Dans le cadre de la FRR, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté une réforme visant à promouvoir l'intégration durable des groupes vulnérables sur le marché du travail, y compris des demandeurs d'emploi en situation de handicap. La réforme est complétée par un investissement au titre de la FRR qui ouvre la voie à une intégration durable des travailleurs et des demandeurs d'emploi en situation de handicap. Ce parcours d'intégration durable est

Encadré nº 3:

Action combinée pour rendre les fonds de l'UE plus efficaces

Afin de renforcer la croissance économique et de maximiser l'impact des financements de l'UE, le PRR de la Belgique comprend des réformes qui soutiennent des investissements au titre d'autres instruments de l'UE et inversement, créant d'importantes synergies et complémentarités entre les différents fonds. Par exemple, pour stimuler l'apprentissage tout au long de la vie et réduire l'inadéquation des compétences, la Belgique a adopté une réforme du PRR donnant à tous les travailleurs un droit individuel à la formation et incitant les entreprises à proposer des formations supplémentaires. Le Fonds européen de développement régional et la FRR contribuent quant à eux à financer des investissements dans les infrastructures et les équipements de formation à l'appui de la réforme (voir annexe 4).

repris dans le projet sur le handicap mené par le service public de l'emploi bruxellois. Il s'agira de créer un cadre législatif financé par le Fonds social européen plus afin de faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi en situation de handicap avec les employeurs.

Investir dans l'efficacité énergétique

Les fonds de la FRR et de la politique de cohésion soutiennent des mesures visant à accélérer le rythme de la rénovation énergétique des bâtiments. Par exemple, le PRR de la Belgique comprend une réforme modifiant le code bruxellois de l'air, du climat et de l'énergie (COBRACE) afin d'imposer de nouvelles obligations en matière d'efficacité énergétique des bâtiments existants et neufs. Le Fonds européen de développement régional contribue à la réalisation des ambitions de cette réforme en cofinançant la rénovation énergétique des bâtiments publics dans la Région de Bruxelles-Capitale (voir annexe 4). Plus généralement, le PRR apporte un soutien important à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tant publics que privés au moyen d'actions aux niveaux fédéral et régional. Néanmoins, des mesures conséquentes sont encore nécessaires pour décarboner le parc immobilier. Le chauffage et le refroidissement représentent plus de 85 % de la consommation finale d'énergie de la Belgique dans le secteur résidentiel, dont seulement 9 % sont générés par des énergies renouvelables (voir annexe 7).

Promouvoir une mobilité de meilleure qualité et plus verte

Diverses mesures de la FRR soutiennent le passage à des modes de transport plus durables dans le but de réduire la congestion et la pollution. Par exemple, la révision du «budget mobilité» fédéral permet aux employeurs d'offrir plus facilement (grâce à une simplification et à une plus grande flexibilité) à leurs salariés un budget qui leur permet de consacrer des dépenses à une série de moyens de transport durables vers le lieu de travail à condition que ceux-ci renoncent à leur droit à une voiture de société. Les investissements dans les parkings à vélos dans les gares ferroviaires aideront les personnes à combiner différentes formes de transport.

L'effet de ces mesures est renforcé par plusieurs investissements au titre du Fonds européen de développement régional, qui ont cofinancé la construction de ponts et de tunnels visant à éliminer des obstacles sur les pistes cyclables en Flandre. La construction d'infrastructures adaptées aux vélos crée des maillons importants permettant aux cyclistes d'accéder plus facilement et plus sûrement au réseau cycliste en expansion de la région (voir annexe 4). Ces mesures devront être renforcées et soutenues, étant donné que le secteur des transports représente encore une part importante de la consommation de pétrole. La consommation finale d'énergie dans le secteur des transports a augmenté de 3,7 % en 2022 et la congestion automobile est

supérieure à la moyenne de l'UE (voir annexes 6 et 7).

Stimuler la transition écologique par une action dans le cadre de REPowerEU

Le PRR de la Belgique comprend désormais aussi un chapitre REPowerEU contenant des mesures visant à stimuler l'efficacité énergétique des bâtiments, à décarboner l'industrie, à développer un réseau de transport pour l'hydrogène et à accélérer le déploiement des énergies renouvelables. On peut citer, par exemple, la réforme des procédures d'appel du Conseil d'État, une nouvelle obligation d'installer des panneaux solaires sur les toits imposée aux gros consommateurs d'électricité et aux bâtiments publics en Flandre et une réforme visant à promouvoir les éoliennes terrestres en Wallonie. Toutefois, la Belgique devra encore accélérer les investissements dans ce domaine afin d'être en phase avec les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie (voir annexes 6 et 7). Par exemple, bien que des mesures soient prévues pour renforcer le réseau de distribution d'électricité en Wallonie, de nouvelles mesures de modernisation seront nécessaires pour remédier aux retards dans le déploiement des compteurs intelligents en Wallonie et à Bruxelles. Des investissements supplémentaires dans la capacité du réseau électrique terrestre belge sont nécessaires pour faire face à la hausse de la demande d'électricité, intégrer l'augmentation des sources d'énergie renouvelables et éviter la congestion du réseau (voir annexe 7).

FUTURES PRIORITÉS

La Belgique est confrontée à des défis supplémentaires liés au système de prélèvements et de prestations, à l'inadéquation des compétences, à la viabilité budgétaire et à la transition écologique. En relevant ces défis, la Belgique contribuera à renforcer sa compétitivité à long terme et à garantir la résilience de son économie. Elle contribuera également à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies (voir annexe 1).

Il importe de relever les défis à la fois au niveau national et régional afin de réduire les disparités régionales et d'améliorer les capacités administratives et d'investissement d'une manière équilibrée dans l'ensemble du pays. Les différences régionales concernant les résultats sur le marché du travail et dans l'éducation (voir annexe 17) entravent une croissance à long terme, durable et inclusive.

S'attaquer aux défis en matière de compétitivité

L'innovation est concentrée uniquement sur quelques secteurs et grandes entreprises, ce qui freine sa large diffusion et la croissance de la productivité. Selon le tableau de bord européen de l'innovation ([6]), la Belgique figure parmi les meilleurs élèves de l'UE en matière d'innovation. Les dépenses des entreprises consacrées à la R&D sont les plus élevées de l'UE (2,53 % du PIB en 2022), mais elles sont fortement concentrées. Une ventilation par taille d'entreprise révèle que les entreprises employant 500 salariés ou plus représentent près de la moitié de l'ensemble des dépenses de R&D, tandis que les entreprises de moins de 10 travailleurs (95 % de l'ensemble des entreprises) ne représentent que 5 % de ces dépenses ([7]). En outre, les dépenses en faveur de l'innovation sont concentrées sur quelques secteurs, tels que le secteur pharmaceutique. Cela peut s'expliquer par la conception des incitations fiscales en faveur de la R&D en Belgique (voir sous-section ci-dessous). Un autre facteur limitant la propagation de l'innovation au reste de l'économie réside dans la faible mobilité de l'emploi en Belgique ([8]), qui peut être due, notamment, à des primes d'ancienneté élevées et à une faible transparence des rémunérations ([9]).

Le faible dynamisme des entreprises et des restrictions commerciales importantes dans le secteur des services affaiblissent la productivité. La Belgique affiche l'un des niveaux de dynamisme des entreprises les plus faibles de l'UE (voir annexe 11). Malgré une récente augmentation, le taux de création de nouvelles entreprises reste faible, notamment pour les entreprises employant des salariés. En outre, la part des entreprises à forte croissance en Belgique est nettement inférieure à la moyenne de l'UE. De même, le taux de sortie des entreprises belges et le nombre de faillites sont faibles, ce qui tend à montrer que des entreprises structurellement non viables pourraient rester en activité trop longtemps (voir annexe 12).

([6]) Voir le tableau de bord européen de l'innovation (europa.eu).

([7]) Service public de programmation de la Politique scientifique fédérale, base de données de suivi et d'évaluation de la recherche et de l'innovation (MERI), https://meri.belspo.be/site/research_development_groups_en.stm.

([8]) https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/tableau-de-bord-de-la/determinants-de-la/innovation/european-innovation-scoreboard.

([9]) Faible transparence des rémunérations liée à la part relativement importante des avantages sociaux et des formes de salaire alternatives.

Des restrictions commerciales importantes dans le secteur des services peuvent contribuer à affaiblir le dynamisme des entreprises. Le pays affiche l'un des indices de restrictivité des échanges de services les plus élevés pour l'architecture, les services de courrier, les télécommunications ([10]), la logistique (courtage en douane et transit) et le transport aérien. Il occupe également le haut du tableau en ce qui concerne les restrictions de services dans les domaines de la construction, de la banque commerciale, des services comptables et, dans une moindre mesure, des services d'ingénierie. Il conviendrait également de s'employer à lever des restrictions imposées aux professions réglementées, en particulier pour les architectes, les comptables, les avocats et les agents immobiliers (voir annexe 12).

La charge et la complexité élevées des réglementions nuisent à l'environnement des entreprises en Belgique. La charge administrative pesant sur les entreprises est lourde, notamment en matière de fiscalité et de droit du travail. Les coûts de mise en conformité auxquels les PME sont confrontées pour les systèmes fiscaux et du travail sont relativement élevés en Belgique (voir annexe 19), en particulier pour les entreprises qui doivent gérer plusieurs systèmes régionaux.

La Belgique est fortement dépendante des importations de combustibles fossiles, ce qui réduit sa compétitivité et la rend particulièrement vulnérable aux hausses des prix de l'énergie. Pour remédier à cette situation, il convient d'accélérer le rythme des actions en faveur de la transition énergétique. Il conviendrait à cet égard de tracer une trajectoire pour atteindre les objectifs de la politique climatique aux horizons 2030 et 2050, notamment le soutien à la décarbonation de l'industrie et à la transition des entreprises vers une économie à zéro émission nette. Dans le même temps, des mesures seront nécessaires pour recenser et supprimer progressivement les subventions en faveur des combustibles fossiles.

([10]) L'arrivée d'un quatrième acteur sur le marché des télécommunications à l'été 2024 pourrait améliorer la concurrence dans ce secteur.

Les vulnérabilités de l'économie belge face aux effets du changement climatique entravent l'environnement des entreprises. Par exemple, les secteurs des transports, de l'énergie et de l'agriculture sont exposés à des risques de pénurie d'eau ou d'inondation. La Belgique mettra à jour son évaluation nationale globale de la vulnérabilité au changement climatique en 2024. La qualité de l'eau est fortement impactée par la pollution due aux nutriments et aux pesticides, et l'état de conservation des habitats et espèces protégés en Belgique est une source de sérieuse préoccupation. Ces deux problématiques nécessitent une action pour atteindre les objectifs convenus au niveau de l'UE. Des solutions fondées sur la nature et une gestion durable de l'eau sont essentielles pour renforcer la résilience au changement climatique et protéger l'économie des effets des phénomènes météorologiques extrêmes (voir annexes 6 et 7).

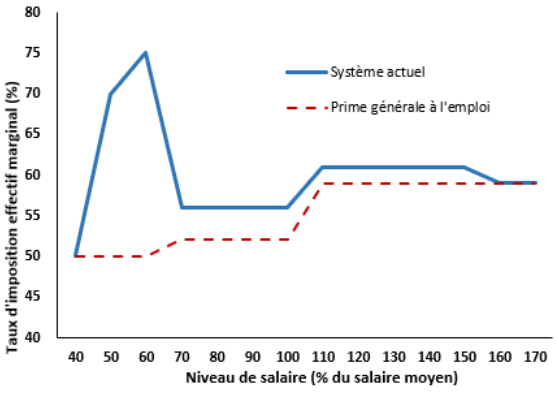
Les systèmes de prélèvements et de prestations doivent être réformés pour stimuler la compétitivité

La Belgique impose une fiscalité élevée sur le travail, qui est un frein au taux d'emploi. La charge fiscale sur le travail (cotisations sociales et impôt sur le revenu) reste nettement supérieure à la moyenne de l'UE à tous les niveaux de salaire, sauf pour les travailleurs à très bas salaires (50 % de la moyenne; voir annexe 19). Même les travailleurs à revenus moyens sont soumis aux taux d'imposition les plus élevés (45 % et 50 %). Alors que les impôts sur le revenu des personnes physiques sont déjà élevés par rapport à d'autres pays, les autorités locales appliquent des majorations à ces impôts, ce qui alourdit une charge fiscale déjà élevée. Certaines mesures visant à augmenter le revenu net des bas salaires ([11]) accroissent

([11]) Ces mesures comprennent la prime à l'emploi en Flandre et les prestations liées à l'emploi pour les

également le taux marginal élevé d'imposition applicable aux personnes percevant entre 60 % et 80 % du salaire moyen (jusqu'à 75 % des revenus sont exonérés; voir le pic dans le graphique 3.1). Le Conseil supérieur des finances a estimé que l'extension du crédit d'impôt lié à l'emploi et de la réduction des cotisations de sécurité sociale à tous les salariés du secteur privé réduirait considérablement la «trappe à bas salaires» ([12]). Pour les personnes apportant un second revenu, les impôts sur le revenu et certaines particularités fiscales telles que le «quotient conjugal» réduisent aussi considérablement les incitations à travailler.

Graphique 3.1: **Taux d'imposition effectif marginal par niveau de salaire, personne isolée, 2020**



Source: Conseil supérieur des finances (2020)

En outre, la conception des prestations sociales dissuade les bénéficiaires de travailler ou de travailler un plus grand nombre d'heures. Plusieurs prestations en nature ne sont pas soumises à des conditions de ressources et sont liées au statut de chômeur des bénéficiaires, ce qui accroît les freins au travail. Bien que les prestations de chômage diminuent avec le temps, la Belgique est le seul État membre dans lequel elles sont de durée illimitée. En outre, les allocations de chômage octroyées aux chômeurs de longue durée ne sont pas subordonnées à des conditions de ressources. Cela peut réduire l'efficacité des politiques régionales d'activation lorsqu'elles sont combinées à des conditions d'accès relativement souples ([13]).

La forte charge fiscale sur le travail est compensée par de nombreuses subventions salariales, génératrices de distorsions. Les régimes fiscaux spéciaux comme les chèques-repas, les subventions aux déplacements domicile-travail, les «flexi-jobs» ou l'exonération de la retenue à la source pour les heures supplémentaires, le travail de R&D et le travail de nuit/par roulement (0,6 % du PIB) s'avèrent coûteux pour le budget et tendent à créer des pertes d'efficience, mais leur utilisation a augmenté. Les subventions salariales et autres dépenses fiscales rendent également le système fiscal complexe, ce qui pèse sur l'environnement des entreprises. Certaines déductions de l'impôt sur le revenu (par exemple la déduction pour les titres-services rémunérant les services ménagers tels que le nettoyage) profitent de manière disproportionnée aux hauts salaires. En outre, il existe des incitations fiscales pour plusieurs types d'actifs, tels que les biens immobiliers, qui risquent de fausser l'affectation des ressources et de générer des surinvestissements induits par la fiscalité ([14]) (voir annexe 18).

Les niveaux importants des allègements fiscaux en faveur de la R&D ne bénéficient pas aux entreprises affichant le potentiel de croissance le plus élevé. La Belgique bénéficie de l'un des niveaux les plus élevés de soutien public à la R&D, principalement sous la forme d'allègements fiscaux. Des études ([15]) montrent que des subventions directes, plutôt que des allègements fiscaux, stimuleraient les

chômeurs de longue durée ou la mobilité interrégionale au niveau fédéral.

([12]) L'adoption d'une prime générale à l'emploi (pour un coût budgétaire représentant 2,5 % du PIB) réduirait la charge fiscale sur le travail en Belgique à un niveau proche de la moyenne de la zone euro. Conseil supérieur des finances, 2020, Réduction des prélèvements sur le travail et les possibilités de financement.

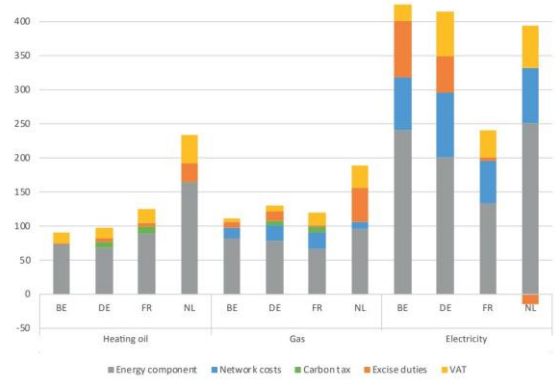
([13]) OCDE (2018), How demanding are activation requirements for jobseekers?

([14]) OCDE, 2018, *Taxation of household savings*, OECD Tax Policy Studies, 25.

([15]) Schoonackers, R., 2020, *Tax incentives for R&D: Are they effective?* Revue économique de la BNB.

dépenses de R&D au sein des petites entreprises et que les multiples régimes fiscaux en matière de R&D ([16]) ne sont pas propices à l'investissement et à l'innovation. Une réforme des régimes fiscaux fédéraux en matière de R&D pourrait améliorer l'efficacité des aides publiques (0,4 % du PIB) et contribuer à une meilleure allocation des ressources aux entreprises à forte croissance. Le régime d'imposition des sociétés comporte également d'autres régimes fiscaux spéciaux (par exemple le «tax shelter» pour l'audiovisuel et la production cinématographique), qui ne semblent pas être le moyen le plus économiquement rationnel de soutenir des secteurs spécifiques.

Graphique 3.2: **Prix moyen des produits de chauffage domestiques, 2023 (EUR/MWh)**



Source: SPF Santé et environnement (2023)

Les prix de l'électricité sont relativement élevés pour l'industrie et les ménages. Les droits d'accise sur le gaz et l'électricité ont été liés aux niveaux des prix du marché (dans le cadre du *système de cliquet*), mais les prix du gaz et du fioul domestique restent inférieurs aux prix de l'électricité. Conjugué aux coûts élevés du réseau électrique, cela engendre de fortes différences de prix, ce qui freine le passage à des systèmes de chauffage plus écologiques. Une étude récente ([17]) montre que, pour encourager l'utilisation des pompes à chaleur, le prix de l'électricité ne devrait pas dépasser respectivement 2,1 et 2,5 fois le prix du gaz et du fioul domestique. Les ratios de prix de l'électricité sont inférieurs à ces seuils en France et aux Pays-Bas, mais largement supérieurs en Belgique (voir graphique 3.2), malgré plusieurs mesures adoptées par les autorités belges pour réduire les factures d'électricité. Les coûts administratifs élevés facturés par les fournisseurs d'électricité en Flandre et en Wallonie entravent également le partage d'énergie ([18]). Le gouvernement fédéral a envisagé de déplacer les charges de l'électricité vers le gaz à partir de 2028, tout en maintenant le prix du fioul domestique inchangé. Cela continuerait de contribuer au niveau déjà élevé des subventions aux combustibles fossiles.

Les subventions aux combustibles fossiles sont élevées et prennent souvent la forme d'allègements fiscaux. Selon un récent rapport, les subventions fédérales directes aux combustibles fossiles s'élèvent à 12 milliards d'EUR ([19]) (2,4 % du PIB) et les subventions indirectes à plus de 2,6 milliards d'EUR en 2021 en Belgique. Ce soutien persistant au fioul domestique, au gaz naturel et au charbon est en contradiction avec les engagements pris par la Belgique en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air. À ce jour, il n'existe pas de plan prévoyant des actions concrètes visant à supprimer progressivement les subventions en faveur des combustibles fossiles.

Le système fiscal continue de favoriser le transport routier, ce qui engendre une congestion automobile. Malgré les mesures prises récemment, les transporteurs professionnels continuent de bénéficier de taux d'accises réduits sur le diesel. La conception des taxes d'immatriculation et de circulation des véhicules crée également des incitations négatives en ce qui concerne la détention et l'utilisation des voitures. Ces particularités fiscales aggravent la congestion,

([16]) Exonération partielle, pour les entreprises privées, du paiement de la retenue à la source pour le travail de R&D et crédit d'impôt pour la R&D.

([17]) SPF Santé et Finances, 2023, The landscape of carbon and energy pricing and taxation in Belgium.

([18]) À Bruxelles, le partage de l'énergie est géré par le gestionnaire du réseau de distribution, Sibelga.

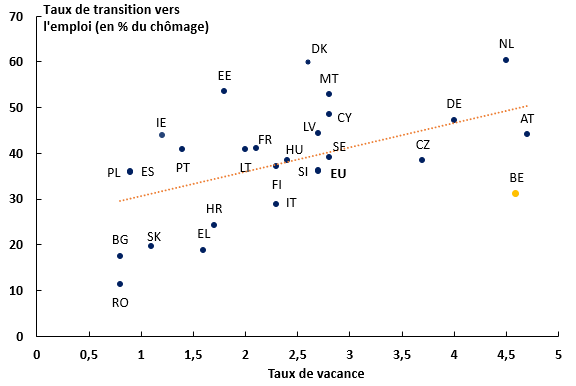
([19]) SPF Finances, 2024, Inventaire des subventions fédérales en faveur des combustibles fossiles.

en particulier à Bruxelles, l'une des villes de l'UE enregistrant le plus grand nombre d'heures perdues dans les embouteillages. Une étude récente ([20]) montre que, contrairement à l'option de l'extension des infrastructures routières, une tarification routière intelligente (différenciée selon l'heure et le lieu) réduit les volumes de circulation, permet de réduire le temps de trajet et présente d'importants avantages environnementaux. Les solutions telles que la tarification routière intelligente pour les véhicules privés (déjà en place pour les camions) ([21]) et l'amélioration des transports publics suburbains pourraient contribuer à réduire la congestion automobile et à stimuler l'offre et l'utilisation d'autres formes de transport.

Forte pénurie de main-d'œuvre et baisse des résultats scolaires

Bien que les créations d'emplois aient augmenté, le taux d'emploi est freiné par un taux d'activité globalement faible et stagnant [76,1 % contre 80,0 % en moyenne dans l'UE en 2023 (20-64 ans)], en particulier au sein des groupes défavorisés (voir annexe 14). Le chômage est à un niveau historiquement bas (5,3 % de la population active en 2023), mais il existe d'importantes disparités régionales (voir annexe 17). Malgré les nombreux emplois créés en 2022 (environ 100 000) et le fait que la Belgique affiche le deuxième taux de vacance d'emploi le plus élevé de l'UE en 2023, le taux d'emploi est nettement inférieur à l'objectif national de parvenir à au moins 80 % d'adultes ayant un emploi d'ici à 2030. Le taux de retour à l'emploi est inférieur à la moyenne de l'UE (voir graphique 3.3), ce qui remet en question l'efficacité des mesures d'activation.

Graphique 3.3: **Taux de vacance d'emploi et transition du chômage vers l'emploi, 2023**



Remarque: (1) Pour FR et DK: données relatives à 10 salariés ou plus dans l'économie des entreprises
Source: Commission européenne

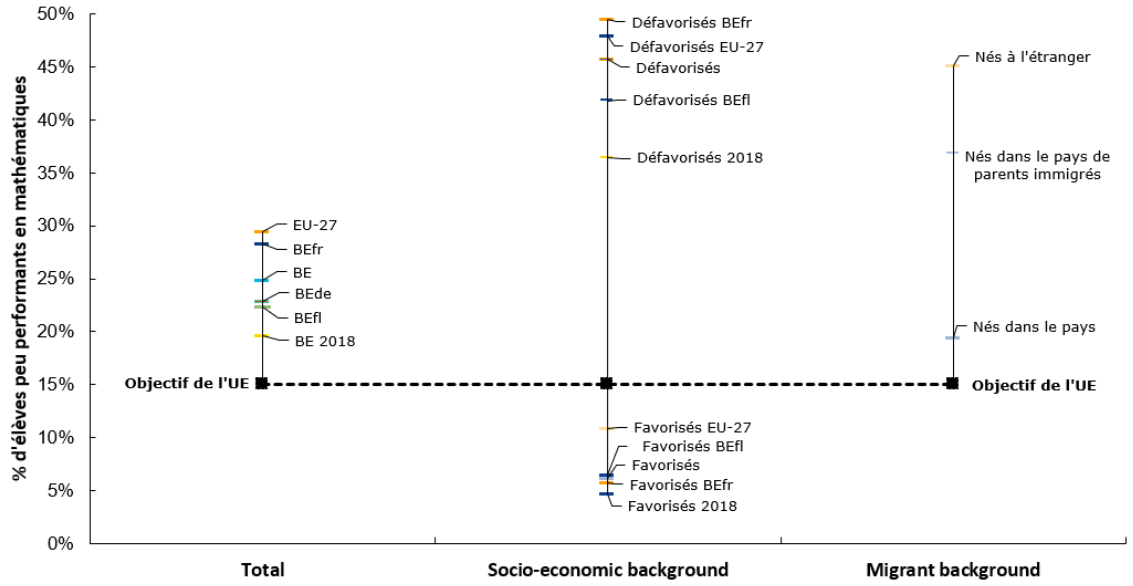
Les pénuries de main-d'œuvre restent un défi urgent, en particulier pour mettre en œuvre la transition écologique. Les pénuries de main-d'œuvre figurent parmi les plus élevées de l'UE, avec un taux de vacance d'emploi de 4,6 % en 2023. La plupart des emplois vacants concernent des professions techniques, y compris dans le domaine des soins de santé (voir annexe 16) et des emplois liés aux sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, qui sont nécessaires pour accélérer la transition écologique (voir annexe 8). Les pénuries de main-d'œuvre, qui compromettent la capacité de la Belgique de stimuler la compétitivité (voir annexe 20), pourraient être réduites en augmentant le nombre de diplômés en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (16,4 pour 1 000 habitants âgés de 20 à 29 ans contre 21,9 dans l'UE) et en renforçant l'adéquation de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) avec le marché du travail dans les professions techniques.

Des politiques d'activation efficaces sont nécessaires pour mieux intégrer les groupes défavorisés. Compte tenu des fortes pénuries de main-d'œuvre, d'importantes subventions à l'embauche et aux salaires ne semblent pas être la politique la plus efficace au regard des coûts pour accroître la participation au marché du travail. L'efficacité des services publics de l'emploi pourrait être améliorée en recentrant le soutien sur les aides permettant aux

([20]) Boussauw, K., 2023, Expanding the Brussels ring road and the myth of travel savings.

([21]) OCDE, 2021, Examens environnementaux de l'OCDE: Belgique 2021.

Graphique 3.4: **Proportion de personnes ayant une maîtrise insuffisante en mathématiques, par Communauté, milieu socio-économique et origine migratoire (PISA 2022)**



Source: OCDE (2023), PISA 2022.

demandeurs d'emploi de trouver un emploi ([22]). En outre, des mesures ciblées sont nécessaires pour mieux intégrer les groupes défavorisés sur le marché du travail (y compris les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes peu qualifiées ou issues de l'immigration). Après que le nombre de travailleurs en congé de maladie de longue durée a considérablement augmenté entre 2013 et 2021, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour les aider à réintégrer le marché du travail.

Une participation accrue des adultes aux programmes de perfectionnement et de reconversion professionnels pourrait stimuler la productivité. Avec seulement 34,9 % ([23]) d'adultes ayant participé à des activités d'apprentissage en 2022, la Belgique est encore loin de son objectif d'au moins 60,9 % d'ici à 2030. La proportion d'adultes en formation est particulièrement faible parmi les personnes peu qualifiées (12,5 % contre 18,4 % en moyenne dans l'UE). Des incitations en faveur des adultes, en particulier des groupes défavorisés, sont essentielles pour leur activation sur le marché du travail et pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences.

Comme dans d'autres pays de l'UE, les compétences de base des jeunes se sont détériorées en Belgique, en particulier parmi les étudiants défavorisés. Bien que la Belgique ait dépensé davantage que les pays voisins dans le domaine de l'éducation, les résultats scolaires ne sont pas meilleurs pour autant ([24]). Les résultats de l'étude PISA de 2022 montrent que 25 % des jeunes de 15 ans ont des résultats insuffisants en mathématiques, 25,3 % en lecture et 22,4 % en sciences (voir annexe 15). La proportion d'élèves peu performants en mathématiques a augmenté de manière significative depuis 2018 (19,6 %) (voir graphique 3.4), tandis que la baisse des résultats en lecture et en sciences est plus progressive depuis 2012. La proportion d'étudiants peu performants varie d'une Communauté à l'autre, l'écart de performance le plus important étant enregistré dans le domaine des mathématiques. En 2012, la Belgique affichait la part la plus

([22]) Audit externe du VDAB: https://www.vlaamsparlement.be/nl/parlementaire-documenten/gedachtewisselingen-hoorzittingen/1809473 .

([23]) Eurostat - Enquête sur l'éducation des adultes (EEA) en % des personnes âgées de 25 à 64 ans.

([24]) Études économiques de l'OCDE: Belgique 2022.

élevée d'élèves les plus performants en mathématiques de l'UE (19,5 %), mais les performances ont diminué de manière notable dans toutes les Communautés au cours des 10 dernières années (11,5 %). Depuis 2000, les performances en mathématiques ont baissé davantage chez les élèves très performants que chez les élèves peu performants, ce qui témoigne de la nécessité de continuer à mettre l'accent sur les performances et l'équité afin de garantir une compétitivité durable dans les résultats scolaires. L'écart de résultats insuffisants entre les étudiants favorisés et les étudiants défavorisés s'est également creusé depuis 2018. Le fait qu'un étudiant soit issu de l'immigration est également associé à un risque plus élevé de résultats insuffisants. La Belgique affiche le pourcentage le plus élevé d'élèves qui ont déclaré avoir redoublé une année au cours de leur parcours scolaire (enseignement primaire et secondaire) dans l'UE, avec une proportion élevée parmi les élèves défavorisés.

Les pénuries d'enseignants nuisent aux résultats scolaires des élèves. La forte augmentation du nombre de directeurs d'école qui signalent des problèmes de pénurie d'enseignants témoigne d'une prise de conscience et d'une acuité accrues du problème (voir annexe 15). Le nombre croissant d'enseignants quittant prématurément la profession, les conditions de travail difficiles et la diminution du nombre de nouveaux diplômés aggravent les pénuries ([25]). Pour maintenir les enseignants dans la profession, il est essentiel de la rendre plus attrayante, par exemple en améliorant les programmes de tutorat destinés aux nouveaux enseignants, en assurant la stabilité de l'emploi et une formation continue adaptée à l'évolution des besoins, et en poursuivant les réformes prévues.

([25]) Commission européenne, Suivi de l'éducation et de la formation 2023: Belgique.

L'augmentation des coûts liés au vieillissement met les finances publiques sous pression

Selon le rapport 2024 sur le vieillissement, les dépenses liées au vieillissement en Belgique devraient augmenter de 5,1 points de pourcentage (p.p.) du PIB entre 2022 et 2070 ([26]). Cette estimation est supérieure de 0,5 p.p. à celle du rapport 2021 sur le vieillissement. Les dépenses consacrées aux pensions, aux soins de santé et aux soins de longue durée devraient augmenter respectivement de 3,5, 0,6 et 1,7 p.p. sur la période 2022-2070, tandis que les dépenses consacrées à l'éducation devraient diminuer de 0,8 p.p. D'ici à 2030, les dépenses liées au vieillissement devraient augmenter de 0,9 p.p. du PIB, ce qui indique que les coûts liés au vieillissement augmentent en moyenne le déficit de 0,1 p.p. chaque année. L'augmentation prévue des coûts liés au vieillissement rendra difficile l'assainissement des finances publiques et la réduction du niveau élevé de la dette.

Les mesures adoptées en décembre 2020 (qui ne sont pas incluses dans le rapport 2021 sur le vieillissement) devraient augmenter les dépenses de 0,6 % du PIB en 2070. Dans le rapport 2024 sur le vieillissement, l'augmentation des dépenses consacrées aux pensions entre 2022 et 2070 devrait être supérieure de 1,2 p.p. du PIB à celle du rapport 2021 sur le vieillissement (passant de 2,3 % à 3,5 % du PIB). Les mesures adoptées en décembre 2020 expliquent pour moitié cette augmentation des dépenses relatives aux pensions ([27]). La moitié

([26]) Commission européenne et Comité de politique économique, Rapport 2024 sur le vieillissement, disponible à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/publications/2024-ageing-report-economic-and-budgetary-projections-eu-member-states-2022-2070_en?prefLang=fr

([27]) Parmi ces mesures figurent l'augmentation de la pension minimale, la suppression des coefficients correcteurs utilisés pour calculer la nouvelle pension dans le cadre du régime des travailleurs indépendants, l'augmentation de la pension minimale non contributive

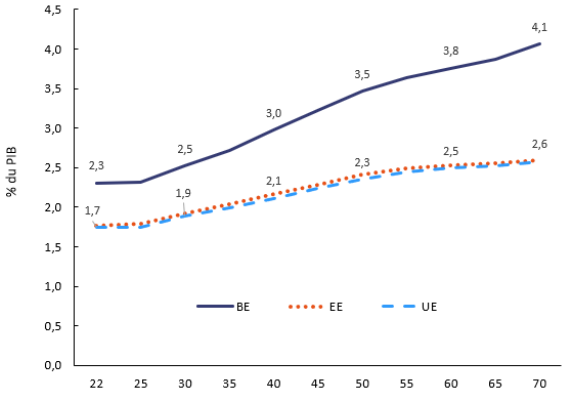
restante s'explique par diverses hypothèses sous-jacentes, notamment la productivité, la démographie et le marché du travail.

Les mesures adoptées en avril 2024 (qui ne sont pas incluses dans le rapport 2024 sur le vieillissement) n'ont que partiellement compensé l'augmentation des dépenses en matière de pensions engendrée par les mesures adoptées en décembre 2020. Même si les mesures adoptées en décembre 2020 devraient augmenter les dépenses de 0,6 p.p. du PIB d'ici à 2070, les mesures adoptées en avril 2024 devraient réduire les dépenses consacrées aux pensions de 0,2 p.p. du PIB d'ici à 2070. Ces mesures comprennent la réintroduction d'un «bonus pension» pour inciter les travailleurs à rester plus longtemps sur le marché du travail, l'introduction d'un plafond pour l'adaptation des pensions des fonctionnaires à l'évolution des salaires du secteur public (d'importantes économies ne sont pas attendues avant 2038) et l'introduction d'une condition liée aux années de travail effectif pour avoir accès à la pension minimale. D'autres mesures seront nécessaires pour mettre le système des pensions sur une trajectoire financièrement viable. Par exemple, les conditions favorables de certains régimes spéciaux dans le secteur public pourraient être revues dans le sens d'une plus grande convergence des régimes des pensions au sein du secteur public.

Compte tenu du vieillissement de la population, les dépenses consacrées aux soins de longue durée devraient augmenter considérablement, comme le confirme le rapport 2024 sur le vieillissement. En 2022, les dépenses publiques associées aux soins de longue durée représentaient 2,3 % du PIB (contre une moyenne de l'UE de 1,8 %), ce qui faisait de la Belgique l'un des pays de l'UE enregistrant les dépenses les plus élevées dans ce domaine (voir graphique 3.5). Les dépenses consacrées aux soins de longue durée devraient encore augmenter de 1,7 p.p. du PIB d'ici à 2070 (contre une augmentation moyenne de 0,8 p.p. dans l'UE).

et le relèvement du plafond salarial utilisé pour le calcul des pensions.

Graphique 3.5: **Dépenses publiques brutes consacrées aux soins de longue durée, 2022-2070 (en % du PIB)**



Source: Commission européenne, rapport 2024 sur le vieillissement.

Malgré les mesures prises, l'amélioration de la viabilité financière des soins de longue durée reste un défi. La Région de Bruxelles-Capitale a adopté des mesures visant à réduire l'écart entre l'offre de soins aux personnes âgées et les besoins de ces dernières et à limiter le risque de dépassement budgétaire grâce à la récupération de lits inoccupés. Les mesures prises en Région wallonne sont axées sur l'amélioration de la qualité des dépenses de soins de longue durée plutôt que sur la lutte contre l'augmentation attendue des coûts. En Flandre, de récentes mesures ont commencé à cibler une amélioration du rapport coût-efficacité. D'autres mesures sont en cours, notamment une revue des dépenses, qui devrait déboucher sur l'adoption de mesures spécifiques d'ici la mi-2024 pour contribuer à maîtriser les dépenses en soins de longue durée en dessous du seuil fixé dans la norme de dépenses, tout en garantissant un niveau élevé de services de qualité.

Les données disponibles indiquent un recours possiblement excessif aux soins résidentiels et une institutionnalisation inutile ou prématurée. Les données disponibles indiquent que le niveau d'institutionnalisation inutile ou prématurée (dans un établissement de soins résidentiels) est élevé, bien qu'il ait diminué ces dernières

années ([28]). Le recours excessif aux soins résidentiels par comparaison avec d'autres pays démontre qu'il existe des marges pour améliorer une utilisation efficace au regard des coûts des différents environnements de soins, notamment en renforçant les services de proximité. En particulier, la part de personnes concernées par cette problématique était considérable dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne. La Belgique dépense moins pour la prévention en matière de santé publique et de maladies que de nombreux autres pays de l'UE (voir annexe 16). Un suivi efficace du système de prise en charge des personnes âgées est essentiel pour améliorer le recours aux différents environnements de soins et notamment à toutes les dépenses liées aux soins destinés aux personnes âgées.

Améliorer la qualité du cadre budgétaire

Le cadre budgétaire à moyen terme de la Belgique figure parmi les plus faibles de l'UE (voir annexe 13). La Belgique est le seul pays de la zone euro à ne pas disposer d'une planification budgétaire pluriannuelle pleinement au point au niveau national ([29]) au-delà du programme de stabilité, malgré l'existence d'une certaine dose de planification budgétaire pluriannuelle au niveau des autorités locales et, dans une certaine mesure, de certaines Régions et Communautés ([30]). Le programme de stabilité de la Belgique fixe des objectifs budgétaires pluriannuels (T+3) pour les différents niveaux de pouvoir, mais les trajectoires budgétaires sont de nature indicative et peu détaillées et les objectifs sont souvent manqués. Les fréquentes révisions des objectifs ne sont pas envisagées dans le cadre de la gouvernance économique réformée.

Le renforcement du cadre budgétaire nécessite un engagement de la part des différents niveaux de pouvoir. Outre les objectifs fixés dans le programme de stabilité, le nombre et la couverture des règles budgétaires en Belgique sont limités par rapport aux autres États membres. Les règles budgétaires comprennent des objectifs en matière de dépenses de santé au niveau fédéral et les règles strictes imposées aux autorités locales. Bien que le niveau fédéral et les Régions représentent une part élevée des dépenses publiques, il existe peu de règles formelles régissant ces niveaux, à l'exception principalement de l'objectif de dépenses récemment fixé par la Flandre. La Belgique manque également de pratiques budgétaires vertes pour aider au renforcement de l'obligation de rendre compte et de la transparence en ce qui concerne la contribution du budget aux objectifs écologiques du pays.

Il est essentiel de mettre intégralement en œuvre l'accord de coopération de 2013. Le gouvernement fédéral et les entités fédérées ont signé un accord en 2013 pour assurer une coordination budgétaire efficace. Toutefois, sa mise en œuvre reste limitée. L'absence d'accord sur les objectifs pluriannuels proposés à chaque niveau de pouvoir par le Conseil supérieur des finances empêche un contrôle efficace du respect des règles et accroît le risque d'écart par rapport à la trajectoire budgétaire à moyen terme. Dans le même temps, il est essentiel de renforcer l'autonomie et la capacité du personnel du secrétariat de la section «Besoins de financement des pouvoirs publics» du Conseil supérieur des finances afin qu'il soit en mesure de s'acquitter pleinement de sa mission principale de contrôle du respect des règles budgétaires. Le gouvernement joue également un rôle important dans la nomination des membres du Conseil supérieur des finances et du personnel du secrétariat. Étant donné que de nombreuses

([28]) Disponibles à l'adresse suivante: https://www.healthybelgium.be/en/health-system-performance-assessment/specific-domains/care-for-the-elderly#ELD-1.

([29]) Banque nationale de Belgique, 2020, «Le cadre budgétaire belge: quels sont les aspects positifs et ceux qui peuvent être améliorés?», Étude économique.

([30]) La Flandre dispose d'un cadre budgétaire pluriannuel qui, depuis 2022, comprend une norme de dépenses non contraignante. Elle devrait appliquer une règle contraignante en matière de dépenses à partir du budget annuel 2025.

responsabilités en matière d'investissement sont déléguées aux Régions et aux communautés linguistiques, il est possible d'améliorer la coordination afin d'accroître le niveau et l'efficacité de l'investissement public.

Encadré nº 4:

Examen à mi-parcours du financement de la politique de cohésion pour la Belgique

L'examen à mi-parcours du financement de la politique de cohésion est l'occasion d'évaluer les programmes de la politique de cohésion et de répondre aux besoins et défis émergents dans les États membres de l'UE et leurs régions. Les États membres examinent chaque programme en tenant compte, entre autres, des défis recensés dans le cadre du Semestre européen, y compris dans les recommandations par pays de 2024, ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat. Il constitue la base d'une proposition de l'État membre concernant l'allocation définitive de 15 % du financement de l'UE incluse dans chaque programme.

La Belgique a progressé dans la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion et du socle européen des droits sociaux, mais des défis subsistent (voir annexes 14 et 17). En particulier, les disparités intrarégionales en matière de développement économique et social restent fortes en Belgique et des différences persistent entre provinces en matière d'intensité de la R&D. Dans ce contexte, il est important de poursuivre la mise en œuvre des priorités prévues, en s'attachant à:

i) renforcer la recherche, l'innovation et la numérisation;
ii) œuvrer pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et l'efficacité énergétique;
iii) améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures de formation, en particulier pour les groupes vulnérables, les chômeurs de longue durée et les jeunes;
iv) soutenir l'apprentissage tout au long de la vie, et en particulier le perfectionnement et la reconversion professionnels à des fins de mobilité professionnelle et d'anticipation du changement;
v) favoriser l'inclusion active et l'employabilité des groupes défavorisés.

La Belgique pourrait bénéficier des possibilités offertes par l'initiative de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» ([31]) pour soutenir la transformation de l'industrie, mettre au point des technologies et services numériques avancés et des matériaux circulaires et avancés et renforcer les capacités liées à l'énergie propre durable, au logement résilient et à l'innovation dans le secteur de la santé.

([31]) Règlement (UE) 2024/795.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique comprend des mesures visant à relever une série de défis structurels, en synergie avec d'autres fonds de l'UE, y compris les fonds de la politique de cohésion:

- **en accélérant le déploiement des énergies renouvelables** par une réforme des cadres réglementaires visant à stimuler les investissements dans les installations d'énergie renouvelable, en construisant un îlot énergétique pour connecter les parcs éoliens en mer et en abandonnant progressivement l'utilisation des combustibles fossiles dans les bâtiments neufs;

- **en investissant dans la rénovation énergétique des bâtiments**, la mobilité propre, l'économie circulaire et la chaîne de valeur de l'hydrogène;

- **en investissant dans la numérisation** de l'administration publique et de l'enseignement et dans une réforme visant à améliorer la connectivité numérique;

- **en améliorant la viabilité** du système des pensions;

- **en améliorant la qualité et l'efficacité des dépenses publiques**, grâce aux revues de dépenses.

La mise en œuvre du PRR de la Belgique connaît des retards importants qui nécessitent des mesures décisives pour garantir la mise en œuvre de toutes les mesures du plan d'ici août 2026.

Outre les réformes et les investissements prévus dans le PRR et les programmes de cohésion, la Belgique tirerait profit des actions suivantes:

- **réformer le système de prélèvements et de prestations afin de renforcer les incitations à travailler** en déplaçant la charge fiscale pesant sur le travail, en revoyant la conception des prestations sociales;

- **revoir les dépenses fiscales** afin de réduire les distorsions économiques et sociales;

- **prendre des mesures pour supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles**, notamment en transférant les charges de l'électricité vers les combustibles fossiles;

- **s'attaquer à l'augmentation prévue des coûts liés au vieillissement**, notamment en améliorant l'efficacité et l'efficience de ses systèmes de soins de longue durée, ce qui contribuera à améliorer la viabilité budgétaire du pays;

- **accroître l'efficacité du cadre budgétaire national**, notamment en assurant une coordination efficace des politiques budgétaires à tous les niveaux de pouvoir et en augmentant l'autonomie et la capacité du personnel du secrétariat du Conseil supérieur des finances;

- **lutter contre les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences**, y compris pour la transition écologique, et renforcer les politiques d'activation afin d'intégrer davantage les groupes défavorisés sur le marché du travail;

- **renforcer les compétences de base** en améliorant les performances et l'équité des systèmes d'éducation et de formation et en poursuivant les réformes visant à renforcer l'attractivité de la profession d'enseignant;

- **améliorer l'environnement et la dynamique des entreprises** en réduisant la charge et la complexité des réglementations et en allégeant les restrictions dans le secteur des services;

- **lutter contre la congestion automobile** en réformant le système fiscal, notamment au moyen d'une tarification routière intelligente, et en mettant au point des solutions de mobilité active et de transport public;

- **améliorer la résilience au changement climatique** en rendant les écosystèmes plus solides, en investissant dans la gestion durable de l'eau et en réduisant les émissions d'azote.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Indicateurs transversaux 26

A1. Objectifs de développement durable 26

A2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations adressées à la Belgique 29

A3. Plan pour la reprise et la résilience – mise en œuvre 33

A4. Autres instruments de l'Union pour la reprise et la croissance 35

A5. Résilience 38

Durabilité environnementale 40

A6. Pacte vert pour l'Europe 40

A7. Transition énergétique et compétitivité 46

A8. Fair transition to climate neutrality 53

A8. Transition équitable vers la neutralité climatique 53

Productivité 56

A9. Productivité, efficacité et circularité des ressources 56

A10. Transformation numérique 59

A11. Innovation 63

A12. Industrie et marché unique 66

A13. Administration publique 72

Équité 74

A14. Emploi, qualifications et enjeux de la politique sociale à la lumière du socle européen des droits sociaux 74

A15. Éducation et formation 77

A16. Health and health systems 80

A17. Résultats économiques et sociaux au niveau régional 83

Stabilité macroéconomique 87

A18. Principales évolutions du secteur financier 87

A19. Fiscalité 90

A20. Tableau récapitulant les indicateurs économiques et financiers 93

A21. Analyse de la soutenabilité de la dette 94

LISTE DES TABLEAUX

A2.1. Tableau de synthèse sur les recommandations pays de 2019, 2020, 2021 et 2023 30
A3.1. Faits essentiels du PRR de la Belgique 33
A3.2. Mesures figurant dans le PRR de la Belgique 34
A4.1. Soutien des instruments de l'UE en Belgique 37
A5.1. Indices de résilience de chaque dimension pour la Belgique et l'EU-27 38
A6.1. Indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans le pacte vert pour l'Europe d'un point de vue macroéconomique 44
A7.1. Principaux indicateurs en matière d'énergie 52
A8.1. Indicateurs clés pour une transition équitable en Belgique 54
A9.1. Indicateurs d'économie circulaire 57
A10.1. Principaux objectifs de la décennie numérique suivis par les indicateurs relatifs à l'économie et à la société numériques 61
A11.1. Indicateurs clés en matière d'innovation 64
A12.1. Industrie et marché unique 71
A13.1. Indicateurs relatifs à l'administration publique 73
A14.1. Tableau de bord social pour la Belgique 74
A14.2. Situation de la Belgique en ce qui concerne les objectifs en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté pour 2030 76
A15.1. Objectifs au niveau de l'Union et autres indicateurs contextuels au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation 78
A16.1. Indicateurs clés en matière de santé 82
A17.1. Indicateurs sélectionnés au niveau régional en Belgique 85
A18.1. Indicateurs de solidité financière 88
A19.1. Indicateurs de la fiscalité 92
A20.1. Principaux indicateurs économiques et financiers 93

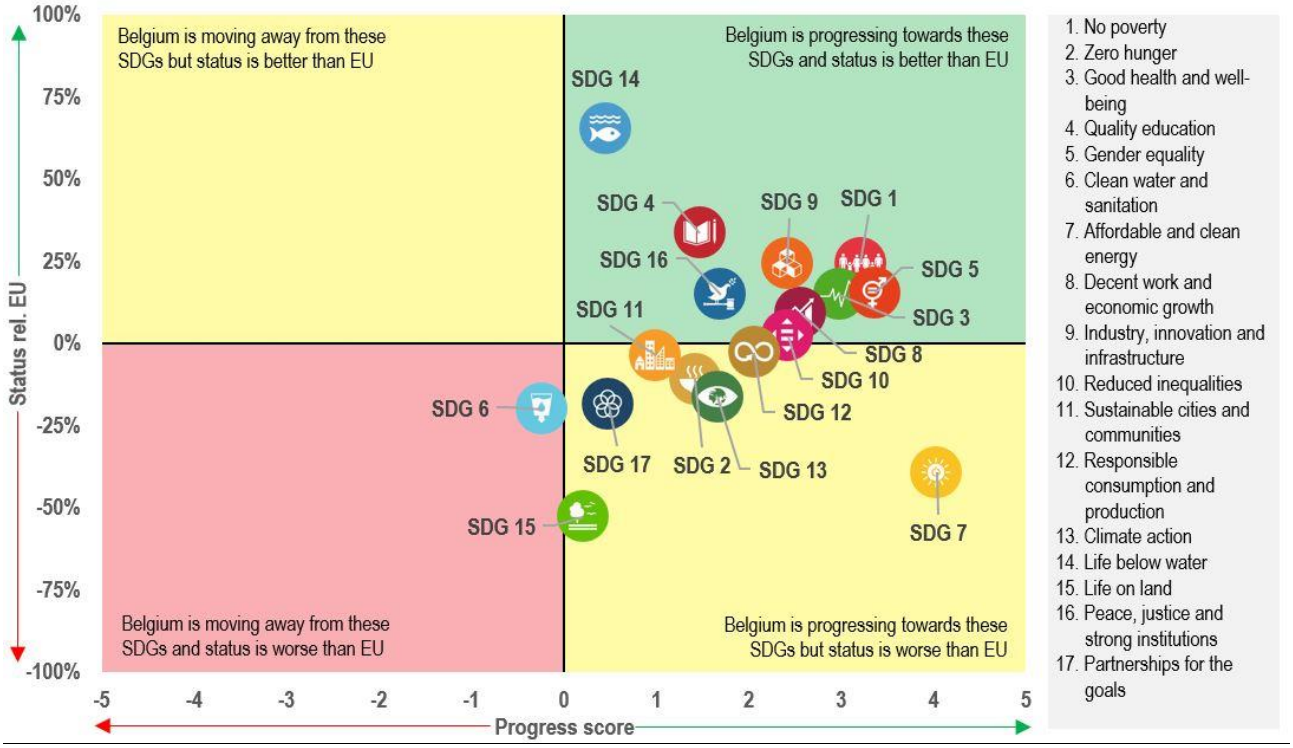
LISTE DES GRAPHIQUES

A1.1. Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en Belgique 27
A2.1. Progrès enregistrés par la Belgique dans les recommandations pays pour la période 2019-2023 (Semestre européen de 2024) 29
A3.1. Total des subventions versées au titre de la FRR 34
A3.2. Total des prêts versés au titre de la FRR 34
A4.1. Répartition des financements de la politique de cohésion entre les différents objectifs stratégiques en Belgique 35
A4.2. Répartition des financements relevant de la FRR par pilier en Belgique 36
A6.1. Émissions de gaz à effet de serre des secteurs relevant de la répartition de l'effort, en millions de tonnes équivalent CO2, 2005-2022 40
A6.2. Évolution de la densité du cheptel et de l'agriculture biologique 42
A6.3. Déficit d'investissement environnemental, moyenne annuelle 43
A7.1. Prix de détail de l'énergie en Belgique pour les ménages et l'industrie 47
A7.2. Évolution des prix de l'électricité pour les consommateurs non résidentiels (UE et partenaires étrangers) 47
A7.3. Capacité installée d'énergie renouvelable (à gauche) de la Belgique et bouquet électrique (à droite) 48
A8.1. Défis de la transition équitable en Belgique 53
A8.2. Taux de vacance d'emploi dans les secteurs des industries extractives et de la transformation 54
A9.1. Émissions du SEQE par secteur depuis 2013 56
A9.2. Traitement des déchets municipaux 57
A12.1. PIB par heure travaillée en SPA en pourcentage de l'UE en 2023 par rapport au taux de croissance 2000-2023 66
A12.2. Changements structurels (taille du secteur et croissance moyenne de la productivité par secteur) 66
A12.3. Productivité totale des facteurs (2010=100) 67
A13.1: a) proportion de femmes et d'hommes occupant des postes d'encadrement; b) indicateur de maturité des données ouvertes du secteur public: scores de 2023 (% du score total maximum); classement des pays, score global (côté droit) 73
A15.1. Taux de performances élevées en mathématiques par Communauté, PISA 2012, 2018 et 2022 77
A16.1. Espérance de vie à la naissance, en années 80
A16.2. Augmentation prévue des dépenses publiques consacrées aux soins de santé au cours de la période 2024-2070 80
A17.1. PIB par habitant (2011) et croissance annuelle du PIB par habitant (2013-2022) 83
A17.2. Taux d'emploi et de chômage par région et par niveau d'éducation, 2022 84
A19.1. Pression fiscale pour les ménages à un seul salaire et pour les deuxièmes apporteurs de revenus en pourcentage du coût total de la main-d'œuvre, 2023 90
A19.2. Subventions aux combustibles fossiles dues à des exonérations de droits d'accise et à des taux réduits, 2 021, en millions d'EUR 91

La présente annexe évalue les progrès réalisés par la Belgique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) sur la base des quatre dimensions de la durabilité compétitive. Les 17 ODD et leurs indicateurs connexes fournissent un cadre stratégique au titre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. Les buts poursuivis sont de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de lutter contre le changement climatique et la crise environnementale, tout en s'assurant que personne ne soit laissé pour compte. L'UE et ses États membres se sont engagés à mettre en œuvre cet accord-cadre mondial historique et à jouer un rôle actif pour avancer autant que possible dans l'accomplissement des ODD. Le graphique ci-dessous est fondé sur l'ensemble d'indicateurs concernant les ODD de l'UE qui ont été mis au point pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans l'Union.

Tandis que la Belgique affiche de bons résultats ou s'améliore pour la plupart des indicateurs d'ODD relatifs à la *durabilité environnementale*, elle doit rattraper la moyenne de l'UE, en particulier en ce qui concerne les ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 15 (Vie terrestre), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 6 (Eau propre et assainissement). La Belgique a accompli certains progrès concernant les indicateurs de consommation d'énergie, y compris la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie (ODD 7), qui a augmenté pour passer de 9,1 % en 2017 à 13,8 % en 2022. Celle-ci reste cependant inférieure à la moyenne de l'UE (23 % en 2022). La consommation finale d'énergie des ménages par habitant (ODD 7) est passée de 3,2 à 2,9 tonnes d'équivalent pétrole,

Graphique A1.1: **Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en Belgique**



Pour des ensembles de données détaillés sur les différents ODD, voir le rapport annuel d'Eurostat «Développement durable dans l'Union européenne»; pour plus de détails concernant les données exhaustives par pays sur les progrès à court terme des États membres: Principales constatations – Indicateurs de développement durable - Eurostat (europa.eu). Un statut élevé ne signifie pas qu'un pays est sur le point d'atteindre un ODD spécifique, mais indique qu'il obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE. La progression est une mesure absolue fondée sur les tendances des indicateurs au cours des cinq dernières années. Le calcul ne tient pas compte des valeurs cibles, car la plupart des objectifs stratégiques de l'UE ne sont valables qu'au niveau agrégé de l'UE. En fonction de la disponibilité des données pour chaque objectif, les 17 ODD ne sont pas tous présentés pour chaque pays.
Source: Eurostat, dernière mise à jour: 25 avril 2024. Les données se rapportent principalement à la période 2017-2022 ou 2018-2023. Les données relatives aux ODD peuvent varier sur l'ensemble du rapport et de ses annexes à l'autre du fait de dates butoirs différentes.

mais elle reste supérieure à la moyenne de l'UE de 2,1 tonnes en 2022. Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique prévoit des mesures visant à soutenir le remplacement des combustibles fossiles, en particulier pour la rénovation énergétique des bâtiments, la décarbonation de la production industrielle et le transport durable. Les émissions provenant de l'agriculture (ammoniac, nitrates) sont supérieures à la moyenne de l'UE (ODD 2 et 6), tout comme c'est le cas pour l'indicateur relatif à la présence de phosphate dans les cours d'eau (ODD 15). Concernant l'ODD 12, le taux d'utilisation de matières contribuant à l'économie circulaire s'est amélioré, passant de 19,1 % en 2017 à 22,2 % en 2022, et est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (11,5 %).

La Belgique obtient de bons résultats ou s'améliore pour plusieurs indicateurs en lien avec l'*équité* (ODD 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 10). Le pays obtient de bons résultats en matière de pauvreté et de croissance inclusive (ODD 1 et 8), ce qui reflète l'impact redistributif important du système de prélèvements et de prestations. La part des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est tombée à 18,7 % en 2022, en dessous de la moyenne de l'UE de 21,6 %. La Belgique a réalisé des progrès pour divers indicateurs liés à l'emploi. Il s'agit notamment d'indicateurs comme le taux de chômage de longue durée (2,6 % en 2018, contre 2,2 % en 2023) et le nombre de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (11,4 % en 2018, 9,6 % en 2023). Plusieurs mesures prévues par le PRR visent à lutter davantage contre le chômage, notamment en améliorant la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Toutefois, malgré ces mesures, le taux d'emploi reste bien en-deçà de l'objectif national pour 2030, étant freiné par un faible taux d'activité (voir l'annexe 14). La participation au marché du travail reste faible, en particulier pour les groupes vulnérables, tels que les adultes ayant un faible niveau d'éducation, les personnes issues de l'immigration et les personnes en situation de handicap. Bien que la Belgique doive se rapprocher de la moyenne de l'UE en matière d'énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), la proportion de la population incapable de chauffer correctement son logement est inférieure à la moyenne de l'UE (5,1 % en 2022; moyenne de l'UE: 9,3 %).

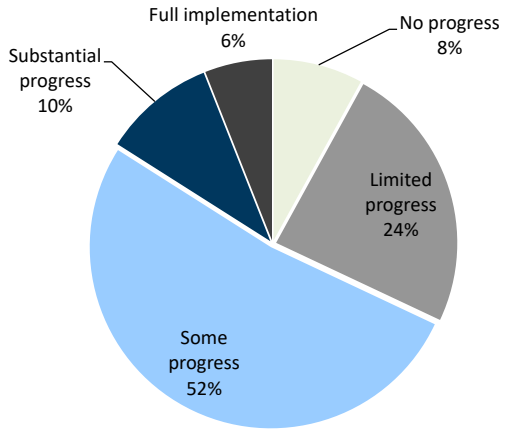
La Belgique obtient de bons résultats et progresse encore pour ce qui est de tous les ODD en lien avec la *productivité* (ODD 4, 8 et 9). Le pays obtient de très bons résultats en particulier pour l'innovation, avec une intensité des dépenses de R&D de 3,4 % du PIB en 2022, bien au-dessus de la moyenne de l'UE (2,2 %). La part des ménages disposant d'une connexion internet haut débit en 2022 (78,3 %) est à présent supérieure à la moyenne de l'UE (73,4 %). Les résultats de la Belgique en ce qui concerne les indicateurs en matière d'éducation sont globalement bons, bien que des préoccupations subsistent quant aux fortes inégalités dans les résultats scolaires liées au statut socioéconomique des élèves. La proportion des adultes possédant au moins des compétences numériques élémentaires était supérieure à la moyenne de l'UE en 2023, à 59,4 % (55,6 % pour l'UE). Malgré tout, le pays est encore confronté à des difficultés de taille pour améliorer les compétences numériques. Le PRR prévoit des investissements considérables pour améliorer l'infrastructure et les équipements numériques dans les écoles.

La Belgique s'améliore en ce qui concerne les indicateurs sur les ODD en lien avec la *stabilité macroéconomique* (ODD 8, 16 et 17). La Belgique obtient de bons résultats en ce qui concerne la qualité de ses institutions (ODD 16), en particulier pour ce qui est de l'accès à la justice et de la sécurité des personnes. La perception de la population relative à l'indépendance du système judiciaire est passée de 64 % en 2018 à 66 % en 2023 et était nettement supérieure à la moyenne de l'UE (53 %) en 2023. La Belgique enregistre des performances supérieures à la moyenne de l'UE en ce qui concerne les indicateurs liés à l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique).

Comme les ODD forment un cadre général, tous les liens avec les ODD pertinents sont expliqués ou représentés par des icônes dans les autres annexes.

La Commission a évalué les recommandations par pays 2019-2023 ([32]) adressées à la Belgique dans le contexte du Semestre européen. Ces recommandations portent sur un large éventail de domaines d'action en lien avec 14 des 17 objectifs de développement durable (ODD) (voir les annexes 1 et 3). Cette évaluation tient compte de l'action des pouvoirs publics belges ([33]) menée à ce jour, ainsi que des engagements pris dans le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique ([34]). À ce stade de la mise en œuvre du PRR, 52 % des recommandations pays qui étaient axées sur des questions structurelles pour la période 2019-2023 ont enregistré au moins «certains progrès», tandis que 24 % ont enregistré des «progrès limités» (voir le graphique A2.1). Alors que la mise en œuvre du PRR se poursuit, d'importants progrès sont attendus dans les années à venir en réponse aux recommandations pays axées sur des questions structurelles.

Graphique A2.1: **Progrès enregistrés par la Belgique dans les recommandations pays pour la période 2019-2023 (Semestre européen de 2024)**



Source: Commission européenne

([32]) Recommandations pays 2023: EUR-Lex - 32023H0901(01) - FR - EUR-Lex (europa.eu)
Recommandations pays 2022: EUR-Lex - 32022H0901(01) - FR - EUR-Lex (europa.eu)
Recommandations pays 2021: EUR-Lex - 32021H0729(01) - FR - EUR-Lex (europa.eu)
Recommandations pays 2020: EUR-Lex - 32020H0826(01) - FR - EUR-Lex (europa.eu)
Recommandations pays 2019: EUR-Lex - 32019H0905(01) - FR - EUR-Lex (europa.eu)

([33]) Y compris les mesures mentionnées dans le programme national de réforme, ainsi que dans les rapports sur la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) (publication de rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des jalons et cibles et résultant de l'évaluation des demandes de paiement).

([34]) Les États membres ont été invités à tenir effectivement compte, dans leur PRR, de l'ensemble ou d'une partie non négligeable des recommandations par pays pertinentes. L'évaluation des recommandations par pays présentée ici prend en considération le degré de mise en œuvre des mesures incluses dans le PRR et de celles réalisées en dehors du PRR au moment de l'évaluation. Les mesures prévues dans l'annexe de la décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du PRR, qui n'ont pas encore été adoptées ou mises en œuvre mais qui sont considérées comme annoncées de manière crédible, conformément à la méthode d'évaluation des recommandations par pays, garantissent des «progrès limités». Une fois mises en œuvre, ces mesures peuvent donner lieu à «certains progrès/des progrès substantiels» ou à une «mise en œuvre intégrale», en fonction de leur pertinence.

Tableau A2.1:**Tableau de synthèse sur les recommandations pays de 2019, 2020, 2021 et 2023**

Belgium	Assessment in May 2024*	RRP coverage of CSRs until 2026	Relevant SDGs
2019 CSR 1	**Limited progress**		
Ensure that the nominal growth rate of net primary government expenditure does not exceed 1,6 % in 2020, corresponding to an annual structural adjustment of 0,6 % of GDP.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
Use windfall gains to accelerate the reduction of the general government debt ratio.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
Continue reforms to ensure the fiscal sustainability of the long-term care	Limited Progress		SDG 3
and pension systems, including by limiting early exit possibilities from the labour market.	Limited Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021	SDG 8
Improve the composition and efficiency of public spending, in particular through spending reviews,	Some Progress		SDG 8, 16
and the coordination of fiscal policies by all levels of government to create room for public investment.	Limited Progress		SDG 8, 16
2019 CSR 2	**Some progress**		
Remove disincentives to work and strengthen the effectiveness of active labour market policies, in particular for the low-skilled, older workers and people with a migrant background.	Limited Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2023, 2024.	SDG 8, 10
Improve the performance and inclusiveness of the education and training systems	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 4, 8, 10
and address skills mismatches.	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 4
2019 CSR 3	**Some progress**		
Focus investment-related economic policy on sustainable transport, including upgrading rail infrastructure,	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2022, 2023, 2024	SDG 10, 11
the low carbon and energy transition	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2026	SDG 7, 9, 10, 11, 13
and research and innovation, in particular in digitalisation, taking into account regional disparities.	Substantial Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	SDG 9, 10, 11
Tackle the growing mobility challenges, by reinforcing incentives and removing barriers to increase the supply and demand of collective and low emission transport.	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021,2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 11
2019 CSR 4	**Some progress**		
Reduce the regulatory and administrative burden to incentivise entrepreneurship	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024	SDG 8, 9
and remove barriers to competition in services, particularly telecommunication, retail and professional services.	Some Progress		SDG 9
2020 CSR 1	**Substantial progress**		
Take all necessary measures, in line with the general escape clause of the Stability and Growth Pact, to effectively address the COVID-19 pandemic, sustain the economy and support the ensuing recovery. When economic conditions allow, pursue fiscal policies aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring debt sustainability, while enhancing investment.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
Reinforce the overall resilience of the health system and ensure the supply of critical medical products.	Substantial Progress	Relevant RRP measures planned as of 2022, 2023	SDG 3
2020 CSR 2	**Some progress**		
Mitigate the employment and social impact of the COVID-19 crisis, notably by promoting effective active labour market measures	Substantial Progress	Relevant RRP measures planned as of 2023, 2024	SDG 1, 2, 8, 10
and fostering skills development.	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025	SDG 4
2020 CSR 3	**Some progress**		
Ensure effective implementation of the measures to provide liquidity to assist SMEs and the self-employed	Full Implementation		SDG 8, 9
and improve the business environment.	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024	SDG 8, 9
Front-load mature public investment projects	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 8, 16
and promote private investment to foster the economic recovery.	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2022	SDG 8, 9
Focus investment on the green and digital transition, in particular on infrastructure for sustainable transport,	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 11
clean and efficient production and use of energy,	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024	SDG 7, 9, 13
the circular economy,	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024	SDG 6, 12, 15
digital infrastructure, such as 5G and Gigabit Networks,	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2025, 2026	SDG 9
and research and innovation.	Substantial Progress	Relevant RRP measures planned as of 2022, 2023	SDG 9

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

2021 CSR 1	**Not relevant anymore**		
In 2022, use the Recovery and Resilience Facility to finance additional investment in support of the recovery while pursuing a prudent fiscal policy. Preserve nationally financed investment.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
When economic conditions allow, pursue a fiscal policy aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring fiscal sustainability in the medium term.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
At the same time, enhance investment to boost growth potential. Pay particular attention to the composition of public finances, on both the revenue and expenditure sides of the budget, and to the quality of budgetary measures in order to ensure a sustainable and inclusive recovery. Prioritise sustainable and growth-enhancing investment, in particular investment supporting the green and digital transition.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
Give priority to fiscal structural reforms that will help provide financing for public policy priorities and contribute to the long-term sustainability of public finances, including, where relevant, by strengthening the coverage, adequacy and sustainability of health and social protection systems for all.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
2022 CSR 1	**Limited progress**		
In 2023, ensure prudent fiscal policy, in particular by limiting the growth of nationally financed primary current expenditure below medium-term potential output growth, taking into account continued temporary and targeted support to households and firms most vulnerable to energy price hikes and to people fleeing Ukraine. Stand ready to adjust current spending to the evolving situation.	No Progress	Not applicable	SDG 8, 16
Expand public investment for the green and digital transitions, and for energy security taking into account the REPowerEU initiative, including by making use of the Recovery and Resilience Facility and other Union funds.	Full Implementation	Not applicable	SDG 8, 16
For the period beyond 2023, pursue a fiscal policy aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring credible and gradual debt reduction and fiscal sustainability in the medium term through gradual consolidation, investment and reforms.	No Progress	Not applicable	SDG 8, 16
Prioritise reforms to improve the fiscal sustainability of long-term care, including by promoting a cost efficient use of the different care settings.	Limited Progress		SDG 3
Reform the taxation and benefit systems to reduce disincentives to work by shifting the tax burden away from labour and by simplifying the tax and benefit system. Reduce tax expenditures and make the tax system more investment-neutral.	Limited Progress		SDG 8, 10, 12
2022 CSR 2			
Proceed with the implementation of its recovery and resilience plan, in line with the milestones and targets included in the Council Implementing Decision of 13 July 2021.	RRP implementation is monitored by assessing RRP payment requests and analysing reports published twice a year on the achievement of the milestones and targets. These are to be reflected in the country reports.		
Submit the 2021-2027 cohesion policy programming documents with a view to finalising their negotiations with the Commission and subsequently starting their implementation.	Progress on the cohesion policy programming documents is monitored under the EU cohesion policy.		
2022 CSR 3	**Some progress**		
Address labour shortages and skills mismatches, notably by improving the performance and inclusiveness of the education and training system, enhancing the quality and labour market relevance of the vocational education and training and developing more flexible and attractive career paths and training for teachers.	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 4
2022 CSR 4	**Some progress**		
Reduce overall reliance on fossil fuels	Limited Progress	Relevant RRP measures planned as of 2022, 2023	SDG 7, 9, 13
by stepping up energy efficiency improvements and the reduction of fossil fuel use in buildings,	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2022, 2023, 2024	SDG 7
promoting the use and supply of public transport as well as soft mobility	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2021,2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 11
and accelerating the deployment of renewable energies and related grid infrastructure by further streamlining the permitting procedures including by reducing the length of appeal procedures and adopting framework conditions to boost investments in solar energy installations	Some Progress	Relevant RRP measures planned as of 2022, 2023	SDG 7, 8, 9, 13

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

2023 CSR 1	**Limited progress**		
Wind down the emergency energy support measures in force, using the related savings to reduce the government deficit, as soon as possible in 2023 and 2024. Should renewed energy price increases necessitate new or continued support measures, ensure that these are targeted at protecting vulnerable households and firms, fiscally affordable, and preserve incentives for energy savings.	Substantial Progress	Not applicable	SDG 8, 17
Ensure prudent fiscal policy, in particular by limiting the nominal increase in nationally financed net primary expenditure in 2024 to not more than 2%.	No Progress	Not applicable	SDG 8, 17
Preserve nationally financed public investment and ensure the effective absorption of RRF grants and other EU funds, in particular to foster the green and digital transitions.	Full implementation	Not applicable	SDG 8, 17
For the period beyond 2024, continue to pursue a medium-term fiscal strategy of gradual and sustainable consolidation, combined with investments and reforms conducive to higher sustainable growth, to achieve a prudent medium-term fiscal position.	No Progress	Not applicable	SDG 8, 17
Strengthen efforts to improve the efficiency of long-term care.	Limited progress		SDG 3
Pursue the reform of the taxation and benefits system to reduce disincentives to work by shifting the tax burden away from labour and by simplifying the tax and benefits system.	Limited progress		SDG 8, 10, 12
Review tax expenditures to reduce their economic, social and environmental harmful impact.	Limited progress		SDG 8, 10, 12
2023 CSR 2			
Ensure an effective governance to allow for a swift and steady implementation of its recovery and resilience plan. Swiftly finalise the REPowerEU chapter with a view to rapidly starting its implementation. Proceed with the speedy implementation of cohesion policy programmes, in close complementarity and synergy with the recovery and resilience plan.	RRP implementation is monitored through the assessment of RRP payment requests and analysis of the bi-annual reporting on the achievement of the milestones and targets, to be reflected in the country reports. Progress with the cohesion policy is monitored in the context of the Cohesion Policy of the European Union.		
2023 CSR 3	**Limited progress**		
Address labour shortages and skills mismatches, in particular by strengthening activation policies (including guidance) to integrate disadvantaged groups into the labour market.	Some Progress	Relevant RRP measures being planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 8, 10
Improve the performance and equity of the education and training systems and continue reforms to strengthen the teaching profession.	Limited progress	Relevant RRP measures being planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 4
2023 CSR 4	**Some Progress**		
Reduce overall reliance on fossil fuels	Limited progress	Relevant RRP measures being planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 7, 9, 13
by stepping up energy efficiency improvements and the reduction of fossil fuel use in buildings,	Some Progress	Relevant RRP measures being planned as of 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 7
by further stimulating the decarbonisation of industry and	Some Progress	Relevant RRP measures being planned as of 2022, 2023, 2024	SDG 7
by promoting the use and supply of public transport as well as soft mobility.	Some Progress	Relevant RRP measures being planned as of 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 11
Accelerate the deployment of renewable energies and related grid infrastructure by further streamlining the permitting procedures, including by reducing the length of appeal procedures, and by adopting legal frameworks to further boost investments in renewable energy installations and facilitate energy sharing.	Some Progress	Relevant RRP measures being planned as of 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	SDG 7, 8, 9, 13
Step up policy efforts aimed at the provision and acquisition of skills and competences needed for the green transition.	Some Progress	Relevant RRP measures being planned as of 2024	SDG 4

Remarque: * Voir la note de bas de page ([34]).

** Les mesures du PRR figurant dans ce tableau contribuent à la mise en œuvre des recommandations pays. Néanmoins, des mesures supplémentaires ne relevant pas du PRR pourraient être nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les recommandations pays et relever les défis qui les sous-tendent. Les mesures indiquées comme «en cours de mise en œuvre» sont uniquement celles incluses dans les demandes de paiement au titre de la FRR qui ont été soumises et évaluées positivement par la Commission européenne.

Source: Commission européenne

La présente annexe donne un aperçu de la mise en œuvre par la Belgique de son plan pour la reprise et la résilience (PRR), à la mi-parcours de la durée de vie de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). La FRR s'est révélée essentielle pour la reprise de l'UE après la pandémie de COVID-19, contribuant à accélérer la double transition écologique et numérique, tout en s'adaptant aux évolutions géopolitiques et économiques, et en renforçant la résilience face aux chocs futurs. La FRR contribue également à la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations unies et répond aux recommandations par pays (voir l'annexe 2).

Le PRR ouvre la voie au versement d'un montant maximal de 5 034 millions d'EUR sous forme de subventions et de 264 millions d'EUR sous forme de prêts au titre de la FRR sur la période 2021-2026, ce qui représente 0,9 % du PIB de la Belgique ([35]). À la mi-mai 2024, 915,2 millions d'EUR ont été versés à la Belgique au titre de la FRR, dont 872,2 millions d'EUR sous forme de subventions et 43 millions d'EUR sous forme de prêts.

La Belgique dispose encore de 4 382,8 millions d'EUR sous forme de subventions et de prêts au titre de la FRR. Ce montant sera décaissé après l'évaluation de la réalisation future des 230 jalons et cibles restants ([36]) figurant dans la décision d'exécution du Conseil ([37]), avant l'échéance de 2026 fixée pour la FRR.

Les progrès accomplis par la Belgique dans la mise en œuvre de son plan sont consignés dans le tableau de bord de la reprise et de la résilience ([38]). Le tableau de bord donne également un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la FRR dans son ensemble. Les graphiques A3.1 et A3.2 illustrent la situation actuelle, telle qu'elle figure dans le tableau de bord.

Tableau A3.1: **Faits essentiels du PRR de la Belgique**

Initial plan CID adoption date	13 July 2021
Scope	Revised plan with REPowerEU chapter
Last major revision	08 December 2023
Total allocation	EUR 5,034 million in grants and EUR 264 million in loans (0.9% of 2023 GDP)
Investments and reforms	119 investments and 40 reforms
Total number of milestones and targets	230
Fulfilled milestones and targets	0 (0% of total)

Source: tableau de bord de la FRR

Le PRR de la Belgique comprend un chapitre REPowerEU visant à éliminer progressivement sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes, à diversifier ses approvisionnements énergétiques et à produire une énergie plus propre dans les années à venir. Afin de donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre du chapitre REPowerEU, 145,1 millions d'EUR ont été versés à titre de préfinancement le 25 janvier 2024. Cela a contribué au lancement de réformes pertinentes telles que la réforme des procédures d'appel du Conseil d'État, qui vise à accélérer le déploiement des énergies renouvelables en Belgique en supprimant les obstacles administratifs liés aux investissements dans les énergies renouvelables.

Le plan met fortement l'accent sur la transition écologique, en consacrant 51 % des fonds disponibles à des mesures qui soutiennent les objectifs climatiques et 27 % de son enveloppe totale au soutien à la transition numérique. Il conserve également une forte dimension sociale avec des mesures de protection sociale, en particulier en ce qui concerne

([35]) Les informations relatives au PIB sont basées sur les données de 2023. Source: https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/index.html?lang=fr

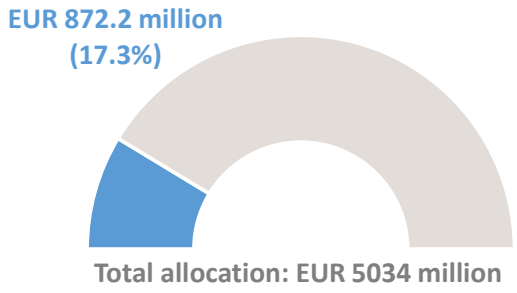
([36]) Les jalons et cibles sont considérés comme atteints de manière satisfaisante une fois que l'État membre a fourni à la Commission des éléments prouvant leur réalisation et que cette dernière les a évalués positivement dans une décision d'exécution.

([37]) https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15570-2023-ADD-1/fr/pdf

([38]) https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/country_overview.html?lang=fr

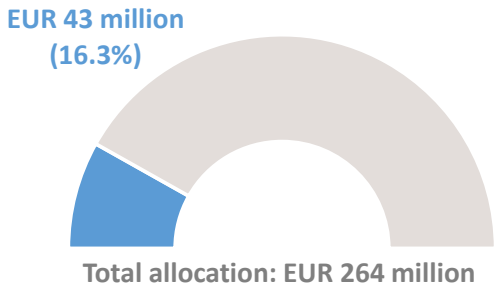
les mesures de reconversion et de perfectionnement professionnels.

Graphique A3.1: **Total des subventions versées au titre de la FRR**



Remarque: Ce graphique présente le montant des subventions, y compris les préfinancements, versé jusqu'à présent au titre de la FRR. Les subventions sont des contributions financières non remboursables. Le montant total des subventions accordées à chaque État membre est déterminé par une clé de répartition et le coût total estimé du PRR correspondant.
Source: tableau de bord de la FRR

Graphique A3.2: **Total des prêts versés au titre de la FRR**



Source: tableau de bord de la FRR

Avec le retard important accumulé dans la mise en œuvre de son PRR, la Belgique travaille toujours à l'achèvement de sa première demande de paiement. Au 15 mai 2024, la Commission collaborait avec la Belgique à l'évaluation de sa première demande de paiement. Le tableau A3.2 met en évidence certaines mesures pertinentes qui seront mises en œuvre avant 2026 pour continuer à rendre l'économie belge plus verte, plus numérique, plus inclusive et résiliente.

Tableau A3.2: **Mesures figurant dans le PRR de la Belgique**

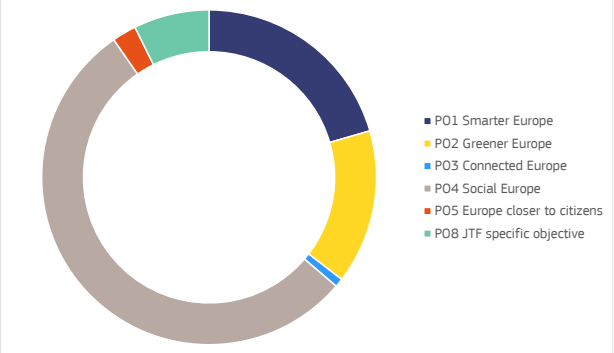
Upcoming reforms and investments
• Training and employment of vulnerable groups • Global cybersecurity governance framework • Renovation of social housing

Source: FENIX

Les instruments de financement de l'UE fournissent des ressources considérables pour la reprise et la croissance dans les États membres de l'UE. Outre les 5,3 milliards d'EUR de financement de la FRR décrits à l'annexe 3, les fonds de la politique de cohésion ([39]) fournissent 2,5 milliards d'EUR à la Belgique pour la période 2021-2027 ([40]). Le soutien combiné de ces deux instruments équivaut à environ 1,33 % du PIB du pays, contre 5,38 % du PIB ([41]) en moyenne dans l'UE (voir annexe 4). La politique de cohésion soutient le développement régional, la convergence économique, sociale et territoriale et la compétitivité au moyen d'investissements à long terme cohérents avec les priorités de l'UE et les stratégies nationales et régionales.

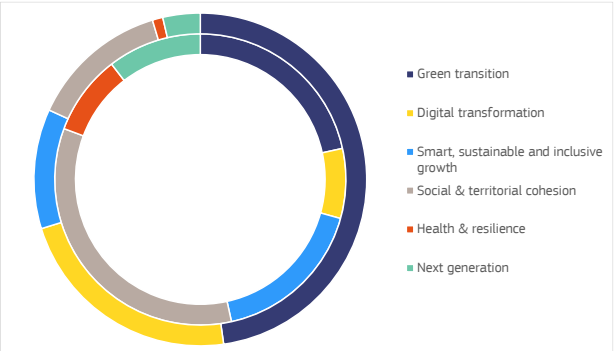
Au cours de la période de programmation 2014-2020, les fonds de la politique de cohésion ont stimulé la compétitivité de la Belgique, avec des résultats tangibles, notamment en matière de développement des entreprises, d'efficacité énergétique, d'accès au marché du travail, d'apprentissage tout au long de la vie et d'inclusion sociale. À la fin de la période d'éligibilité en décembre 2023, les fonds de la politique de cohésion pour 2014-2020 ([42]) avaient mis 2,3 milliards d'EUR à la disposition de la Belgique ([43]), dont 1,2 milliard d'EUR ont été versés depuis mars 2020, au début de la pandémie de COVID-19 ([44]). Parmi les réalisations des fonds de la politique de cohésion au cours de cette période de programmation figurent un soutien à plus de 13 900 jeunes pousses, une diminution de 2 688 488 kWh de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics et 26 006 m² de bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans des zones urbaines. Au cours de la même période, plus de 1,6 million de personnes ont bénéficié de projets financés par le Fonds social européen (FSE) en Belgique et axés sur les groupes vulnérables, en particulier les jeunes (41 %) et les personnes peu qualifiées (34 %).

Graphique A4.1: **Répartition des financements de la politique de cohésion entre les différents objectifs stratégiques en Belgique**



Source: Commission européenne

Graphique A4.2: **Répartition des financements relevant de la FRR par pilier en Belgique**



(1) Chaque mesure du PRR contribue à la réalisation des objectifs de deux des six piliers stratégiques de la FRR. La contribution primaire est indiquée dans le cercle extérieur, tandis que la contribution secondaire apparaît dans le cercle intérieur. Chaque contribution représente 100 % des fonds de la FRR. Par conséquent, la contribution totale à tous les piliers figurant dans ce graphique représente 200 % des fonds alloués à la Belgique au titre de la FRR.
Source: Commission européenne

Sur la période de programmation en cours (2021-2027), la politique de cohésion

([39]) Pour la période 2021-2027, les fonds de la politique de cohésion comprennent le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus et le Fonds pour une transition juste.

([40]) Les programmes de coopération territoriale européenne (CTE) sont exclus de ce chiffre. Pour la période 2021-2027, l'investissement total, financement national compris, s'élève à 5,7 milliards d'EUR.

([41]) Le financement au titre de la FRR comprend à la fois des subventions et des prêts, le cas échéant. La moyenne de l'UE est calculée pour les fonds de la politique de cohésion, à l'exclusion des programmes de CTE. Les chiffres du PIB sont basés sur les données d'Eurostat pour 2022.

([42]) Pour la période 2014-2020, les fonds de la politique de cohésion comprenaient le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus et l'initiative pour l'emploi des jeunes. Les dotations REACT-EU sont incluses, mais les programmes de CTE sont exclus.

([43]) Pour la période 2014-2020, l'investissement total, financement national compris, s'élevait à 4,4 milliards d'EUR.

([44]) Date butoir: 14 mai 2024.

donnera un nouvel élan à la compétitivité de la Belgique, à la transition écologique et à la cohésion sociale, en améliorant les conditions de vie et de travail de la population. Au cours de la période 2021-2027, le Fonds européen de développement régional (FEDER) contribuera à améliorer la performance énergétique de plus de 233 400 m² de bâtiments publics, à faire en sorte que 6 868 tonnes/an supplémentaires de déchets soient prêtes à être réutilisées et à aider 3 761 entreprises supplémentaires à coopérer avec des organismes de recherche. Le Fonds pour une transition juste (FTJ) créera plus de 960 emplois dans les entreprises bénéficiaires. Le Fonds social européen plus (FSE+) contribuera à hauteur de 1,3 milliard d'EUR à une combinaison de projets généraux et innovants en Belgique visant à fournir aux groupes vulnérables une aide sociale et une assistance sur le marché du travail. Par exemple, en Wallonie, 17 initiatives locales testeront des approches innovantes pour lutter contre le chômage de longue durée. Grâce à ces activités, la politique de cohésion contribue de manière substantielle à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies en Belgique, en particulier l'ODD 9 (Industrie, innovation, infrastructure), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) et l'ODD 1 (Pas de pauvreté).

Dans le cadre d'une action combinée, la politique de cohésion et le plan pour la reprise et la résilience (PRR) produisent des effets qui se renforcent mutuellement en Belgique. Par exemple, le FEDER cofinance la rénovation de bâtiments publics dans la Région de Bruxelles-Capitale afin de les rendre plus économes en énergie, et le PRR comprend une réforme du code bruxellois de l'air, du climat et de l'énergie (COBRACE) afin d'introduire de nouvelles obligations en matière d'efficacité énergétique des bâtiments. La Flandre bénéficie également de l'impact conjoint de la FRR et des fonds de la politique de cohésion, par exemple dans le domaine des transports durables. Le FEDER s'attaque aux obstacles au vélo en finançant des voies et des ponts cyclables reliant des tronçons du réseau d'autoroutes à vélo, tandis que la réforme du «budget mobilité» fédéral dans le cadre du PRR permet aux salariés d'obtenir plus facilement une allocation pour un transport durable vers le lieu de travail, en échange de l'abandon de leur droit à une voiture de société. Ensemble, la politique de cohésion et le PRR œuvrent à améliorer l'accès à la formation professionnelle en Wallonie. La réforme du «compte de formation» fédéral prévue par le PRR donnera à tous les travailleurs le droit à une formation et facilitera l'accès à la formation pour les travailleurs temporairement sans emploi. Quant au FEDER et au FTJ, ils stimulent l'offre et la qualité de la formation professionnelle en soutenant des équipements et des infrastructures de pointe, tandis que le FSE+ finance l'offre de formations. La contribution du financement de la politique de cohésion et du PRR par objectif stratégique est illustrée par les graphiques A4.1 et A4.2.

L'instrument d'appui technique (TSI) aide les autorités fédérales et régionales à investir dans leur administration publique et à créer un environnement plus propice aux investissements européens et nationaux. Le TSI a financé des projets en Belgique afin de concevoir et de mettre en œuvre des réformes propices à la croissance depuis 2018. Le soutien apporté en 2023 a englobé des actions visant à intégrer le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» dans les programmes de financement public, à améliorer la pertinence des profils de formation professionnelle pour le marché et l'utilisation de ceux-ci, à revoir les cadres de migration économique afin d'attirer des travailleurs qualifiés vers des professions en pénurie et à renforcer la capacité des autorités fiscales à faire respecter les obligations fiscales. Le TSI aide également la Belgique à accroître sa capacité globale à mettre en œuvre des réformes et des investissements spécifiques inclus dans son PRR, tels que l'institutionnalisation des revues des dépenses et leur intégration dans les processus budgétaires.

La Belgique bénéficie également d'un financement au titre de plusieurs autres instruments de l'UE, y compris ceux énumérés dans le tableau A4.1.

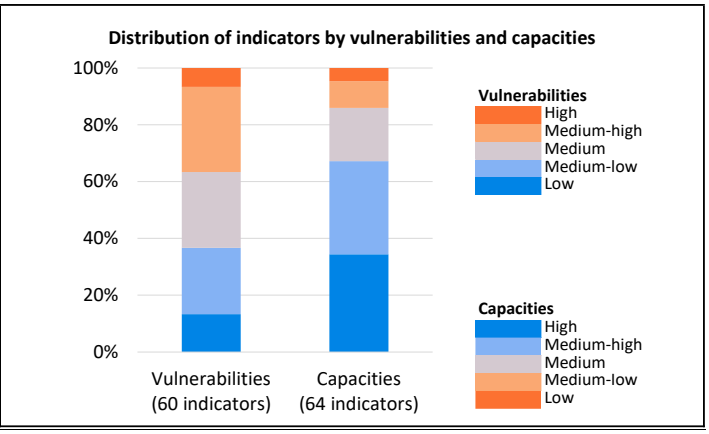
Tableau A4.1: **Soutien des instruments de l'UE en Belgique**

EU grants			
	Amount 2014-2020 (EUR million)		Amount 2021-2027 (EUR million)
Cohesion policy	2 339.0		2 503.1
RRF grants (1)	-		5 033.9
Public sector loan facility (grant component) (2)	-		13.9
Common agricultural policy (3)	5 800.0		3 249.0
EMFF/EMFAF (4)	41.7		40.3
Connecting Europe Facility (5)	784.2		631.2
Horizon 2020 / Horizon Europe (6)	3 395.3		2 191.9
LIFE programme (7)	130.8		146.0
EU guarantees			
	EU Guarantee (EUR million)		Volume of operations (EUR million)
European Fund for Strategic Investment 2015-2020 (8)	602.5		1 655.7
InvestEU 2021-2027 (9)	104.3		225.7
EU loans			
	Period	Total amount available (EUR million)	Disbursed amount (EUR million)
SURE (10)	2020-2022	8 197.5	8 197.5
RRF	2021-2026	264	43

(1) La période de mise en œuvre de la FRR est la période 2021-2026.
(2) La période de programmation de la facilité de prêt au secteur public s'étend sur la période 2021-2025 et le montant reflète la part nationale de sa composante «subventions» réservée jusqu'à la fin de la période.
(3) Les périodes de programmation de la politique agricole commune sont les périodes 2014-2022 et 2023-2027.
(4) Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa).
(5) Les données relatives au mécanisme pour l'interconnexion en Europe couvrent les transports et l'énergie et sont soumises à la date butoir du 15 mai 2024.
(6) La date butoir pour les données relatives à Horizon Europe (2021-2027) est le 13 mai 2024.
(7) La date butoir pour les données 2021-2027 relatives au programme LIFE est le 15 mai 2024.
(8) Le montant de la garantie de l'Union signée au titre du volet «Infrastructures et innovation» de l'EFSI a été calculé sur la base du montant signé des opérations et du multiplicateur interne moyen, tel que communiqué par la BEI (date butoir: 31 décembre 2023).
(9) Le montant de la garantie de l'Union et du volume des opérations signées dans le cadre d'InvestEU comprend le compartiment «UE» ainsi que les compartiments «États membres» (date butoir: 31 décembre 2023).
(10) SURE - Instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence
Source: Commission européenne

Tableau A5.1: **Indices de résilience de chaque dimension pour la Belgique et l'EU-27**

Dimension		BE 2023 RDB	BE 2024 RDB	EU-27 2024 RDB
Overall resilience	Vulnerabilities			
	Capacities			
Social and economic	Vulnerabilities			
	Capacities			
Green	Vulnerabilities			
	Capacities			
Digital	Vulnerabilities			
	Capacities			
Geopolitical	Vulnerabilities			
	Capacities			



(1) Les indices synthétiques agrègent la situation de résilience relative des pays pour tous les indicateurs considérés. Pour un indicateur, la situation relative de chaque pays au cours de la dernière année disponible est comparée à la collecte des valeurs de cet indicateur pour tous les États membres et toutes les années de la période de référence.
Source: Tableaux de bord de la résilience - version du printemps 2024, données jusqu'en 2022

La présente annexe utilise les tableaux de bord de la résilience de la Commission ([45]) pour montrer les capacités et vulnérabilités relatives de la Belgique en matière de résilience ([46]) qui peuvent être pertinentes pour les transformations sociétale, économique, numérique et verte, et pour faire face aux chocs et défis géopolitiques futurs ([47]).

Selon l'ensemble d'indicateurs de résilience du tableau de bord de la résilience, la Belgique présente des vulnérabilités globales moyennes (dans la moyenne de l'UE) et des capacités globales élevées (supérieures à la moyenne de l'UE). Les capacités se sont améliorées par rapport à l'année dernière, tandis que les vulnérabilités sont restées stables. Cela transparaît également dans la répartition des indicateurs: moins de 40 % des indicateurs de vulnérabilité relèvent de la catégorie moyenne à faible ou faible, tandis que du côté des capacités, plus de 60 % des indicateurs se situent dans la fourchette de capacité moyenne à élevée ou élevée.

En ce qui concerne le tableau de bord de la résilience 2023, la Belgique a maintenu ses vulnérabilités moyennes et ses capacités élevées en ce qui concerne la dimension sociale et économique. Les besoins non satisfaits de soins médicaux déclarés par la Belgique se sont améliorés et le pays a réduit sa dette publique. Par contre, certaines vulnérabilités se sont aggravées, avec un pourcentage plus élevé de personnes travaillant dans l'industrie manufacturière confrontées au risque de l'automatisation et une résistance accrue aux antimicrobiens. En ce qui concerne les capacités, le taux d'épargne des ménages en Belgique et le score PISA moyen du pays ont diminué, mais ses politiques actives du marché du travail exprimées par personne souhaitant travailler ont augmenté.

En ce qui concerne la dimension verte, les vulnérabilités globales de la Belgique se sont accrues à un niveau moyen à élevé, tandis que ses capacités sont restées stables. L'augmentation de ses vulnérabilités est principalement due à la hausse de la consommation de matières premières par habitant

([45]) https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/strategic-planning/strategic-foresight/2020-strategic-foresight-report/resilience-dashboards_fr. La résilience est l'aptitude, non seulement à faire face à des défis et à les relever, mais aussi à se soumettre à des transitions de manière durable, équitable et démocratique. Rapport de prospective stratégique 2020: Tracer la voie vers une Europe plus résiliente [COM(2020) 493].

([46]) Les vulnérabilités correspondent aux caractéristiques qui peuvent exacerber les effets négatifs des crises et des transitions, ou aux obstacles susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs stratégiques à long terme, tandis que les capacités désignent les facteurs facilitateurs ou les aptitudes permettant de faire face aux crises et aux changements structurels et de gérer les transitions.

([47]) La présente annexe est liée à l'annexe 1 sur les ODD, à l'annexe 6 sur le pacte vert, à l'annexe 8 sur la transition équitable vers la neutralité climatique, à l'annexe 9 sur la productivité, l'efficacité et la circularité des ressources, à l'annexe 10 sur la transition numérique et à l'annexe 14 sur le socle européen des droits sociaux.

et à l'accroissement des émissions de CO_2 dans le secteur du transport routier. Le pays présente encore de nombreuses vulnérabilités élevées et moyennes à élevées, liées, par exemple, au pourcentage élevé de surfaces au sol imperméabilisées ou aux subventions en faveur des combustibles fossiles. La Belgique accuse actuellement un retard par rapport à la moyenne de l'UE pour certains indicateurs de capacité, tels que la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie ou la productivité énergétique.

En ce qui concerne la dimension numérique, les vulnérabilités et les capacités de la Belgique sont stables par rapport au tableau de bord de l'année dernière. Le pays présente toujours de faibles vulnérabilités en ce qui concerne la proportion d'entreprises ne proposant pas de programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ou la part de salariés qui ne sont pas en mesure de télétravailler. Toutefois, il présente de fortes vulnérabilités en ce qui concerne les incidents liés à la sécurité des TIC au sein des entreprises. Il possède toujours de faibles capacités en ce qui concerne les compétences numériques avancées des jeunes et le nombre de diplômés en master en TIC, mais conserve des capacités élevées pour divers indicateurs, notamment en ce qui concerne les investissements par salarié dans les secteurs de haute technologie.

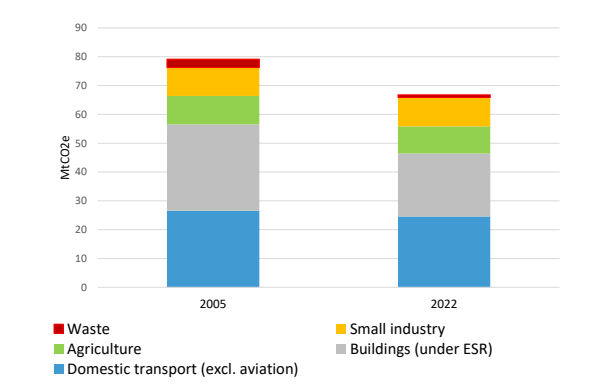
Enfin, les vulnérabilités géopolitiques de la Belgique sont restées stables et se situent dans la moyenne de l'UE, tandis que ses capacités ont augmenté et sont désormais supérieures à la moyenne de l'UE. Le pays a, par exemple, amélioré son ouverture commerciale extra-UE (indicateur de capacité du degré d'intégration mondiale). Par contre, il a connu une augmentation de ses vulnérabilités liées au ratio capacité/besoin de financement (un indicateur de la vulnérabilité des marchés commerciaux et financiers à l'égard des chocs extérieurs).

La Belgique a accompli des progrès dans la transition écologique, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour relever son ambition en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à l'horizon 2030, protéger la biodiversité et les écosystèmes et dans d'autres domaines. La présente annexe donne un aperçu des aspects climatiques, énergétiques et environnementaux de la transition en Belgique ([48]).

Le projet de plan national actualisé en matière d'énergie et de climat (PNEC) de la Belgique ne recense pas encore tous ses besoins d'investissement ni toutes ses sources de financement pour atteindre ses objectifs en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Le projet de plan de la Belgique contient des informations sur les besoins d'investissement attendus pour les investissements stratégiques jusqu'en 2030, sur la base d'un rapport d'experts indépendants couvrant six secteurs. Toutefois, les informations datent de septembre 2018 et ne sont pas directement liées aux politiques et mesures spécifiques du plan. Le plan belge ne dispose pas non plus d'une vue d'ensemble actualisée des sources de financement nationales, régionales et européennes, ce qui signifie qu'il n'est pas possible de recenser d'éventuels déficits de financement ([49]).

Même avec les politiques et mesures supplémentaires prévues, la Belgique a encore un écart à combler pour atteindre son objectif de répartition de l'effort pour 2030 ([50]). Les émissions de gaz à effet de serre de la Belgique en 2022 qui proviennent de ses secteurs relevant de la répartition de l'effort devraient être inférieures de 18,2 % aux niveaux de 2005. Les politiques actuelles devraient réduire les émissions de la Belgique dans le cadre de la répartition de l'effort de 21,6 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030. Les politiques supplémentaires incluses dans le projet de PNEC actualisé de la Belgique devraient réduire ces émissions de 42,6 % par rapport aux niveaux de 2005. Il resterait un écart de 4,4 points de pourcentage par rapport à l'objectif de la Belgique en matière de répartition de l'effort visant à parvenir à une réduction de 47 % ([51]).

Graphique A6.1: **Émissions de gaz à effet de serre des secteurs relevant de la répartition de l'effort, en millions de tonnes équivalent CO_2, 2005-2022**



Source: Agence européenne pour l'environnement

Dans son projet de PNEC actualisé, la Belgique a fixé des objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique qui sont nettement inférieurs aux parts résultant de la contribution nationale prévue par la législation de l'UE ([52]).

([48]) La présente annexe est complétée par l'annexe 7 relative à la transition énergétique et à la compétitivité, l'annexe 8 sur la transition équitable vers la neutralité climatique, l'annexe 9 sur l'utilisation efficace des ressources, la circularité et la productivité, et les thèmes pertinents figurant dans d'autres annexes du présent rapport pays.

([49]) Voir l'évaluation par la Commission (2023) du projet de plan national en matière d'énergie et de climat de la Belgique.

([50]) L'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre est fixé dans le règlement (UE) 2023/857 (règlement sur la répartition de l'effort). Il s'agit d'aligner l'action dans les secteurs concernés sur l'objectif d'atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie à l'échelle de l'UE d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990. L'objectif s'applique également aux secteurs qui ne relèvent pas de l'actuel système d'échange de quotas d'émission de l'UE, notamment les bâtiments (chauffage et refroidissement), le transport routier, l'agriculture, les déchets et la petite industrie (les «secteurs relevant de la répartition de l'effort»).

([51]) Les émissions relevant de la répartition de l'effort pour 2022 sont fondées sur des données d'inventaire approximatives. Les données définitives seront établies en 2027 à l'issue d'un examen complet. Projections relatives à l'impact des politiques actuelles («avec les mesures existantes») et des politiques supplémentaires («avec les mesures supplémentaires»), conformément au projet de PNEC actualisé de la Belgique.

([52]) L'objectif de l'UE fixé dans la directive révisée sur les énergies renouvelables est de faire en sorte que 42,5 % de la consommation finale brute d'énergie provienne de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2030, l'ambition étant d'atteindre 45 %. La formule figurant à l'annexe I de la

La contribution de la Belgique aux énergies renouvelables fixée dans son projet de PNEC actualisé, soit 21,7 % d'ici à 2030, est nettement inférieure à la contribution attendue de 33 %. Sa contribution à l'efficacité énergétique, fixée à 36,5 Mtep pour la consommation d'énergie primaire et à 29,9 Mtep pour la consommation d'énergie finale pour 2030 dans le projet de PNEC actualisé, est également moins ambitieuse que la contribution prévue par la directive relative à l'efficacité énergétique.

Il est essentiel de poursuivre la dynamique pour accélérer l'utilisation des transports à émissions nulles en Belgique ([53]). Le transport de voyageurs en Belgique est réparti par moyen de transport d'une manière globalement cohérente avec la moyenne de l'UE ([54]). Le fret est principalement transporté par la route. À 12 %, le transport par voies navigables intérieures représente plus du double de la part moyenne du fret dans l'UE (5,4 %). La Belgique est à la deuxième place de l'UE en ce qui concerne la part de lignes ferroviaires électrifiées (87 %). La congestion automobile est supérieure à la moyenne de l'UE ([55]). S'établissant à 2,6 % en 2023, la part des véhicules électriques à batterie dans le parc belge de voitures particulières a augmenté de manière dynamique, de même que le nombre de points de recharge accessibles au public, atteignant 35 000 en 2023, soit un point de recharge pour huit véhicules électriques (au-dessus de la moyenne de l'UE de 1 pour 10).

Les mesures prises par la Belgique pour accroître les absorptions de carbone grâce à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) sont de plus en plus ambitieuses. La Belgique parvient à des absorptions nettes de carbone grâce à ses forêts. Pour atteindre l'objectif UTCATF à l'horizon 2030, des absorptions de carbone supplémentaires de 320 kt en équivalent CO_2 sont nécessaires ([56]). La Belgique est actuellement en voie d'atteindre cet objectif ([57]).

En ce qui concerne le changement climatique, il est possible d'agir davantage pour accroître la capacité d'adaptation ([58]). La Belgique met à jour son évaluation nationale globale de la vulnérabilité au changement climatique, attendue en 2024. La gestion de l'eau est de plus en plus considérée comme un secteur clé touché et, pour tous les secteurs, les risques liés à l'eau, les inondations fluviales et pluviales et les sécheresses sont mentionnés. Le déficit de protection climatique ([59]) en Belgique est faible, ce qui indique une couverture d'assurance correcte pour toutes les catégories de risques, y compris les inondations (le risque le plus élevé).

La gestion durable de l'eau, la réduction de la pollution et l'adaptation au changement climatique sont des questions environnementales majeures en Belgique. Les transports, l'énergie, les bâtiments, l'agriculture et le tourisme sont tous exposés à des risques accrus de pénurie d'eau et d'inondation. L'indice d'exploitation des ressources en eau Plus a atteint 5,8 en 2019, les plus mauvaises conditions saisonnières de pénurie d'eau ayant été enregistrées à 13,2 au troisième trimestre de 2019. Pour remédier à la pénurie d'eau, la Flandre a lancé un projet pilote de dessalement de l'eau de la mer du Nord, mais la consommation d'énergie qui en résulte est élevée. En moyenne, 4,6 % des terres belges ont été touchées par des sécheresses au cours de la période 2000-2020. Ce

directive (UE) 2023/1791 fixe la contribution nationale indicative de la Belgique à 33,8 Mtep pour la consommation d'énergie primaire. La Commission a communiqué une contribution nationale corrigée de 29,04 Mtep dans la consommation finale d'énergie pour 2030, conformément à l'article 4, paragraphe 5, de la directive relative à l'efficacité énergétique, afin d'accroître la contribution à la réalisation de l'objectif contraignant de l'Union en matière d'efficacité énergétique.

([53]) Sauf indication contraire, les données de la présente section se rapportent à 2021. Voir Commission européenne, 2023, EU transport in figures, transport.ec.europa.eu.

([54]) Voitures particulières: 85 % de voyageurs-kilomètres; chemins de fer: 6 %; autobus et cars: 8 %, tram et métro: 1 %.

([55]) En 2020, les conducteurs de véhicules routiers ont subi 41 heures de retard en heure de pointe en moyenne en Belgique (moyenne de l'UE: 29 heures).

([56]) Objectifs UTCATF nationaux des États membres conformément au règlement (UE) 2023/839.

([57]) Projections présentées dans le projet de plan national actualisé de la Belgique en matière d'énergie et de climat, 2023.

([58]) Voir l'évaluation et la recommandation de la Commission de 2023 sur les progrès accomplis par la Belgique en matière d'adaptation au changement climatique.

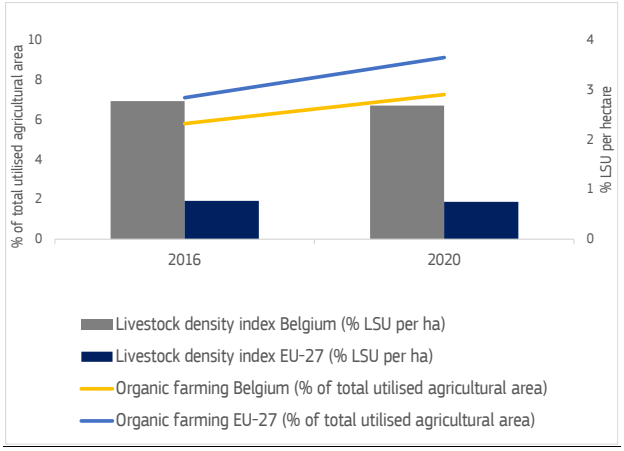
([59]) En ce qui concerne le déficit en matière de protection du climat, voir les commentaires relatifs au tableau A6.1.

phénomène a considérablement augmenté pour toucher 53 % des terres en 2022, les terres cultivées étant l'écosystème le plus endommagé. En ce qui concerne la productivité de l'eau, en 2019, la Belgique a généré 106 EUR par mètre cube d'eau prélevé, soit un montant supérieur à la moyenne de l'UE. Seuls 27 % des masses d'eau douce de surface ont atteint un bon état écologique et 2,3 % un bon état chimique, étant donné que les substances ubiquistes sont persistantes, bioaccumulables et toxiques. Les eaux marines ne sont pas dans un bon état écologique, comme le montrent les descripteurs utilisés dans la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin».

Malgré des progrès significatifs en matière de protection de la nature, les écosystèmes belges continuent de subir une profonde dégradation. La Belgique protège 14,6 % de ses terres et 38 % de ses zones marines. Toutefois, seuls 4 % des habitats et 25 % des espèces ont été déclarés dans un état de conservation favorable. La restauration de la nature apporterait des avantages économiques considérables dans la mesure où on estime que chaque euro investi dans la nature génère au moins 8 EUR d'avantages ([60]).

L'agriculture intensive a un lourd impact sur les écosystèmes, la biodiversité et la qualité de l'air. La production annuelle du secteur agricole belge s'élevait à 9,1 milliards d'EUR ([61]) en 2023. La part de l'agriculture biologique en Belgique est inférieure à la moyenne de l'UE, avec des écarts importants entre la Wallonie et la Flandre. La part de la superficie agricole biologique en Wallonie est plutôt élevée (11 % de la superficie agricole utilisée), mais très faible en Flandre (1,3 %). En 2019, plus de 90 % de la superficie consacrée à l'agriculture biologique en Belgique se trouvait en Wallonie. D'autres mesures contribueraient à la réalisation de l'objectif de parvenir à au moins 25 % de terres agricoles de l'UE consacrées à l'agriculture biologique d'ici à 2030. L'élevage en Belgique figure parmi les plus intensifs de l'UE. L'indice de densité du cheptel s'élevait à 2,68 en 2020 (moyenne de l'UE: 0,75). L'élevage intensif de volailles et de porcs figure parmi les secteurs où les émissions d'ammoniac dans l'air représentent la charge environnementale la plus élevée. L'agriculture a généré 91,3 % de l'ensemble des émissions d'ammoniac, contre 90,7 % en moyenne dans l'EU-27.

Graphique A6.2: **Évolution de la densité du cheptel et de l'agriculture biologique**



Unité de gros bétail (UGB)/ha de SAU: elle mesure le stock d'animaux (bovins, ovins, caprins, équidés, porcins, volailles et lapins) converti en UGB par hectare de SAU.
Source: Eurostat

L'agriculture intensive accroît également les risques de pollution par les nitrates et les pesticides, en particulier en Flandre. Le bilan azoté brut de la Belgique sur les terres agricoles est l'un des pires de l'UE. Avec 28,6 mg par litre, la teneur en nitrates des eaux de surface excède la moyenne de l'UE (20,5 mg de nitrates/l) et 16 % des stations de surveillance des eaux souterraines enregistrent des niveaux supérieurs à la valeur maximale de 50 mg de nitrates par litre. La très forte densité du cheptel, qui affecte non seulement la qualité des eaux de surface, mais aussi sa quantité, joue un rôle déterminant dans cette pollution. La pollution par les pesticides dans les masses d'eau de surface est un sujet de forte préoccupation. En 2021, des dépassements de teneurs en pesticides ont été décelés dans 74,1 % de l'ensemble des sites de surveillance des eaux de surface, faisant de la Belgique l'un des pays de l'UE les plus pollués. Sur la base de l'analyse d'impact de la directive sur la surveillance des sols, 56 % des sols belges pourraient être considérés comme en mauvaise santé ([62]), ([63]),

([60]) Commission européenne (2022), analyse d'impact accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la restauration de la nature, SWD(2022) 167 final.

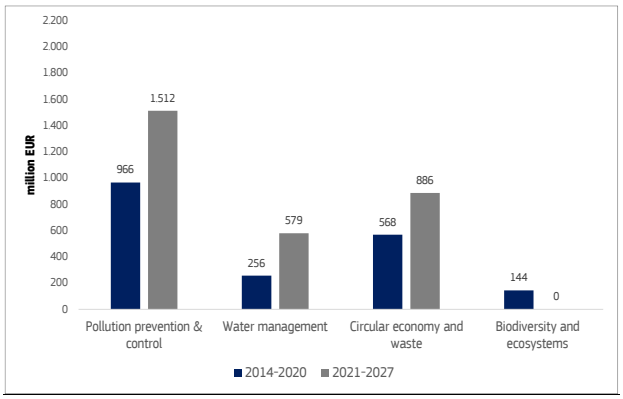
([61]) Valeur de la production au prix de base (2015 =100).

([62]) SWD 417 final du 5.7.2023 - Analyse d'impact de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à la surveillance et à la résilience des sols (directive sur la surveillance des sols).

principalement en raison d'un excès de nutriments. 46 % des terres cultivées et des prairies présentent également un mauvais état de santé en raison d'une perte de carbone organique du sol.

La consommation de produits biologiques augmente, mais le gaspillage alimentaire reste un problème majeur. Les dépenses totales consacrées aux produits biologiques en Belgique ont augmenté de 13 % entre le second semestre 2022 et 2023. La Belgique génère le deuxième volume de déchets alimentaires le plus élevé de l'UE, avec 262 kg de nourriture gaspillée par personne par an, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (131 kg par personne) en 2021. La plupart des déchets ont été générés au stade de la production.

Graphique A6.3: **Déficit d'investissement environnemental, moyenne annuelle**



Les chiffres sont calculés par la Commission européenne sur la base des derniers rapports internes, d'Eurostat, de la BEI et des sources de données nationales.
Source: Commission européenne

La Belgique gagnerait à investir davantage dans la gestion durable de l'eau et la prévention de la pollution. Sur la période 2014-2020, le déficit d'investissement environnemental a été estimé à 2,1 milliards d'EUR par an, soit 0,5 % du PIB moyen, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (0,8 %). Le déficit devrait augmenter sur la période 2021-2027 pour atteindre près de 3 milliards d'EUR par an. Il reste une occasion d'augmenter le financement, en particulier pour la prévention et la réduction de la pollution (1,5 milliard d'EUR par an), l'économie circulaire et les déchets (886 millions d'EUR par an) et la gestion durable de l'eau (579 millions d'EUR par an), étant donné que le déficit d'investissement s'y est creusé.

([63]) Toutefois, tous les processus de dégradation des sols n'ont pas pu être quantifiés pour toutes les utilisations des terres. Ce chiffre indique simplement un ordre de grandeur.

Tableau A6.1: **Indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans le pacte vert pour l'Europe d'un point de vue macroéconomique**

							Target	Distance	
		2005	2019	2020	2021	2022	2030	WEM	WAM
Progress to climate and energy policy targets									
Greenhouse gas emission reductions in effort sharing sectors [1]	Mt CO_{2eq}, %, pp	81.605,6	-10%	-19%	-14,8%	-18,2%	-47%	-25	-4
Net greenhouse gas removals from LULUCF [2]	Kt CO2eq	-1 765	-400,000	-374,000	-270,000	-408,000	-1.352	n/a	n/a
Share of energy from renewable sources (1) [3]	%	2%	10%	13%	13%	14%	33%	-	-
Energy efficiency: primary energy consumption [3]	Mtoe	51,6	48,4	43,9	48,7	45,2	33,8		
Energy efficiency: final energy consumption [3]	Mtoe	36,8	35,8	33,2	35,9	33,4	29,02		

							EU-27		Projected
		2018	2019	2020	2021	2022	2021	2022	2030
Green transition: mobility									
Greenhouse gas emissions: road transport	Mt CO2e	-	-	-	23,8	24,6	769,0	786,6	16,4
Share of zero-emission vehicles in new registrations [4]	%	0,7	1,6	3,5	5,8	10,3	9,0	12,1	n/a
Number of publicly accessible AC/DC charging points		-	-	8095	12524	23508	299178	446956	n/a
Share of electrified railways	%	85,8%	85,8%	85,7%	86,6%	-	56,1%	-	n/a
Green transition: buildings									
Greenhouse gas emissions: buildings	Mt CO2e	-	-	-	25,1	21,9	537,0	486,7	16,3
Final energy consumption in buildings	2015=100	99,0%	97,0%	95,5%	102,2%	87,8%	104,0%	97,2%	
Climate adaptation									
Climate protection gap [5]	score 1-4	-	-	1,7	1,2	1,3	1,5	1,5	n/a

		2018	2019	2020	2021	2022	2020	2021	2022
State of the environment									
Water \| Water exploitation index (WEI+) (1) [6]	% of renewable freshwater	3,9	5,8	-	-	-	3,6	-	-
Circular economy \| Material footprint [7]	tonnes per person	14,9	12,8	13,0	13,0	16,4	14,2	14,8	14,9
Pollution \| Years of life lost due to air pollution by PM2.5 [8]	per 100.000 inhabitants	552	424	315	409	-	545	584	-
Biodiversity \| Habitats in good conservation status [9]	%	4,3					14,7		
Common farmland bird index [10]	2000=100	61	59	57	-	-	78	-	-
Green transition: agri-food sector									
Organic farming	% of total utilised agricultural area	6,56	6,85	7,25	7,48	-	9,1	-	-
Nitrates in groundwater	mg NO_3/litre	-	-	-	-	-	20,42	-	-
Food waste per capita	Kg per capita			250	262	-	130	131	-
Share of soil in poor health [11]	%					56			41
Soil organic matter in agricultural land [12]	Mt per ha	61	-	-	-	-	7.904	-	-

Sources: (1) Les données relatives aux émissions des États membres pour 2019 et 2020 sont exprimées en valeurs de potentiel de réchauffement du globe (PRG) du 4e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les émissions des États membres pour l'année de référence 2005 au titre du règlement (UE) 2018/842, les données relatives aux émissions pour 2021 et 2022 et les projections pour 2030 sont exprimées en valeurs du PRG du 5e rapport d'évaluation du GIEC. Les données de 2021 sont fondées sur les rapports finaux d'inventaire, les données de 2022 sont fondées sur les rapports d'inventaire approximatifs et le calcul des émissions relevant de la répartition de l'effort effectué par l'Agence européenne pour l'environnement. Les émissions finales pour 2021 et 2022 seront déterminées après un examen complet en 2027. L'objectif pour 2030 est une variation en pourcentage des émissions de l'année de référence 2005. Le chemin à parcourir est l'écart entre l'objectif à l'horizon 2030 et les émissions relevant de la répartition de l'effort prévues avec les mesures existantes et les mesures supplémentaires, en pourcentage de variation par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Les mesures incluses pour les projections d'émissions à l'horizon 2030 reflètent l'état d'avancement tel qu'il ressort des projets de plans nationaux actualisés en matière d'énergie et de climat des États membres ou, s'ils ne sont pas disponibles, tel que communiqué au plus tard le 15 mars 2023 conformément au règlement (UE) 2018/1999. (2) Les absorptions nettes sont exprimées en chiffres négatifs, les émissions nettes en chiffres positifs. Les données communiquées proviennent du rapport d'inventaire des gaz à effet de serre pour 2024. Valeur des absorptions nettes de gaz à effet de serre pour 2030 conformément au règlement (UE) 2023/839 - annexe II bis. (3) Les objectifs nationaux pour 2030 en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique sont des contributions nationales indicatives, conformément au règlement (UE) 2018/1999 (le règlement sur la gouvernance), à l'objectif de l'UE en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 fixé dans la directive EU/2018/2001 modifiée par la directive EU/2023/2413 (directive révisée sur les énergies renouvelables) – 42,5 % de la consommation finale brute d'énergie, avec l'ambition d'atteindre 45 % – et à la formule figurant à l'annexe I de la directive (UE) 2023/1791 (directive relative à l'efficacité énergétique). (4) Véhicules électriques à batterie et véhicules électriques à pile à combustible pour particuliers. (5) Le déficit de protection du climat correspond à la part des pertes économiques non assurées causées par des catastrophes liées au climat, sur la base d'une modélisation du risque lié aux inondations, aux incendies de forêt et aux tempêtes, et au taux de pénétration des assurances. Échelle: 0 (pas de déficit de protection) - 4 (déficit très élevé) (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, 2022). (6) Consommation totale d'eau en ressources d'eau douce renouvelables disponibles pour un territoire et une période donnés. (7) Extractions de matières pour la consommation et l'investissement. (8) Années de vie potentiellement perdues en cas de décès prématuré dû à une exposition à des particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres. (9) Part des habitats en bon état de conservation selon les rapports présentés au titre de l'article 17 de la directive Habitats (directive 92/43/CEE) pour la période 2013-2018. (10) Indice multi-espèces mesurant les variations de l'abondance de la population des espèces d'oiseaux des milieux agricoles. (11) Source: annexe 12 de la proposition de la Commission relative à une directive sur la surveillance des sols, SWD(2023) 417 final. (12) Estimations de la teneur en carbone organique des terres arables.

La présente annexe ([64]) expose les progrès accomplis par la Belgique dans l'accélération de la transition énergétique vers le zéro net et les difficultés qu'elle rencontre dans ce contexte, tout en soutenant sa compétitivité dans le secteur de l'énergie propre ([65]). Elle examine les mesures et les objectifs présentés dans le projet de plan national actualisé en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour 2030 ([66]).

La Belgique affiche des résultats positifs en termes d'augmentation de la capacité installée d'énergies renouvelables, de développement des infrastructures énergétiques, y compris pour l'hydrogène, et de mesures d'efficacité énergétique. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accélérer la transition vers une énergie propre. La Belgique est fortement dépendante des combustibles fossiles et reste tributaire des importations en provenance de pays tiers pour la plupart des technologies énergétiques propres.

Le niveau d'interconnexion électrique de la Belgique est légèrement supérieur aux 15 % recommandés. Dans la première liste de projets d'intérêt commun (PIC)/projets d'intérêt mutuel (PMI), elle compte un projet d'interconnexion avec la France, la connexion entre Lonny et Gramme. Elle augmentera également la capacité interne entre Zandvliet et Liefkenshoek. Elle développe une interconnexion avec le Royaume-Uni, le projet Cronos. En ce qui concerne l'électricité en mer, la Belgique développe une interconnexion hybride avec le Danemark (la connexion Triton) et avec le Royaume-Uni (la connexion Nautilus).

La poursuite du développement des réseaux électriques en Belgique nécessite des investissements importants. À titre d'exemple, entre 2024 et 2027, Elia investira 6,5 milliards d'EUR dans le réseau à haute tension, soit plus de quatre fois les montants qu'elle a investis au cours des trois dernières années. Des montants importants seront également nécessaires pour le réseau de distribution.

Les **infrastructures de gaz naturel existantes sont bien développées pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz.** Le développement des infrastructures de gaz naturel n'est plus envisagé dans le cadre du nouveau règlement RTE-E.

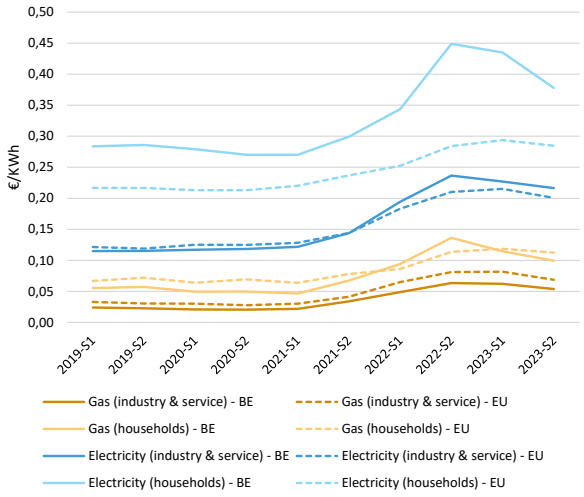
La Belgique investit dans les infrastructures pour l'hydrogène (un hydroduc principal, un hydroduc vers la France et des terminaux de réception) et compte cinq projets liés à l'hydrogène candidats à la prochaine liste de PIC/PMI. Elle est également active dans le piégeage et le stockage du carbone, avec des projets visant à capter et à transporter du CO_2 depuis les zones industrielles voisines des ports d'Anvers-Bruges et de Gand pour le stocker sous le plateau continental néerlandais ou norvégien. En 2023, le premier transport CSC de l'UE a eu lieu d'Anvers au Danemark et le stockage a été effectué sous la mer au Danemark.

([64]) Elle est complétée par l'annexe 6 dans la mesure où le pacte vert pour l'Europe met l'accent sur la transition vers une énergie propre, et par l'annexe 8 sur les mesures prises pour protéger les groupes les plus vulnérables, en complément des efforts actuellement déployés dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, de REPowerEU et du plan industriel du pacte vert pour l'Europe.

([65]) Conformément au plan industriel du pacte vert et au règlement pour une industrie «zéro net».

([66]) La Belgique a présenté son projet de PNEC actualisé en décembre 2023.

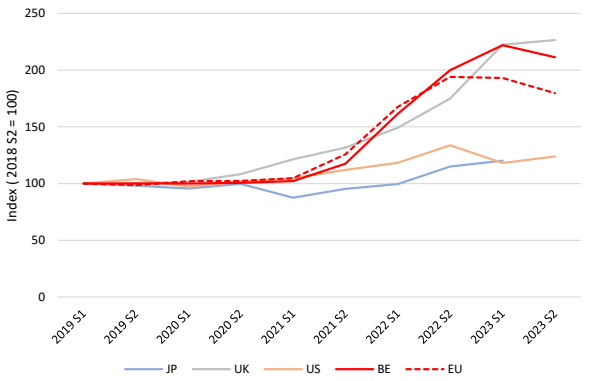
Graphique A7.1: **Prix de détail de l'énergie en Belgique pour les ménages et l'industrie**



(1) Pour l'industrie, les bandes de consommation sont I3 pour le gaz et IC pour l'électricité, qui se rapportent aux consommateurs moyens et donnent un aperçu du caractère abordable de l'énergie.
(2) Pour les ménages, les bandes de consommation sont D2 pour le gaz et DC pour l'électricité.
(3) Les prix de l'industrie sont indiqués hors TVA et autres taxes/prélèvements/redevances récupérables, étant donné que les consommateurs non résidentiels sont généralement en mesure de récupérer la TVA et d'autres taxes.
Source: Eurostat

Les prix de détail moyens du gaz et de l'électricité ont connu une baisse notable en 2023 en Belgique, tombant sous les niveaux enregistrés au second semestre 2022. Au second semestre 2023, les prix de détail du gaz et de l'électricité ont diminué de 13 % pour les ménages. Toutefois, bien que les prix du gaz aient diminué de 12 % par rapport à la moyenne de l'UE, les prix de l'électricité étaient supérieurs de 33 %. Dans le secteur industriel et des services, les prix du gaz ont diminué de 14 % au second semestre 2023, à environ 24 % en dessous de la moyenne de l'UE. En outre, les prix de l'électricité à la fin de 2023 ont diminué de 5 % depuis le début de l'année, mais restent supérieurs d'environ 8 % à la moyenne de l'UE. En termes relatifs, les prix de l'électricité ont augmenté de manière significative pour les consommateurs non résidentiels par rapport aux États-Unis et au Japon, ce qui pourrait nuire à la compétitivité internationale des industries à forte intensité énergétique en Belgique.

Graphique A7.2: **Évolution des prix de l'électricité pour les consommateurs non résidentiels (UE et partenaires étrangers)**



(1) Pour les données d'Eurostat (UE et BE), la bande de consommation est ID, laquelle se rapporte aux gros consommateurs ayant une consommation annuelle comprise entre 2 000 MWh et 20 000 MWh, comme dans les secteurs manufacturiers à forte intensité d'électricité, et donne un aperçu de la compétitivité internationale.
(2) JP = Japon
Source: Eurostat, AIE

La plupart des mesures de soutien direct à l'énergie en faveur des consommateurs finals qui sont mises en œuvre depuis le début de la crise énergétique ne ciblaient pas les ménages ou les entreprises les plus vulnérables. Le gouvernement fédéral a accordé aux ménages des mesures de soutien direct dans le domaine de l'énergie jusqu'à la fin de 2023, en recourant à diverses mesures, dont: i) deux forfaits de base pour le gaz (270 EUR et 405 EUR) et deux forfaits de base pour l'électricité (122 EUR et 183 EUR), ii) un paiement forfaitaire unique de 80 EUR pour aider les ménages les plus vulnérables et iii) une réduction de la TVA sur les panneaux solaires photovoltaïques, les panneaux solaires thermiques, les chaudières solaires et les pompes à chaleur. Les autorités régionales ont adopté des mesures supplémentaires: par exemple, le gouvernement flamand a adopté plusieurs mesures visant à protéger les citoyens vulnérables à faibles revenus et à soutenir une réduction structurelle de la consommation d'énergie.

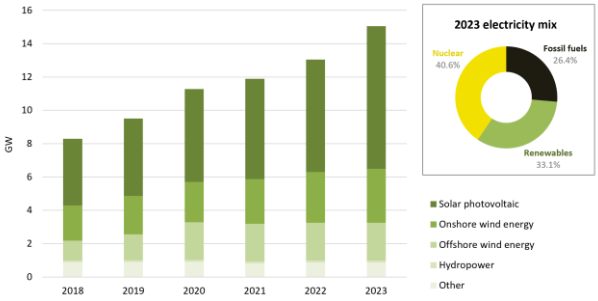
Le bouquet énergétique de la Belgique reste fortement dépendant des combustibles fossiles. Selon les données d'Eurostat pour 2022, moins d'un tiers de son énergie provenait des énergies renouvelables (11 %) et de l'énergie nucléaire (20 %).

Le gaz naturel occupe une place encore assez importante dans le système énergétique belge. En 2022, il représentait encore 24,6 % de l'énergie brute disponible dans le pays et 23 % de la production brute d'électricité. Alors que la Belgique dépend entièrement des importations de gaz naturel, seule une petite partie des importations provient de Russie. Sa dépendance à l'égard des importations en provenance de Russie est inférieure à la moyenne de l'UE depuis longtemps, atteignant 12 % en 2021. La Belgique exploite une installation de stockage souterrain d'une capacité totale d'environ 0,8 milliard de m^3, ce qui représente seulement 5 % de sa demande annuelle totale. L'hiver dernier, la Belgique a respecté ses obligations en matière de stockage de gaz, atteignant un taux de remplissage de 99,1 % au 1er novembre 2023, et a terminé la saison hivernale avec des installations de stockage remplies à 54,35 % au 1er avril 2024. La Belgique dispose également d'un terminal GNL à Zeebruges. Ce dernier est devenu crucial après l'invasion de l'Ukraine par la Russie et devrait voir sa capacité de regazéification augmentée de 10,5 GWh par heure d'ici à 2026. Entre août 2022 et décembre 2023, la Belgique est parvenue à réduire sa demande de gaz de 17 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Toutefois, la part du gaz dans la consommation brute d'énergie devrait augmenter d'ici à 2030 (selon les informations les plus récentes fournies par les autorités belges, principalement pour remplacer la production d'électricité de 4 000 MW issue des capacités nucléaires qui ont déjà été fermées en 2023 ou le seront en 2025).

La Belgique a reconsidéré l'avenir de ses centrales nucléaires afin d'assurer la sécurité de son approvisionnement en électricité. En décembre 2023, le gouvernement fédéral et ENGIE ont signé l'accord final prolongeant l'exploitation des centrales nucléaires Tihange 3 et Doel 4 pour une durée de 10 ans jusqu'en 2035, ce qui permettra de maintenir 2 GW d'énergie nucléaire dans le bouquet énergétique. Selon le projet de PNEC actualisé de la Belgique, cette décision a tenu compte à la fois des effets de la hausse des prix du gaz sur la sécurité de l'approvisionnement qui ont été ressentis après l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de l'indisponibilité d'une partie de la production d'électricité nucléaire française en 2022. Parmi les autres mesures prises pour garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique figurent l'utilisation du mécanisme de rémunération de capacité (MRC) et le déploiement accéléré des énergies renouvelables terrestres et en mer, y compris le développement de 3,5 GW d'énergie éolienne en mer du Nord d'ici à 2030.

La capacité installée d'énergie renouvelable a augmenté de 15 % en 2023, atteignant une capacité installée de plus de 15 GW, une évolution induite par l'augmentation significative de l'énergie solaire (plus de 25 %). La capacité solaire installée totale en 2023 s'élevait à 8 549 MW ([67]). Le régime d'octroi de permis est favorable aux autoconsommateurs, étant donné que, dans la plupart des cas, aucun permis d'urbanisme n'est requis pour le photovoltaïque sur toiture. La capacité éolienne totale de la Belgique en 2022 était de 5 504 MW (soit une augmentation de 4 %), dont 3 242 MW d'éoliennes terrestres et 2 262 MW d'éoliennes en mer ([68]). La Belgique prévoit de déployer 3,5 GW supplémentaires d'énergie éolienne en mer d'ici à 2030 ([69]). Cet objectif est cohérent avec l'accord non contraignant de la Belgique, énoncé dans les objectifs non contraignants des accords de l'UE sur les bassins maritimes de janvier 2023.

Graphique A7.3: **Capacité installée d'énergie renouvelable (à gauche) de la Belgique et bouquet électrique (à droite)**



La catégorie «Autres» comprend les déchets municipaux renouvelables, les biocarburants solides, les biocarburants liquides et le biogaz.
Source: IRENA, Ember

([67]) Selon le rapport Irena, Statistiques sur les énergies renouvelables 2024, les données peuvent différer de celles d'Eurostat parce qu'une méthodologie différente a été utilisée pour calculer la capacité en courant alternatif et en courant continu.

([68]) Rapport 2024 de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

([69]) BE_SWD_2023_601_en.pdf (europa.eu)

Dans son projet de PNEC actualisé, la Belgique a présenté une proposition de contribution à l'objectif de l'UE en matière d'énergies renouvelables qui s'élève à 21,7 %, soit nettement moins que celle prévue par la législation de l'UE [estimée à 33 %, selon la formule figurant à l'annexe II du règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat].

La Belgique a pris des mesures dans la mise en œuvre des réformes visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables. La Flandre et la Wallonie ont adopté des stratégies visant à accélérer l'octroi de permis pour l'énergie éolienne. La Belgique a également pris des mesures pour accroître l'espace disponible pour l'énergie éolienne et accélérer les procédures de recours. La Flandre a intégré plusieurs permis dans un seul processus de demande unifié. Dans son chapitre REPowerEU, la Belgique a proposé quelques réformes supplémentaires, concernant notamment une obligation d'installer des panneaux solaires sur certains bâtiments, et une réforme visant à accélérer la transition énergétique.

La part relativement faible des énergies renouvelables dans le chauffage et le refroidissement en Belgique (10,4 % en 2022) repose principalement sur l'utilisation de la biomasse, les pompes à chaleur représentant un peu plus de 13 % de cette part. Les objectifs énoncés dans le projet de PNEC semblent manquer d'ambition, malgré une croissance significative du nombre de pompes à chaleur. Le projet de PNEC actualisé montre que la biomasse continue d'être le premier contributeur à la chaleur renouvelable.

La Belgique a accompli des progrès significatifs dans ses efforts en vue d'atteindre les objectifs de l'UE en matière d'efficacité énergétique pour 2030. En 2022, la consommation d'énergie primaire de la Belgique s'élevait à 45,2 Mtep, soit une baisse de 7,2 % par rapport à 2021 et de 3,9 % par rapport à 2012. Sa consommation finale d'énergie s'élevait à 33,4 Mtep, soit une baisse de 6,8 % par rapport à 2021 et de 5,9 % par rapport à 2012. Les meilleurs résultats sont ceux du secteur résidentiel, qui a réduit sa consommation finale d'énergie de 15 %. Toutefois, ils s'expliquent dans une large mesure par les prix élevés du gaz et de l'électricité, ainsi que par les températures plutôt douces par rapport à l'année précédente. Les plus mauvais résultats sont ceux du secteur des transports, qui a augmenté sa consommation finale d'énergie de 3,7 %.

La Belgique a mis en œuvre un large éventail de mesures d'efficacité énergétique couvrant les principaux secteurs, avec le soutien de plusieurs fonds de l'UE. Toutefois, les régimes soutenant directement l'efficacité énergétique dans les PME sont plutôt limités. Le soutien de la facilité pour la reprise et la résilience a été augmenté au titre du chapitre REPowerEU, notamment i) en renforçant les mesures relatives à l'efficacité énergétique et en encourageant la réduction de la demande d'énergie, tout en luttant contre la précarité énergétique (accélération de la rénovation des bâtiments) et ii) en soutenant les transports à émissions nulles et les infrastructures à cet effet, y compris les chemins de fer. Dans le cadre de la politique de cohésion, près de 19 % du financement total alloué à la Belgique couvre des investissements dans l'efficacité énergétique.

La plupart des régimes en faveur de l'efficacité énergétique reposent toujours sur des subventions et l'utilisation d'instruments financiers reste très limitée. Toutefois, les autorités belges travaillent actuellement au déploiement d'instruments financiers ciblant la rénovation énergétique des bâtiments et infrastructures publics. En outre, la Flandre a adopté plusieurs mesures visant à introduire de nouvelles obligations pour le secteur du bâtiment et l'industrie.

En ce qui concerne les bâtiments, la Belgique doit intensifier ses efforts dans le secteur résidentiel afin de contribuer de manière significative à la réalisation de son objectif de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments pour 2030. Bien que des progrès aient été accomplis en ce qui concerne la consommation d'énergie primaire, aucun progrès visible n'a été enregistré, en termes de consommation d'énergie finale, dans le secteur résidentiel entre 2021 et 2022, compte tenu des données corrigées des variations climatiques ([70]).

([70]) Consommation finale d'énergie des ménages mesurée par Eurostat (tableaux de données de décembre 2023), corrigée

Le chauffage et le refroidissement représentent plus de 85 % de la consommation d'énergie finale résidentielle du pays, dont 9 % seulement proviennent d'énergies renouvelables.

Environ 60 000 pompes à chaleur ont été vendues en 2022, soit une augmentation de 118 % par rapport à l'année précédente. Le soutien financier aux chaudières à gaz à condensation dans les bâtiments a pris fin en 2023. Plusieurs mesures sont en place pour soutenir l'utilisation accrue des énergies renouvelables dans les bâtiments, par exemple au moyen d'installations solaires (photovoltaïques et solaires thermiques) et de pompes à chaleur. En Belgique, l'électricité est 3,80 fois plus chère que le gaz, ce qui signifie que les utilisateurs finaux économisent de l'énergie mais paient plus cher s'ils choisissent une pompe à chaleur pour le chauffage ([71]). La rénovation des bâtiments est un volet important du plan belge pour la reprise et la résilience (PRR), avec des investissements de plus d'un milliard d'EUR dans la rénovation énergétique des bâtiments, y compris des logements sociaux. Le faible nombre d'activités de surveillance du marché portant sur les produits soumis aux exigences en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique suscite des inquiétudes quant aux niveaux de conformité.

L'autonomisation des consommateurs sur le marché de l'électricité est importante, avec un nombre croissant de prosommateurs et de communautés énergétiques. Par contre, le déploiement de compteurs intelligents est à la traîne à Bruxelles et en Wallonie. Du fait du cadre réglementaire favorable et des prix de gros élevés et volatils de l'énergie, la capacité solaire photovoltaïque installée à petite échelle a augmenté de 14 % en 2022, atteignant environ 7,5 GW de capacité solaire installée totale, notamment en raison d'une augmentation de la capacité installée dans le segment résidentiel. Seuls 22,4 % des ménages disposaient de compteurs intelligents en 2022 (moyenne de l'UE: 80 %). Seule la Région flamande est en voie d'atteindre 80 % des clients finals d'ici à 2024. La Belgique a transposé les règles de l'UE relatives aux communautés énergétiques et aux prosommateurs, sur la base d'un certain nombre de conditions favorisantes, notamment:

- un assouplissement des exigences en matière d'octroi de permis pour l'énergie solaire photovoltaïque à petite échelle;
- des régimes spécifiques d'octroi de licences d'approvisionnement et un cadre réglementaire;
- des infrastructures de TIC et des incitations financières (par exemple, exonérations de TVA en Flandre et réduction des tarifs de réseau à Bruxelles) pour l'énergie échangée entre pairs et partagée au sein d'immeubles à appartements et de communautés énergétiques.

La Wallonie a introduit un tarif de rachat pour les petites installations d'énergie renouvelable en 2024. On compte actuellement plus d'une douzaine de communautés énergétiques en Belgique. Il existe un programme de soutien à l'investissement en faveur des communautés énergétiques en Wallonie dans le cadre du plan régional pour la reprise et la résilience. Les taux de changement de fournisseur comptent parmi les plus élevés de l'UE. En 2022, près de 100 % des contrats de fourniture d'électricité conclus par les ménages étaient des contrats à prix variable.

La Belgique reste tributaire des importations en provenance de pays tiers pour la plupart des technologies énergétiques propres. En revanche, la Belgique connaît des évolutions positives dans la chaîne d'approvisionnement des batteries et des électrolyseurs et bénéficie d'une forte implantation dans l'industrie éolienne. En particulier, la Belgique est un producteur stratégique de fondations et de sous-stations éoliennes en mer, de nombreuses usines en Flandre contribuant à des projets en mer dans toute l'Europe. La Belgique fabrique aussi depuis longtemps des boîtes de vitesse pour rotors éoliens à Lommel. La Belgique abrite deux usines de fabrication d'électrolyseurs, toutes deux soutenues par l'important projet d'intérêt européen commun (PIIEC) Hy2Tech. L'une est exploitée par une société américaine à Oevel et affiche une

des variations climatiques par le Centre commun de recherche pour la période de référence 2005-2022.

([71]) Par conséquent, la Belgique gagnerait à analyser dans quelle mesure la fiscalité et les charges et redevances de réseau nuisent à l'économie du chauffage décarboné et à corriger tout déséquilibre.

capacité estimée à 500 MW, tandis que l'autre, située à Seraing, est l'unité d'assemblage de stacks d'une nouvelle exploitation transnationale (avec une deuxième usine en France), gérée par une entreprise belge. Les deux exploitants ont annoncé leur intention d'augmenter leur capacité à 1 GW chacun d'ici à 2030 au plus tard. La Belgique dispose d'un potentiel considérable pour la fabrication de batteries, avec une usine de fabrication située à Ninove, qui est forte d'une capacité de production de 10 000 unités par an. Elle est exploitée par une entreprise belge dont l'objectif est d'établir la première giga-usine de batteries belge (3 GWh) à Seneffe-Manage d'ici la mi-2025. En ce qui concerne l'énergie solaire photovoltaïque, la Belgique produit depuis longtemps des modules solaires en Wallonie, avec une capacité d'environ 100 MW depuis 2023. Le paysage se compose d'un producteur de modules standard et de deux entreprises spécialisées dans les systèmes photovoltaïques intégrés aux bâtiments. L'une de ces entreprises est le fabricant d'un projet photovoltaïque pionnier en mer du Nord, connu sous le nom de SeaVolt.

La Belgique déploie des efforts considérables en matière de R&I pour ce qui est des priorités de l'union de l'énergie. Dans son projet de PNEC actualisé, la Belgique a fait état de ses dépenses nationales en matière de recherche et d'innovation dans des technologies spécifiques en matière de climat et d'énergie, qui représentaient 0,32 % du PIB de la Belgique en 2021 et une part de 10 % dans l'ensemble des dépenses de R&I (soit 3,2 % du PIB), principalement dans le domaine de la sûreté nucléaire, suivi des systèmes intelligents, des transports durables et des systèmes efficaces. Le rapport détaille la répartition entre fonds publics et fonds privés (25 % provenant du secteur public). Les investissements en capital-risque ont également connu une évolution positive ces dernières années, avec 32,2 millions d'EUR d'investissements dans des entreprises de technologies climatiques en 2023. La Belgique prévoit de construire une nouvelle grande infrastructure de recherche nucléaire, MYRRHA (Multipurpose Hybrid Research Reactor for High Tech Applications, réacteur de recherche hybride polyvalent pour les applications de haute technologie), avec l'ambition de rester un acteur de niveau mondial en matière de R&D et d'innovation dans de nombreux domaines connexes.

Tableau A7.1: **Principaux indicateurs en matière d'énergie**

		Belgium				EU			
		2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
ENERGY DEPENDNCE	**Import Dependency [%]**	**77.6%**	**78.0%**	**70.8%**	**74.0%**	**60.5%**	**57.5%**	**55.5%**	**62.5%**
	of Solid fossil fuels	101.8%	102.1%	92.6%	99.5%	43.3%	35.8%	37.3%	45.8%
	of Oil and petroleum products	101.5%	102.7%	95.8%	100.6%	96.7%	96.8%	91.7%	97.7%
	of Natural Gas	101.8%	99.1%	99.9%	100.8%	89.7%	83.6%	83.6%	97.6%
	Dependency from Russian Fossil Fuels [%]								
	of Natural Gas	16.9%	14.1%	11.9%	12.1%	39.7%	41.3%	41.1%	21.0%
	of Crude Oil	32.0%	28.5%	26.7%	20.5%	28.8%	26.7%	26.4%	19.5%
	of Hard Coal	39.7%	38.9%	42.9%	24.5%	43.5%	49.1%	47.4%	21.5%

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DIVERSIFICATION OF GAS SUPPLIES	**Gas Consumption (in bcm)**	**17.4**	**17.8**	**18.4**	**18.5**	**18.4**	**18.5**	**15.6**
	Gas Consumption year-on-year change [%]	1.2%	2.4%	3.0%	0.8%	-0.6%	0.4%	-15.6%
	Gas Imports - by type (in bcm)	**18.2**	**17.9**	**19.8**	**23.2**	**21.7**	**21.3**	**24.2**
	Gas imports - pipeline	17.2	16.7	17.3	16.5	17.0	17.1	12.9
	Gas imports - LNG	1.0	1.1	2.5	6.7	4.7	4.2	11.2
	Gas Imports - by main source supplier (in bcm) (1)							
	Norway	5.7	9.3	10.4	9.1	11.1	11.4	5.1
	Qatar	1.0	1.1	2.0	4.5	2.5	2.6	5.8
	Russia	-	1.6	2.5	3.9	3.0	2.5	2.9
	United States	-	-	-	0.2	0.6	0.1	1.9

		2019	2020	2021	2022	2023
	LNG Terminals - storage capacity m3 LNG					
	Number of LNG Terminals	1	1	1	1	1
	LNG Storage capacity (m3 LNG)	566,000	566,000	566,000	566,000	566,000
	Underground Storage					
	Number of storage facilities	1	1	1	1	1
	Technical Capacity (bcm)	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ELECTRICITY/ENERGY	**Gross Electricity Production (GWh) (2)**	**85,610**	**86,619**	**75,040**	**93,646**	**89,455**	**100,465**	**95,944**	**-**
	Combustible Fuels	31,558	32,615	33,171	34,497	35,277	30,667	30,773	-
	Nuclear	43,523	42,227	28,597	43,524	34,435	50,326	43,879	-
	Hydro	1,489	1,397	1,308	1,181	1,315	1,350	1,646	-
	Wind	5,420	6,521	7,574	9,755	12,819	11,998	12,353	-
	Solar	3,095	3,308	3,903	4,253	5,112	5,618	6,876	-
	Geothermal	0	0	0	0	0	0	0	-
	Other Sources	524	551	487	436	498	507	418	-
	Gross Electricity Production [%]								
	Combustible Fuels	36.9%	37.7%	44.2%	36.8%	39.4%	30.5%	32.1%	-
	Nuclear	50.8%	48.8%	38.1%	46.5%	38.5%	50.1%	45.7%	-
	Hydro	1.7%	1.6%	1.7%	1.3%	1.5%	1.3%	1.7%	-
	Wind	6.3%	7.5%	10.1%	10.4%	14.3%	11.9%	12.9%	-
	Solar	3.6%	3.8%	5.2%	4.5%	5.7%	5.6%	7.2%	-
	Geothermal	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	-
	Other Sources	0.6%	0.6%	0.6%	0.5%	0.6%	0.5%	0.4%	-
	Net Imports of Electricity (GWh)	**6,183**	**6,022**	**17,328**	**-1,855**	**-333**	**-7,877**	**-7,528**	**-**
	As a % of electricity available for final consumption	7.4%	7.2%	20.6%	-2.2%	-0.4%	-9.4%	-9.5%	-
	Electricity Interconnection [%]	-	**18.9%**	**9.5%**	**18.3%**	**14.2%**	**16.1%**	**14.8%**	**15.4%**
	Share of renewable energy consumption - by sector [%]								
	Electricity	15.8%	17.2%	18.9%	20.8%	25.1%	26.0%	29.1%	-
	Heating/cooling	8.2%	8.2%	8.3%	8.3%	8.4%	9.2%	10.4%	-
	Transport	6.0%	6.6%	6.7%	6.8%	11.0%	10.3%	10.4%	-
	Overall	8.7%	9.1%	9.5%	9.9%	13.0%	13.0%	13.8%	-

		2020	2021	2022	2023
CLEAN ENERGY	**VC investments in climate tech start-ups and scale-ups (EUR Mln)**	**35.76**	**20.85**	**237.14**	**32.18**
	as a % of total VC investment (3) in Belgium start-ups and scale-ups	3.3%	1.6%	10.0%	2.1%
	Research & Innovation spending in Energy Union R&i priorites				
	Public R&I (EUR mln)	291.3	179.7	-	-
	Public R&I (% GDP)	0.06%	0.04%	-	-
	Private R&I (EUR mln)	226.7	-	-	-
	Private R&I (% GDP)	0.05%	-	-	-

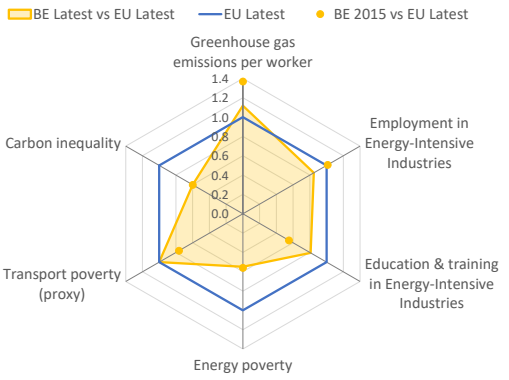
(1) Le classement des principaux fournisseurs est fondé sur les derniers chiffres disponibles (pour 2022).
(2) Les investissements en capital-risque comprennent les opérations de capital-risque (à tous les stades), les petites opérations de fusion-acquisition et les opérations de capital-investissement de croissance (pour les entreprises qui ont fait partie auparavant du portefeuille d'une société d'investissement en capital-risque ou ont bénéficié de fonds de business angels ou de capital d'amorçage).

Source: Eurostat, Gas Infrastructure Europe, établi par le JRC sur la base des données de PitchBook (03/2024), JRC SETIS (2024).

La présente annexe suit les progrès réalisés par la Belgique pour assurer une transition équitable vers la neutralité climatique et la durabilité environnementale, en particulier pour les travailleurs et les ménages en situation de vulnérabilité. L'économie verte belge se développe. Entre 2015 et 2021, le nombre total d'emplois dans le secteur des biens et services environnementaux a augmenté de 20 % (pour atteindre environ 78 000) (UE: 18,2 %), atteignant 2,2 % de l'emploi total (UE: 2,7%). De même, entre 2015 et 2022, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de la main-d'œuvre belge (voir le graphique A8.1 et le tableau A8.1) a diminué, tombant de 19,6 à 16,0 tonnes par travailleur, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (14,3 tonnes par travailleur en 2022) ([72]), ce qui indique une tendance positive en matière de transition écologique. Dans le même temps, la création d'emplois dans le secteur vert pourrait être plus forte et des mesures pourraient être prises pour lutter contre la récente augmentation de la précarité énergétique, de manière à contribuer à une transition écologique équitable conformément à la recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique ([73]). Il demeure essentiel de continuer à soutenir l'acquisition de compétences vertes pour parvenir à une transition équitable et à la mise en œuvre de REPowerEU. Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique comprend plusieurs réformes et investissements visant à soutenir une transition écologique équitable ([74]) et complétant ses plans territoriaux pour une transition juste et ses actions soutenues par le Fonds social européen plus (FSE+).

L'emploi dans les secteurs les plus touchés par la transition écologique en Belgique est en baisse. En 2023, l'emploi dans les industries à forte intensité énergétique ([75]) représentait 3 % de l'emploi total (3,5 % dans l'UE), soit une baisse par rapport à 2015 (3,6 %). L'emploi dans les industries extractives a atteint le même niveau qu'en 2015 (avec environ 3 700 travailleurs en 2023), malgré quelques changements au cours des années précédentes. Le taux de vacance d'emploi dans le secteur de la construction (voir graphique A8.2), secteur clé de la transition écologique, est supérieur à la moyenne de l'UE (5,4 % contre 3,6 % dans l'UE en 2023). Cette tendance transparaît également dans l'Eurobaromètre sur les pénuries de compétences, dans lequel 77 % des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur belge de la construction reconnaissaient que les pénuries de compétences les freinent dans les activités générales ([76]). Dans le budget du FSE+ pour la Belgique pour la période 2021-2027, 15 % (205 millions d'EUR) soutiennent le développement des compétences, des emplois et de l'économie verts et 8 % (112 millions d'EUR) sont consacrés au développement des compétences et des emplois numériques.

Graphique A8.1: **Défis de la transition équitable en Belgique**



Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail de l'UE, projets EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+ et DISCO(H) (voir tableau A8.1).

Le perfectionnement et la reconversion professionnels dans les industries à forte intensité énergétique ont légèrement

([72]) Les calculs relatifs à la main-d'œuvre sont fondés sur l'enquête sur les forces de travail de l'UE. Il convient de noter que, dans le rapport pays 2023 pour la Belgique, ces indicateurs étaient calculés sur la base des statistiques de l'emploi figurant dans les comptes nationaux, de sorte que les deux rapports sont peu comparables entre eux à cet égard.

([73]) La recommandation du Conseil du 16 juin 2022 visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique (2022/C 243/04) concerne l'emploi, les compétences, les systèmes d'imposition/de prestations et de protection sociale, les services essentiels et le logement.

([74]) Voir également le rapport pays 2022 (annexe 6) et l'annexe 3 pour une vue d'ensemble.

([75]) Industries extractives (NACE B), produits chimiques (C20), minéraux (C23), métaux (C24) et automobile (C29).

([76]) Eurobaromètre sur les pénuries de compétences et les stratégies de recrutement et de fidélisation dans les petites et moyennes entreprises.

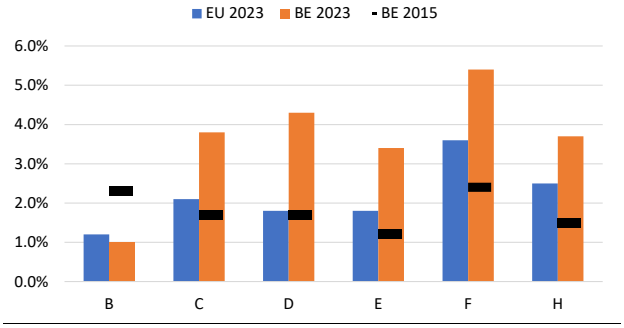
Tableau A8.1: **Indicateurs clés pour une transition équitable en Belgique**

Indicator	Description	BE 2015	BE	EU
GHG per worker	Greenhouse gas emissions per worker – CO_2 equivalent tonnes	19.6	16.0 (2022)	14.3 (2022)
Employment EII	Employment share in energy-intensive industries, including mining and quarrying (NACE B), chemicals (C20), minerals (C23), metals (C24) and automotive (C29)	3.6%	3.0% (2023)	3.5% (2023)
Education & training EII	Adult participation in education and training (last 4 weeks) in energy-intensive industries	6.0%	8.8% (2023)	10.9% (2023)
Energy poverty	Share of the total population living in a household unable to keep its home adequately warm	5.2%	5.1% (2022)	9.3% (2022)
Transport poverty (proxy)	Estimated share of the AROP population that spends over 6% of expenditure on fuels for personal transport	28.4%	37.1% (2023)	37.1% (2023)
Carbon inequality	Ratio between the consumption footprint of the top 20% vs bottom 20% of the income distribution	1.6	1.6 (2021)	2.7 (2021)

Source: Eurostat (env_ac_ainah_r2, lfsa_egan2d, ilc_mdes01), enquête sur les forces de travail de l'UE (rupture de série chronologique en 2021), projets EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+ et DISCO(H).

augmenté, mais restent inférieurs à la moyenne de l'UE, les pénuries de compétences constituant des goulets d'étranglement dans la réalisation d'une transition équitable. Dans les industries à forte intensité énergétique, la participation des travailleurs à l'éducation et à la formation est passée de 6,1 % en 2015 à 8,8 % en 2022, restant toutefois inférieure à la moyenne de l'UE (10,9 %). En Belgique, 40 % des PME estiment que les compétences nécessaires à l'écologisation de leurs activités deviennent encore plus importantes (UE: 42%) ([76]). Conformément à l'objectif de l'UE en matière d'énergies renouvelables, environ 4 199 travailleurs qualifiés supplémentaires seront nécessaires, d'ici à 2030, pour le déploiement de l'énergie éolienne et solaire, qui pourrait nécessiter un investissement dans les compétences de 47,9 à 59,9 millions d'EUR ([77]). Pour relever ce défi, des investissements spécifiques au titre du PRR et du mécanisme pour une transition juste financent des formations visant la reconversion des travailleurs dans les régions concernées par la transition, ainsi que des mesures stratégiques au niveau national et des mécanismes de flexibilité visant à encourager la formation en entreprise.

Graphique A8.2: **Taux de vacance d'emploi dans les secteurs des industries extractives et de la transformation**



B - Industries extractives
C - Industrie manufacturière
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E - Alimentation en eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F - Construction
H - Transports et stockage
Source: Eurostat jvs_a_rate_r2.

Les indicateurs de précarité énergétique n'avaient cessé de diminuer au cours des années précédentes, mais la flambée des prix de l'énergie en 2022 a presque ramené la situation à leurs niveaux de 2015. La part de la population incapable de chauffer correctement son logement a légèrement diminué, passant de 5,2 % en 2015 à 5,1 % en 2022, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne de l'UE (9,3 %) ([78]). L'indicateur a augmenté de 1,6 p.p. entre 2021 et 2022 en raison des hausses des prix de l'énergie dues aux contraintes d'approvisionnement causées par la pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, malgré les mesures d'urgence mises en œuvre en Belgique. En particulier, 12,0 % de la population menacée de

([77]) Projet EMPL-JRC AMEDI.

([78]) La précarité énergétique est un concept multidimensionnel. L'indicateur utilisé est axé sur un résultat spécifique de la précarité énergétique. D'autres indicateurs sont disponibles sur l'Energy Poverty Advisory Hub.

précarité (AROP) (UE: 20,1 %) et 4,5 % des ménages à revenu moyen inférieur (dans les déciles 4-5) (UE: 11,6 %) n'ont pas été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2022. Par ailleurs, en janvier 2023, 37,1 % de la population menacée de précarité ont consacré une part considérable de leur budget (plus de 6 %) aux carburants pour le transport privé (UE: 37,1%) ([79]). Certaines mesures du PRR encouragent la rénovation de tous les types de logement, soutenant également les ménages à faibles revenus ([80]).

Bien qu'elles soient légèrement inférieures à la moyenne de l'UE, les inégalités environnementales restent un problème. En 2021, l'empreinte de consommation de 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés était 1,6 fois supérieure à celle des 20 % ([81]) les plus pauvres (UE: 1,8). Les niveaux moyens de pollution atmosphérique en 2021 étaient inférieurs à la moyenne de l'UE (10,7 contre 11,4 µg/m³ de PM2.5), mais les personnes vivant dans des régions exposées à des niveaux critiques de pollution atmosphérique représentent encore 77 % de la population ([82]), ce qui a des répercussions importantes sur la santé, en particulier sur les groupes vulnérables, et cause environ 5 100 décès prématurés par an ([83]).

La Belgique progresse dans la transition équitable vers la neutralité climatique. Elle a mis en place des recherches approfondies sur les implications de la transition climatique, un forum spécifique des parties prenantes et un soutien financier aux entreprises contribuant à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux, notamment par la création d'emplois de qualité ([84]).

([79]) Le caractère abordable des carburants pour le transport privé est une dimension essentielle de la précarité en matière de transport. L'indicateur a été élaboré dans le cadre des projets EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+. Méthode décrite dans le document Economic and distributional effects of higher energy prices on households in the EU.

([80]) Voir le rapport pays 2022, annexes 6 et 3.

([81])Élaborée dans le cadre du projet EMPL-JRC DISCO(H). Méthode décrite dans Joint Research Centre, 2024. Carbon and environmental footprint inequality of household consumption in the EU. JRC137520. La moyenne de l'UE se rapporte à l'EU-27 sans l'Italie (les données relatives au revenu des ménages ne sont pas disponibles pour l'Italie dans l'EBM)

([82]) Deux fois plus élevés que les recommandations des lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'air (exposition annuelle de 5µg/m³).

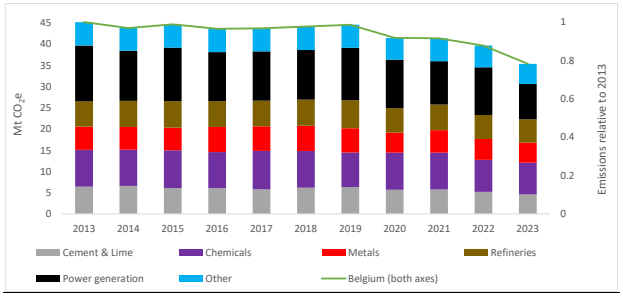
([83]) Agence européenne pour l'environnement - Air Quality Health Risk Assessment.

([84]) Sur la base de l'examen de suivi de la recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique, qui a eu lieu en octobre 2023.

La transition écologique de l'industrie et de l'environnement bâti, en particulier la décarbonation, l'utilisation efficace des ressources et la circularité, est essentielle pour stimuler la compétitivité de la Belgique ([85]). À cet égard, les priorités de la Belgique sont l'utilisation de matériaux contribuant à l'économie circulaire dans l'industrie, l'environnement bâti et l'adoption de modèles économiques circulaires.

La transition de la Belgique vers l'économie circulaire permet au pays d'être en voie d'atteindre les objectifs du plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire, mais un renforcement des mesures permettrait de réduire les déchets et de mettre progressivement fin aux pratiques d'élimination non durable. L'empreinte en matières premières a considérablement augmenté en 2022, atteignant 15,9 tonnes par habitant, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE. La production totale de déchets est largement supérieure à la moyenne de l'UE. Le projet de mise à jour du plan national en matière d'énergie et de climat de la Belgique inclut de très bonnes références à l'économie circulaire dans les objectifs généraux et spécifiques nationaux. La poursuite de l'amélioration du traitement des déchets et de la réduction de la dépendance à l'égard de l'incinération aiderait à atteindre les objectifs pour 2030 fixés dans le projet de mise à jour du plan national en matière d'énergie et de climat.

Graphique A9.1: **Émissions du SEQE par secteur depuis 2013**



Source: Commission européenne

En 2023, les secteurs couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE) en Belgique ([86]) ont émis 21 % de gaz à effet de serre en moins qu'en 2019. En 2023, seulement 23 % des gaz à effet de serre émis par les installations relevant du SEQE de la Belgique provenaient de la production d'électricité, soit bien moins que la moyenne de l'UE (57 %). L'industrie chimique a émis plus d'un quart (28 %) des émissions totales de l'ensemble des secteurs industriels, les raffineries un cinquième (20 %), les installations de production de ciment et de chaux également près d'un cinquième (17 %), l'industrie métallurgique 18 % et les autres industries 18 %. Entre 2019 et 2023, le secteur de l'électricité a enregistré une réduction des émissions nettement supérieure (33 %) ([87]) à celle des secteurs industriels (16 %). Entre 2013 et 2023, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 37 % dans la production d'électricité et de 15 % dans les secteurs industriels, avec des réductions plus importantes dans l'industrie du ciment et de la chaux, de sorte que la réduction globale a été de 22 %.

L'industrie belge progresse dans ses actions visant une utilisation plus efficace des ressources, même si elle reste plus exposée au risque de perturbations des chaînes d'approvisionnement que d'autres États membres. La Belgique a atteint le deuxième taux d'utilisation de matériaux contribuant à l'économie circulaire le plus élevé de l'UE en 2022, mais elle est l'un des pays qui dépendent le plus des importations. La dépendance à l'égard des importations de matériaux a augmenté pour atteindre 74,7 % des matériaux utilisés en 2022, contre une moyenne de l'UE de 22,4 %. En revanche, la productivité des ressources a augmenté, atteignant 3,3 standards de pouvoir d'achat par kilogramme (SPA/kg) en 2022, contre 2,6 SPA/kg en 2017 ([88]), ce qui place la Belgique bien au-dessus de la moyenne de l'UE. Le captage d'eau à des fins de fabrication est tombé à 18 %

([85]) Voir également les annexes 6, 7 et 12.

([86]) Cette analyse exclut les voyages aériens. Pour plus de détails et les sources de données, voir Weitzel, M; van der Vorst, C. (2024), Uneven progress in reducing emissions in the EU ETS, JRC Science for policy brief, JRC138215, Centre commun de recherche.

([87]) Cette réduction a pris la forme d'une forte baisse de 15 % en glissement annuel en 2020, suivie d'un rebond progressif au cours des 2 années suivantes.

([88]) Bien que le pic ait été atteint en 2021, avec 3,4 SPA/kg.

Tableau A9.1: **Indicateurs d'économie circulaire**

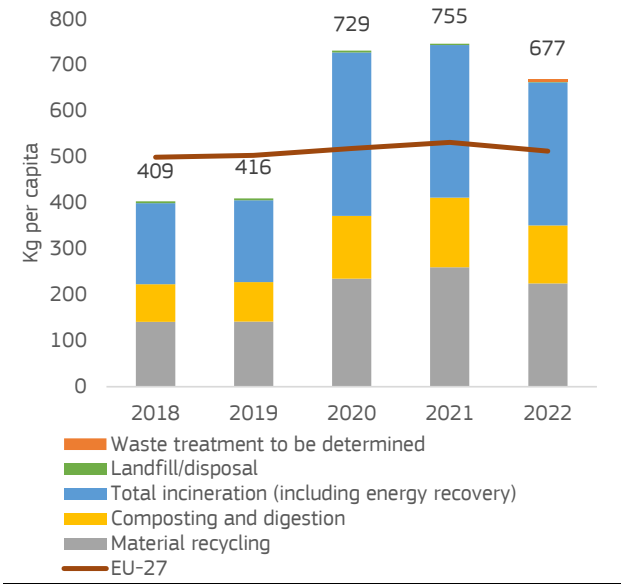
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	EU-27	Latest year
Industry								
Resource productivity (purchasing power standard (PPS) per kilogram)	2,8	2,8	3,0	3,4	3,3	-	2,5	2022
Circular material use rate (%)	20,8	20,7	23,0	23,7	22,2	-	11,5	2022
Eco-innovation index (2013=100)	90,5	91,2	93,4	94,4	99,8	-	121,5	2022
Recycling of plastic packaging (%)	42,4	47,3	44,7	49,2	-	-	40,7	2021
Cost of air emissions from industry (EUR bn)	14,8	14,1	13,2	13,5	-	-	352,7	2021
Built environment								
Recovery rate from construction and demolition waste (%)	97,0	-	99,0	95,8	-	-	89,0	2020
Soil sealing index (base year = 2006)	102,7	-	-	-	-	-	103,4	2018
Non-residential floor area (m^2 per capita)	23,1	23,3	23,4	-	-	-	18,0	2020
Waste backfilled (%)	-	-	45,0	-	958,4	-	9,9	2020

Source: Eurostat, Agence européenne pour l'environnement

du total des captages d'eau en Belgique en 2019. L'utilisation de la circularité pour stimuler la décarbonation de l'industrie peut encore être améliorée.

Il est encore possible d'améliorer l'adoption, par les entreprises belges, de la circularité et des approches durables sur le plan environnemental. La Belgique n'a pas été en mesure de retrouver ses niveaux de performance précédents en matière de taux d'utilisation de matériaux contribuant à l'économie circulaire ([89]), et le tableau de bord de l'éco-innovation 2022 a placé le pays dans le «groupe en phase de rattrapage». En 2023, la Belgique comptait au total 65 licences de label écologique de l'UE et 3 754 produits porteurs du label écologique de l'UE, ces chiffres traduisant une augmentation par rapport à l'année précédente. Un soutien est disponible aux niveaux fédéral et régional pour développer des modèles d'entreprise circulaires ([90]).

Graphique A9.2: **Traitement des déchets municipaux**



Source: Eurostat

Bien qu'elle figure parmi les États membres affichant les meilleurs résultats de l'UE en matière de recyclage des déchets, la Belgique reste fortement dépendante de l'incinération. Avec un taux de recyclage des déchets municipaux de 55,5 % en 2021, la Belgique est sur la bonne voie pour atteindre à la fois l'objectif de recyclage pour 2025 et l'objectif de mise en décharge pour 2035. Malgré ses bonnes performances en matière de recyclage, la Belgique occupait la deuxième place dans l'UE pour l'incinération par habitant en 2021 ([91]) et la deuxième place pour la

([89]) Le taux d'utilisation de matériaux contribuant à l'économie circulaire est tombé à 22,2 % en 2022, contre 23,7 % en 2021.

([90]) Observatoire de l'éco-innovation, Country profile 2022 Belgique, Ecorys.

([91]) Entre 2019 et 2022, l'utilisation de cette méthode d'élimination s'est fortement intensifiée, la quantité de déchets incinérés par habitant passant de 178 à 332 kg (44 % du total des déchets traités en 2021). Le pic soudain est lié à des changements dans la méthodologie statistique qui élargissent le champ d'application de la déclaration.

production de déchets (755 kg par habitant en 2022, contre une moyenne de l'UE de 527 kg). Après un pic de 19 en 2017, le nombre de brevets sur les déchets et le recyclage est tombé à 6 en 2020.

Le système de l'environnement bâti continue d'aggraver l'épuisement des ressources, malgré de récentes améliorations. Au cours des 9 premiers mois de 2023, l'indice belge des permis de construire s'est établi à 101,1 en moyenne, ce qui montre que les activités de construction sont à peu près stables par rapport à 2015 ([92]), tandis que la population a augmenté de 4,6 %. Les surfaces au sol résidentielles et non résidentielles par habitant, en Belgique, sont supérieures à la moyenne de l'UE. En 2020, elles s'élevaient à 64,2 m^2 par habitant (moyenne de l'UE: 52,3 m^2) et 23,4 m^2 par habitant (moyenne de l'UE: 19,4 m^2), respectivement. En 2020, les trois régions belges ont présenté des stratégies de rénovation à long terme visant à décarboner le parc immobilier. Le plan pour la Région bruxelloise inclut largement les pratiques de l'économie circulaire.

La Belgique est en bonne voie pour atteindre les objectifs de la directive-cadre relative aux déchets pour le secteur de la construction. Entre 2010 et 2020, les déchets produits par les activités de construction et de démolition n'ont cessé d'augmenter, atteignant 20,78 millions de tonnes, et la production de déchets par habitant est la deuxième plus élevée de l'UE. Toutefois, la proportion de remblayage était nettement supérieure à la moyenne de l'UE (9,89 %) et atteignait 45,0 % en 2020. La Belgique est parvenue à améliorer son taux de valorisation des déchets de construction et de démolition, qui est passé de 17 % en 2010 à 99 % en 2020. En 2021, 84 % de la population belge étaient raccordés à au moins un traitement secondaire des eaux usées, soit un taux supérieur à la moyenne de l'UE (81 %).

([92]) 2015=100.

La transformation numérique est essentielle pour garantir une économie résiliente et compétitive. Conformément au programme d'action pour la décennie numérique, et en particulier aux objectifs en matière de transformation numérique d'ici à 2030, la présente annexe décrit les performances de la Belgique en matière de compétences numériques, d'infrastructures numériques/de connectivité et de numérisation des entreprises et des services publics. Le cas échéant, elle fait référence aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience (PRR). La Belgique alloue 27 % de son enveloppe totale au titre du PRR à des objectifs numériques (1,25 milliard d'EUR) ([93]). Dans le cadre de la politique de cohésion, un montant supplémentaire de 0,3 milliard d'EUR (13 % du financement total au titre de la politique de cohésion du pays) est alloué à la transformation numérique du pays ([94]).

Le programme d'action pour la décennie numérique trace la voie d'une transformation numérique réussie de l'UE d'ici à 2030. La feuille de route nationale de la Belgique expose les mesures que cette dernière compte prendre pour atteindre les objectifs généraux et spécifiques au niveau national. Le rapport 2023 sur l'état d'avancement de la décennie numérique soulignait la nécessité d'accélérer et d'approfondir les efforts collectifs visant à atteindre les objectifs généraux et spécifiques à l'échelle de l'UE ([95]). Entre autres, le fait que la population possède des compétences numériques renforce le développement et l'adoption des technologies numériques, entraîne des gains de productivité et fait apparaître de nouveaux modèles économiques. Cela permet également de renforcer l'inclusion et la participation dans un environnement de plus en plus façonné par la transformation numérique ([96]). Les technologies, les infrastructures et les outils numériques contribuent tous à relever les défis structurels actuels, notamment les dépendances stratégiques, la cybersécurité et le changement climatique.

Globalement, la Belgique affiche des performances mitigées en matière de compétences numériques, plusieurs défis importants restant à relever même si certains progrès sont à signaler. Bien que la part des spécialistes des TIC qui occupent un emploi soit supérieure à la moyenne de l'UE, ces spécialistes restent très demandés: la proportion d'entreprises déclarant avoir des difficultés à recruter des spécialistes des TIC est supérieure à la moyenne de l'UE (69 % contre 63 %). En outre, l'augmentation de la proportion de femmes parmi les spécialistes des TIC, bien qu'elle soit comparable à la moyenne de l'UE (19,4 %), reste un défi pour la Belgique. Pour le relever, la Belgique a mis en place une stratégie interfédérale intitulée «Women in Digital» ([97]). La proportion de personnes possédant au moins des compétences numériques de base (59 %), mesurée par les indicateurs DESI en 2023 et en hausse de 5 points de pourcentage entre 2021 et 2023, est supérieure à la moyenne de l'UE (56 %). Dans le PRR de la Belgique, les mesures en faveur de la reconversion et du perfectionnement professionnels numériques et l'accent mis sur les compétences numériques dans l'apprentissage tout au long de la vie devraient contribuer à accroître la mobilité professionnelle, à améliorer l'insertion sur le marché du travail et à remédier à la pénurie de main-d'œuvre disposant de compétences numériques.

La Belgique affiche des résultats mitigés en matière d'infrastructures numériques/de connectivité, mais elle a bien progressé depuis l'année dernière. Elle obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en ce

([93]) La part des dotations financières contribuant aux objectifs numériques a été calculée à l'aide de l'annexe VII du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience.

([94]) Ce montant comprend tous les investissements spécifiquement destinés à la transformation numérique au cours de la période de programmation 2021-2027 de la politique de cohésion ou y contribuant de manière substantielle. Les financements proviennent du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen plus et du Fonds pour une transition juste.

([95]) Commission européenne (2023): Rapport de 2023 sur l'état d'avancement de la décennie numérique, Rapport 2023 sur l'état d'avancement de la décennie numérique | Façonner l'avenir numérique de l'Europe (europa.eu).

([96]) Voir par exemple OCDE (2019): OECD Economic Outlook, Digitalisation and productivity: A story of complementarities, OECD Economic Outlook, Volume 2019 Issue 1 | OECD iLibrary (oecd-ilibrary.org) et OECD (2019): Going Digital: Shaping Policies, Improving Lives – Summary, https://www.oecd.org/digital/going-digital-synthesis-summary.pdf.

([97]) Plan interfédéral et intersectoriel «Women in Digital» pour 2020-2025, https://news.belgium.be/fr/plan-interfederal-et-intersectoriel-women-digital.

qui concerne la couverture par réseau à très haute capacité (VHCN) (96 % des ménages étaient couverts en 2023, contre une moyenne de l'UE de 79 %), grâce à son réseau câblé étendu. Elle continue toutefois d'accuser un retard important dans le déploiement d'un réseau de fibre optique [en 2023, 25 % des ménages étaient équipés de la fibre jusqu'aux locaux (FttP), contre une moyenne de l'UE de 64 %]. Le PRR comprend des mesures visant à soutenir le déploiement de la fibre optique. Les performances de la Belgique sont également très inférieures à la moyenne de l'UE en ce qui concerne le déploiement global de la 5G, avec une couverture de 40,4 % contre 89,3 % en moyenne dans l'UE. Le pourcentage de fréquences 5G attribuées est passé de 3 % à 66 % en 2023, soit près de la moyenne de l'UE (68 %); il s'agissait d'une amélioration prévue à la suite de l'attribution des fréquences 5G lors de la mise aux enchères de fréquences multibandes.

La Belgique obtient les meilleurs résultats en matière de transformation numérique des entreprises. Elle atteint des niveaux supérieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne tous les indicateurs et s'en sort particulièrement bien en ce qui concerne la part des entreprises utilisant les mégadonnées, les services en nuage et l'intelligence artificielle (au-dessus des moyennes de l'UE pour toutes ces technologies). 64 % des entreprises belges ont utilisé au moins une de ces trois technologies, soit 9 points de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'UE en 2023. En outre, la proportion de PME belges présentant au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique est de 74,5 %, ce qui est bien supérieur à la moyenne de l'UE (58 %). En 2022, 5,2 % des entreprises belges ont signalé une panne de services informatiques due à des cyberattaques (par exemple, des attaques par rançongiciel, des attaques par déni de service). La même année, 23,9 % des entreprises avaient élaboré ou revu leur politique de sécurité informatique au cours des douze mois précédents. Le PRR de la Belgique comprend des mesures et des plans d'action visant à renforcer la cyber-résilience des entreprises et de la société dans son ensemble, par exemple par des protections au moyen de systèmes d'alerte rapide destinés à alerter les organisations lorsque les systèmes sont touchés, ou par des campagnes de sensibilisation et un soutien personnalisé aux PME («Cyber scan»).

La Belgique obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne les services publics numériques, qu'il s'agisse des services publics aux entreprises ou aux citoyens. La part importante d'investissement numérique consacrée à cette dimension dans le PRR de la Belgique offre la possibilité de continuer d'améliorer ces résultats. En ce qui concerne l'identification électronique (eID), trois systèmes ont été notifiés à la Commission européenne dans le cadre du règlement eIDAS. L'un de ces systèmes largement utilisés (itsme) est fourni par une entité privée en collaboration avec le gouvernement. En matière d'accès aux dossiers médicaux électroniques, la Belgique obtient de très bons résultats avec un score maximum de 100 contre une moyenne de l'UE de 79. Afin d'améliorer l'accès des citoyens et des entreprises, le PRR de la Belgique comprend des mesures en faveur de la transformation numérique de l'administration publique aux niveaux fédéral et régional, ainsi que des systèmes de justice et de soins de santé.

Tableau A10.1: **Principaux objectifs de la décennie numérique suivis par les indicateurs relatifs à l'économie et à la société numériques**

	Belgium			EU	Digital Decade target by 2030 (EU)
	2022	2023	2024	2024	
Digital skills					
At least basic digital skills	**54%**	**54%**	**59%**	**56%**	**80%**
% individuals	2021	2021	2023	2023	2030
ICT specialists ([1])	**5.6%**	**5.6%**	**5.4%**	**4.8%**	**20 million**
% individuals in employment aged 15-74	2021	2022	2023	2023	2030
Digital infrastructure/connectivity					
Fixed very high capacity network (VHCN) coverage	**69%**	**78%**	**96%**	**79%**	**100%**
% households	2021	2022	2023	2023	2030
Fibre to the premises (FTTP) coverage ([2])	**10%**	**17%**	**25%**	**64%**	**-**
% households	2021	2022	2023	2023	
Overall 5G coverage	**4%**	**30%**	**40%**	**89%**	**100%**
% populated areas	2021	2022	2023	2023	2030
Digitalisation of businesses					
SMEs with at least a basic level of digital intensity	**65%**	**NA**	**75%**	**58%**	**90%**
% SMEs	2021		2023	2023	2030
Data analytics	**NA**	**NA**	**45%**	**33%**	**-**
% enterprises			2023	2023	
Cloud	**47%**	**47%**	**48%**	**39%**	**-**
% enterprises	2021	2021	2023	2023	
Artificial intelligence	**10%**	**10%**	**14%**	**8%**	**-**
% enterprises	2021	2021	2023	2023	
AI or cloud or data analytics ([3])	**NA**	**NA**	**64%**	**55%**	**75%**
% enterprises			2023	2023	2030
Digitalisation of public services					
Digital public services for citizens	**72**	**81**	**82**	**79**	**100**
Score (0 to 100)	2021	2022	2023	2023	2030
Digital public services for businesses	**81**	**88**	**92**	**85**	**100**
Score (0 to 100)	2021	2022	2023	2023	2030
Access to e-health records	**NA**	**85**	**100**	**79**	**100**
Score (0 to 100)		2022	2023	2023	2030

(1) L'objectif de 20 millions représente environ 10 % de l'emploi total.
(2) L'indicateur de couverture de la fibre optique jusqu'aux locaux est inclus séparément car son évolution fera l'objet d'un suivi distinct. Il sera en outre pris en compte lors de l'interprétation des données de couverture VHCN dans le cadre de la décennie numérique.
(3) Au moins 75 % des entreprises de l'UE ont adopté un ou plusieurs des éléments suivants, en fonction de leurs activités commerciales: i) services d'informatique en nuage; ii) mégadonnées; iii) intelligence artificielle.

Source: Indice relatif à l'économie et à la société numériques

La présente annexe fournit un aperçu général des performances du système belge de recherche et d'innovation (R&I), qui est essentiel pour mettre en œuvre la double transition et garantir la compétitivité à long terme.

La Belgique est un «chef de file de l'innovation» et ses performances se sont améliorées par rapport à la moyenne de l'UE. Selon l'édition 2023 du tableau de bord européen de l'innovation ([98]), ses performances en matière d'innovation ont augmenté de 14,1 points de pourcentage depuis 2016, à un rythme supérieur à celui de l'UE (8,5 p.p.). Ses performances globales restent nettement supérieures à la moyenne de l'UE (125,8 %). Cette croissance a été principalement obtenue grâce à une augmentation très importante des dépenses de R&D des entreprises (DIRDE), qui est désormais la plus élevée de l'UE (2,53 % en 2022).

La base scientifique particulièrement solide de la Belgique est un atout majeur, avec des universités de classe mondiale qui font partie d'un réseau international bien établi et sont bien connectées au secteur des entreprises. La part des copublications internationales dans le nombre total de publications du pays a progressivement augmenté, passant de 55,8 % en 2010 à 70,8 % en 2022, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE de 55,5 %. La part des publications conjointes public-privé a également augmenté au cours des dix dernières années (11,3 % en 2022 contre 9,7 % en 2010) et la Belgique occupe la deuxième place dans l'UE en ce qui concerne la R&D publique financée par les entreprises en pourcentage du PIB.

La contribution du système belge de R&I à la durabilité environnementale peut encore être renforcée, notamment dans le domaine de l'énergie. Alors que la base scientifique publique belge occupe une bonne position dans la recherche en matière d'énergie (comme le montre la part des publications les plus citées dans ce domaine), la part des brevets liés à l'énergie dans le total des demandes de brevet belges a diminué de 3,2 % par an au cours de la dernière décennie et est à présent inférieure à la moitié de la moyenne de l'UE. La mise en œuvre en cours du plan belge pour la reprise et la résilience (PRR) et des programmes du FEDER contribue à mobiliser la R&I en faveur de la transition écologique. Les mesures clés liées à l'énergie sont mises en œuvre par les différentes Régions dans le cadre de Repower EU; tel est le cas des investissements de la Région flamande dans la R&D concernant la production de technologies innovantes dans le domaine de l'énergie solaire, du stockage de l'énergie et de l'intégration dans les réseaux énergétiques.

La pénurie de ressources humaines qualifiées entrave les transitions écologique et numérique de l'économie belge. En 2021, la part de diplômés en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) était inférieure à la moyenne de l'UE (13,2 %) (EU-27: 16,9 %). La part de diplômés en TIC était de 2,3 %, soit l'une des plus faibles de l'UE (3,4 %). La pénurie de compétences, y compris en ce qui concerne les transitions écologique et numérique, est un défi important pour la compétitivité de la Belgique et sa position en tant que chef de file de l'innovation. Le PRR belge contient plusieurs mesures visant à développer les compétences vertes dans le domaine des STIM, telles que des investissements de la Communauté française dans des équipements pour une plateforme partagée utilisée par les universités pour contribuer au développement de compétences vertes liées à des systèmes énergétiques complexes. La récente «feuille de route des compétences vertes pour la Flandre» ([99]), élaborée dans le cadre de l'instrument d'appui technique de la Commission, met en évidence les possibilités de renforcer les compétences vertes en vue de tirer davantage parti de la transition écologique en tant que moteur de croissance.

Le dynamisme des entreprises dans l'écosystème de l'innovation reste faible. Le taux de création d'entreprises demeure parmi les plus faibles de l'UE et s'accompagne d'un taux de

([98]) Tableau de bord européen de l'innovation, profil par pays: Belgique 2023. Page web: https://ec.europa.eu/assets/rtd/eis/2023/ec_rtd_eis-country-profile-be.pdf. Le tableau de bord européen de l'innovation fournit une analyse comparative des performances en matière d'innovation dans les pays de l'UE, y compris les forces et les faiblesses relatives de leurs systèmes d'innovation nationaux (également par rapport à la moyenne de l'UE).

([99]) https://reform-support.ec.europa.eu/what-we-do/labour-market-social-protection-and-migration/green-skills-roadmap-flanders_en?prefLang=fr.

fermeture d'entreprises peu élevé. Les entreprises à forte croissance ne représentent que 5,75 % de l'emploi en Belgique, soit bien moins que la moyenne de l'UE de 12,51 %. Cela met en évidence certaines faiblesses de l'économie belge en ce qui concerne la création de nouvelles entreprises en expansion susceptibles d'accélérer le renouvellement de son tissu économique vers de nouveaux domaines de croissance (voir aussi annexe 12). Si les trois Régions ont mis en place une série de mesures pour soutenir l'esprit d'entreprise, leurs politiques mettent moins l'accent sur l'expansion et la croissance ([100]). Toutefois, en 2023, la Belgique était l'un des cinq États membres qui ont investi dans l'initiative Champions technologiques européens (ICTE), qui soutiendra les entreprises de haute technologie ayant atteint un stade de croissance avancé ([101]).

Des différences persistent entre les Régions en matière de performances d'innovation. Alors que Bruxelles et la Flandre font partie des Régions «cheffes de file en matière d'innovation» selon le tableau de bord régional de l'innovation 2023, la Wallonie est classée dans la catégorie «innovateur notable». Une différence majeure dans l'écosystème d'innovation des trois Régions est l'intensité de la recherche publique, qui est beaucoup plus faible en Wallonie (0,52 %) que dans les deux autres régions (Bruxelles: 0,76 %, Flandre: 0,94%) ([102]). Toutefois, les performances de la Wallonie s'améliorent nettement; l'indice régional d'innovation montre une forte augmentation entre 2014 et 2023, en ligne avec les autres régions. L'un des moteurs de cette amélioration des performances a été l'élargissement de la base d'innovation, avec un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) innovantes.

([100])Report on Science Technology and Innovation (BRISTI) 2021, page 192. Page web: FWB_rapport_2021_en.pdf (belspo.be).

([101]) https://www.eib.org/fr/events/european-tech-champions-initiative.

([102]) Tableau de bord régional de l'innovation, profil par pays: Belgique 2023. Page web: https://ec.europa.eu/assets/rtd/ris/2023/ec_rtd_ris-regional-profiles-belgium.pdf.

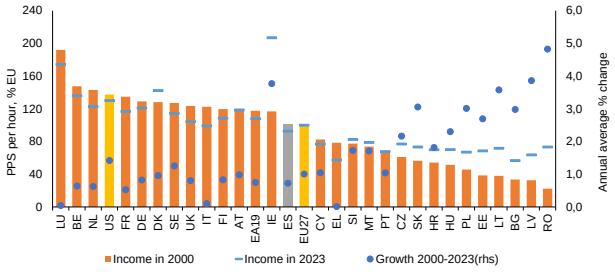
Tableau A11.1: **Indicateurs clés en matière d'innovation**

Belgium	2010	2015	2020	2021	2022	EU average (1)
Key indicators						
R&D intensity (GERD as % of GDP)	2.06	2.43	3.43	3.43	3.43	2.24
Public expenditure on R&D as % of GDP	0.66	0.72	0.87	0.85	0.9	*0.73*
Business enterprise expenditure on R&D (BERD) as % of GDP	1.38	1.7	2.51	2.56	2.53	*1.48*
Quality of the R&I system						
Scientific publications of the country within the top 10% most cited publications worldwide as % of total publications of the country	13.1	13.7	11.67	:	:	*9.6*
PCT patent applications per billion GDP (in PPS)	3.8	3.3	3.38	:	:	*3.4*
Academia-business cooperation						
Public-private scientific co-publications as % of total publications	9.3	10.4	10.7	11.3	11.3	*7.6*
Public expenditure on R&D financed by business enterprise (national) as % of GDP	0.061	0.077	0.083	0.077	:	*0.054*
Human capital and skills availability						
New graduates in science & engineering per thousand pop. aged 25-34	11.9	12.1	13.1	13.2	:	*16.9*
Public support for business enterprise expenditure on R&D (BERD)						
Total public sector support for BERD as % of GDP	0.227	0.263	:	0.355	:	*0.204*
Business enterprise expenditure on R&D (BERD) financed by the public sector (national and abroad) as % of GDP	0.118	0.12	:	0.1244	:	*0.1*
Green innovation						
Share of environment-related patents in total patent applications filed under the Patent Cooperation Treaty (%)	13.9	12	:	:	:	*14.7*
Finance for innovation and economic renewal						
Venture capital (market statistics) as % of GDP	0.035	0.028	0.073	0.08	0.08	*0.085*
Employment share of high-growth enterprises measurd in employment (in %)	:	10.4	5.75	:	:	*12.51*

(1) Moyenne de l'UE pour la dernière année disponible ou l'année pour laquelle le nombre de données nationales est le plus élevé.
Source: Eurostat, OCDE, DG JRC, Science-Metrix (base de données Scopus et base de données sur les statistiques de brevets de l'OEB), InvestEU

Le niveau de productivité du travail de la Belgique est élevé par rapport à celui de l'UE, même si sa croissance est plus faible que la moyenne de l'UE depuis les années 2000. En conséquence, la productivité horaire en standards de pouvoir d'achat (SPA) en Belgique a diminué, passant de 147,6 % de l'agrégat de l'UE en 2000 à 135,9 % en 2023 (PIB par heure travaillée, en SPA). Elle reste plus élevée que dans les pays voisins (121 % en Allemagne, 116,8 % en France et 122,8 % aux Pays-Bas en 2023) (graphique A12.1). Cette évolution s'inscrit dans un contexte de croissance modérée de la productivité totale des facteurs en moyenne.

Graphique A12.1: **PIB par heure travaillée en SPA en pourcentage de l'UE en 2023 par rapport au taux de croissance 2000-2023**

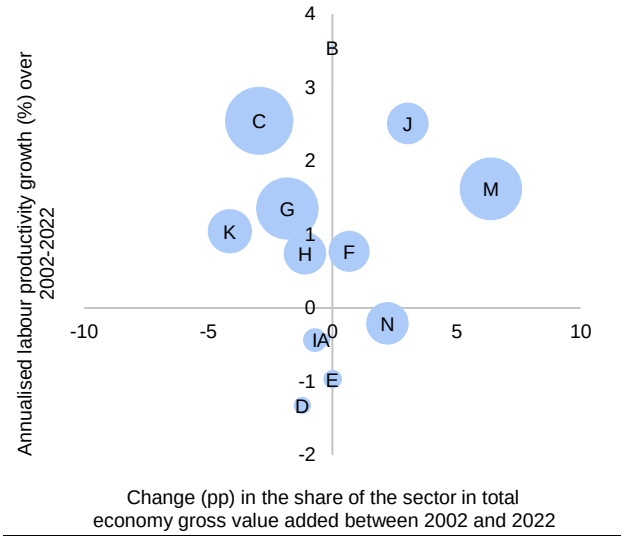


Source: Eurostat

La dynamique de la productivité en Belgique s'est caractérisée par une forte volatilité au lendemain de la pandémie de COVID-19. La productivité par heure travaillée a connu des fluctuations importantes en raison d'une réduction du nombre d'heures travaillées, qui s'est concentrée de manière disproportionnée sur les emplois à faible valeur ajoutée (à forte intensité de contacts). Cet effet de composition a entraîné une augmentation temporaire notable de la productivité globale pendant le pic de la pandémie (3,3 % en 2020), suivie d'une baisse consécutive à la reprise de l'activité économique, avec des baisses de 0,9 % en 2021 et de 1,3 % en 2022. En revanche, la productivité de la main d'œuvre par personne a reflété étroitement les fluctuations du PIB, les programmes temporaires de maintien de l'emploi s'étant révélés efficaces pour maintenir l'emploi tout au long de la pandémie; elle a diminué en 2020 (-5,3 %) et s'est redressée au cours des années suivantes (4,8 % en 2021 et 0,9 % en 2022).

Les changements structurels intervenus dans les différents secteurs n'ont pas favorisé la croissance de la productivité du travail en Belgique au cours des deux dernières décennies (voir graphique A12.2). Au cours de la période 2002-2021, parmi les secteurs à forte productivité du travail, seuls les secteurs de l'information et de la communication (J), de la construction (F) et des services spécialisés et scientifiques (M) se sont agrandis. La taille relative, dans l'économie, du secteur manufacturier (C), où la productivité est élevée, s'est contractée comme celle d'autres secteurs de services [gros et détail (G), finance et assurance (K) et transports (H)]. En conséquence, l'évolution de la ventilation sectorielle de l'économie a conduit à une croissance de la productivité du travail plutôt neutre depuis 2000.

Graphique A12.2: **Changements structurels (taille du secteur et croissance moyenne de la productivité par secteur)**

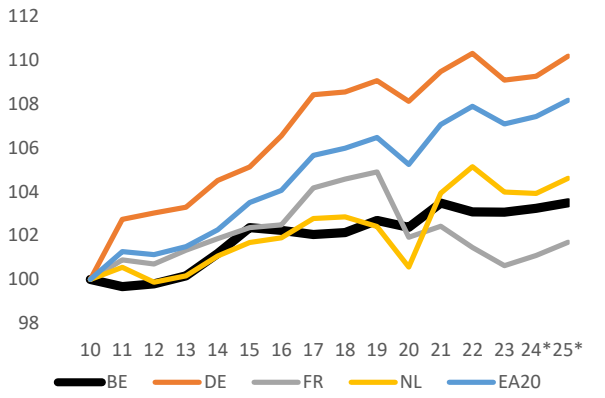


Source: Eurostat (nama_10_a64, nama_10_a64_e, nama_10_lp_a21)

Les différences de productivité du travail entre les secteurs s'expliquent en grande partie par des différences dans la productivité totale des facteurs. Suivant la même tendance, la croissance de la productivité totale des facteurs a stagné depuis 2015 (voir graphique A12.3), malgré des performances relativement solides en matière d'innovation, de sorte que les niveaux de productivité sont inférieurs à la moyenne de l'UE et à ceux de la plupart des économies voisines. En ce qui concerne l'industrie, la productivité réelle du travail par personne dans le secteur a diminué au cours des cinq dernières années, tandis que la moyenne de l'UE a légèrement augmenté. Elle était inférieure à la moyenne de l'UE en 2023 (voir tableau A12.1).

Les investissements des entreprises ont augmenté en 2023, malgré des taux d'intérêt élevés. Ils atteignaient 15,65 % du PIB en 2022, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (13,56 %) et à celui de certains des pays qui lui sont comparables (Allemagne: 12,45 %, Pays-Bas: 10,78 % et France: 14,78 %) ([103]). Selon l'enquête 2023 de la BEI sur l'investissement ([104]), face au ralentissement de la croissance économique et au durcissement de la politique monétaire, les entreprises belges sont restées relativement positives quant à leurs intentions d'investissement en 2023. Les entreprises sont plus nombreuses à s'attendre à une augmentation plutôt qu'à une diminution des investissements. L'optimisme a légèrement diminué dans certains secteurs au début de l'année 2024 ([105]), mais 94 % des entreprises belges ont indiqué avoir investi l'année précédente, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (85 %) ([106]). Les incitations fiscales dans le secteur de la recherche et du développement favorisent les investissements dans ce domaine (voir annexe 11). Les entreprises investissent déjà massivement dans la numérisation et l'automatisation en réponse à la hausse des coûts salariaux et aux pénuries de main-d'œuvre. La Belgique fait partie des 17 États membres qui ont adhéré au système de brevet unitaire lancé en juin 2023. Ce système permet une protection simple par brevet en Europe grâce à une procédure unique d'enregistrement des brevets et à un système centralisé de règlement des litiges.

Graphique A12.3: **Productivité totale des facteurs (2010=100)**



Source: Ameco

En comparaison, le niveau d'investissement public reste relativement faible. Avec un taux de 2,73 % du PIB en 2022, le niveau d'investissement public en Belgique est inférieur à la moyenne de l'UE (3,26 %) ([107]). Le Conseil national de la productivité prévoit peu d'amélioration de la productivité à court terme. Il préconise de garantir des investissements publics suffisants, de stimuler l'innovation et de veiller à ce que l'on dispose d'une main-d'œuvre plus qualifiée pour inverser la situation ([108]). Le gouvernement fédéral a mis en place un comité d'étude sur les investissements publics en septembre 2023. Il centralisera et développera l'expertise en matière d'investissements publics au niveau fédéral et conseillera le gouvernement dans l'élaboration de sa politique d'investissement.

Les principaux obstacles à long terme à l'investissement restent les coûts de l'énergie, la difficulté de recruter du personnel qualifié et la réglementation des entreprises. Selon l'enquête de la BEI sur l'investissement de 2023, les obstacles à long terme aux investissements des entreprises belges les plus fréquemment mentionnés sont les coûts de l'énergie (82 %), l'incertitude quant à l'avenir (69 %), la difficulté de recruter du personnel qualifié (68 %) et la réglementation des entreprises (54 %). Il s'agit également des principaux obstacles auxquels sont confrontées les entreprises dans l'ensemble de l'UE.

([103])Eurostat: Part des investissements dans le PIB par secteurs institutionnels [sdg_08_11]

([104])Enquête de la BEI sur l'investissement 2023 – Vue d'ensemble pour la Belgique, EIBIS, janvier 2024

([105])Enquêtes d'opinion | nbb.be

([106])Enquête de la BEI sur l'investissement 2023 – Vue d'ensemble pour la Belgique, EIBIS, janvier 2024

([107])Eurostat: Part des investissements dans le PIB par secteurs institutionnels [sdg_08_11]

([108])Conseil national de la productivité – Rapport annuel 2023.

La Belgique dispose d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, mais la proportion de diplômés en STIM est faible. Le nombre de jeunes de 20 à 29 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques, informatique, ingénierie, industrie de transformation et production pour 1 000 habitants est passé de 14 en 2018 à 16,4 en 2021. Toutefois, la Belgique reste nettement sous la moyenne de l'EU-27 (de 19,7 en 2018 à 21,9 en 2021) (voir annexe 14). Les résultats récents du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE montrent une diminution du nombre d'élèves très performants et une augmentation du nombre d'élèves éprouvant des difficultés scolaires, mais ces chiffres sont meilleurs que la moyenne de l'UE (voir annexe 15).

Les freins au travail restent importants. La Belgique affichait le taux de vacance d'emploi le plus élevé de l'UE en 2023, avec 5,55 %, contre une moyenne de l'UE de 2,54 %. Ces taux de vacance concernent principalement les emplois à temps partiel et les emplois peu qualifiés. Selon les prévisions de la Banque nationale, la croissance sera de plus en plus freinée par les pénuries de main-d'œuvre à court terme ([109]). En outre, la Belgique présente le deuxième niveau le plus élevé de piège du chômage pour les bas salaires dans l'UE, lequel dissuade les travailleurs peu qualifiés de travailler ([110]). La Belgique affiche l'un des taux d'emploi les plus bas de l'UE ([111]) (voir également annexe 14, Défis en matière d'emploi, de compétences et de politique sociale).

L'environnement des entreprises en Belgique a connu un rebond après la pandémie, mais son dynamisme est inférieur, en moyenne, à celui de la plupart des pays de l'UE. Le taux de création d'entreprises en Belgique a sensiblement augmenté au cours des 2 dernières années, progressant de 4,1 % en 2021 et de 4,5 % en 2022, soit bien plus que l'augmentation moyenne de 3,2 % enregistrée au cours des 10 dernières années ([112]). Toutefois, le taux de création d'entreprises par rapport aux entreprises actives était l'un des plus faibles de l'UE en 2021, de même que le pourcentage de cessations d'entreprises par rapport aux entreprises actives ([113]). Le faible taux de cessation d'entreprises au cours des années précédant la pandémie montre que le nombre de fermetures d'entreprises structurellement non viables est insuffisant. Les mesures d'aide d'urgence liées à la COVID-19 et la suspension des dépôts de bilan ont entraîné une pause dans les faillites d'entreprises en 2020-2021 ([114]), ([115]). La part des entreprises à forte croissance (croissance annuelle moyenne de 10 % ou plus au cours des 3 dernières années) est également inférieure, en Belgique, à la moyenne de l'EU-27 [5,66 % contre 9,18 % en 2021 ([116])]. L'administration publique belge obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'efficacité globalement perçue des pouvoirs publics, mais la coordination entre les différents niveaux de pouvoir reste un défi de taille (voir annexe 13).

Les restrictions élevées imposées par la Belgique aux échanges de services peuvent expliquer le manque de dynamisme des entreprises. Le pays affiche l'un des indices de restrictivité des échanges de services (IRES) les plus élevés au sein de l'Espace économique européen (EEE). La Belgique obtient le plus mauvais score en matière d'indice IRES intra-EEE pour l'architecture et le deuxième plus mauvais résultat pour les services de courrier. Elle figure également parmi les trois pays les plus restrictifs en matière de télécommunications, de logistique (courtage en douane et services de transit) et de transport aérien. Elle se classe également parmi ceux qui imposent le plus de restrictions dans les domaines de la construction, de la banque

([109]) Projections économiques pour la Belgique – automne 2023, Banque nationale de Belgique, décembre 2023.

([110]) Taux de prélèvement sur les bas salaires – Piège du chômage [earn_nt_unemtrp]

([111]) Emploi et activité par sexe et âge – données annuelles [LFSI_EMP_A]

([112]) https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/presque-127000-entreprises-creees-en-2022

([113]) Visualisations – Eurostat (europa.eu)

([114]) Une étude réalisée pour la Flandre a révélé une forte croissance de la productivité globale en 2020 en raison de la COVID-19, portée principalement par des entreprises survivantes (et, dans une moindre mesure, par un effet d'entrée net positif), malgré une diminution des destructions créatives par rapport à la normale. Voir Konings J., Magerman G., et Van Esbroeck D., (2022), «The Impact of Covid Rescue Policies on Productivity Growth and Reallocation», mimeo.

([115]) Document de travail de l'OCDE (2017). McGowan, Andrews et Millot. The Walking Dead? Zombie Firms and Productivity Performance in OECD Countries.

([116]) Entreprises de forte croissance et emploi par NACE Rév.2 [bd_hg_custom_10014612].

commerciale, des services comptables et, dans une moindre mesure, des services d'ingénierie. L'arrivée d'un quatrième acteur sur le marché des télécommunications à l'été 2024 pourrait améliorer la concurrence dans ce secteur. Selon le FMI, les réformes de l'environnement des entreprises en Belgique pourraient accroître la productivité totale des facteurs d'environ 3,5 % ([117]).

Les professions réglementées restent l'un des domaines problématiques du marché unique pour la Belgique. En ce qui concerne les professions réglementées, la plupart des charges réglementaires signalées dans la communication de 2021 ([118]) subsistent. Les professions d'architecte, de comptable, d'avocat, d'agent immobilier et de guide touristique (en Wallonie) sont plus réglementées que la moyenne de l'UE. Des restrictions telles que la proportionnalité de l'actionnariat ou des droits de vote pour les agents immobiliers et les architectes subsistent. En Belgique, les avocats sont soumis à des règles d'incompatibilité et à des restrictions multidisciplinaires qui pourraient compromettre le potentiel d'innovation et de déploiement de solutions numériques et de nouveaux modèles d'entreprise de ce secteur.

La Belgique est un importateur net de sources d'énergie et de matières premières, et les industries à forte intensité énergétique sont particulièrement affectées par cette situation. La Belgique reste très dépendante des combustibles fossiles, qui représentaient 68,1 % de sa consommation d'énergie primaire et 74 % de son énergie brute disponible en 2022, contre 70,9 % dans l'UE (Eurostat). La Belgique est un importateur net de toutes les matières premières critiques et se classe en queue de peloton en ce qui concerne l'indice de contribution du secteur minier ([119]). Elle est l'un des principaux fournisseurs d'arsenic, même si ce dernier ne se trouve qu'au stade de la transformation (67 % des approvisionnements de l'UE) ([120]).

La Belgique a élaboré une stratégie de sécurité nationale pour la première fois au début de l'année 2022. L'un des objectifs du gouvernement est de parvenir à une autonomie stratégique ouverte sur le plan économique ([121]). En recensant les secteurs stratégiques pour sa propre économie, en analysant leurs vulnérabilités et en désignant les responsables de la constitution de stocks dans des secteurs stratégiques, elle permet aux entreprises d'améliorer leur propre résilience. Les autorités belges ont également convenu de créer, en 2022, un comité de filtrage interfédéral visant à mettre en place un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers. Il rassemble toutes les entités fédérées du pays aux côtés du gouvernement fédéral. Le fonds souverain belge, la Société fédérale de participation et d'investissement (SFPIM), a établi une liste des entreprises belges, ou exerçant des activités en Belgique, présentant un intérêt stratégique pour l'économie du pays. La SFPIM tente de prendre des participations dans certaines d'entre elles pour les ancrer dans le pays.

Les entreprises belges ont fait preuve de résilience face à la crise énergétique et au changement climatique. Le niveau des aides d'État a été faible par rapport aux pays voisins, pendant la crise énergétique de 2022, et les entreprises belges ont rapidement adapté leur stratégie face à la flambée des prix de l'énergie. La Belgique affiche la proportion la plus élevée d'entreprises qui ont pris des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Malgré cela, selon l'enquête de conjoncture réalisée par la BEI en 2023, seules 20 % des entreprises estiment que le changement climatique aura une incidence majeure sur leur fonctionnement, tandis que la majorité estime qu'il n'aura qu'une incidence mineure ou nulle ([122]). Environ 20 % d'entre elles considèrent le changement climatique comme une opportunité.

([117]) Consultation menée par le FMI au titre de l'article IV, décembre 2023.

([118]) Communication sur la mise à jour des recommandations de réformes en matière de réglementation des services professionnels, COM(2021) 385.

([119]) ICMM – Rôle de l'exploitation minière dans les économies nationales: indice de contribution du secteur minier (6e édition).

([120]) Microsoft Word -SCRREEN2_factsheets_ARSENIC.docx

([121]) Une stratégie pour améliorer la résilience de la Belgique | SPF Affaires étrangères – Commerce extérieur et coopération au développement 4/02/2022.

([122]) Enquête de la BEI sur l'investissement:Union européenne - Vue d'ensemble

L'accès au financement s'est légèrement détérioré pour les entreprises belges. Si l'accès au financement reste plus facile en Belgique par rapport à la moyenne de l'UE, le nombre de prêts refusés a augmenté en 2023 ([123]). Cette augmentation est liée à la hausse des taux d'intérêt. La Belgique a obtenu de meilleurs résultats que la plupart des autres États membres de l'UE en ce qui concerne l'indice d'accès des PME au financement du FEI en 2023 (voir tableau A12.1).

Les retards de paiement entre entreprises sont équivalents à la moyenne de l'UE. Seules 45 % des entreprises belges sont préoccupées par la capacité des clients à payer dans les délais, soit 14 points de moins que la moyenne de l'UE (59 %). Le pourcentage de petites et moyennes entreprises (PME) ayant connu des retards de paiement au cours des six derniers mois était de 49,81 %, soit un peu au-dessus de la moyenne de l'UE (48,68 %).

La Belgique est bien intégrée au marché unique, mais elle pourrait obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne la mise en œuvre de la réglementation relative au marché unique. En 2022, les importations et les exportations intra-UE représentaient 61,3 % du PIB de la Belgique, soit l'une des proportions les plus élevées de l'UE par rapport à la moyenne de l'UE pour 2022 (46 %). Mais la Belgique obtient des résultats médiocres en ce qui concerne la transposition des directives de l'UE, affichant un déficit de 1,6 % et se classant au 25e rang sur 27 États membres (moyenne de l'UE: 0,7 %). Elle occupe la 14e place en matière de conformité, affichant un taux de 1,2 % de directives mal transposées (moyenne de l'UE: 1,1 %). Dans l'ensemble, le pays obtient des résultats proches de la moyenne en matière de marchés publics, avec un taux de 26 % de marchés attribués après réception d'une seule offre en 2023, ce qui représente une légère amélioration par rapport à 2022 (24 %). La Belgique a résolu 80,6 % des dossiers SOLVIT (62) qu'elle a traités en tant que centre chef de file, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (88,3 %) ([124]).

La Belgique est en phase de préparation technique pour le marché unique/l'échange automatisé transfrontière de justificatifs, le système technique «une fois pour toutes» ([125]). Dans le cadre du règlement sur le portail numérique unique ([126]), le système permettra l'échange automatisé de justificatifs entre les autorités compétentes des États membres, améliorant ainsi l'accès en ligne aux informations, les procédures administratives et l'assistance au sein de l'UE. L'intégration des autorités compétentes belges est essentielle au bon fonctionnement du système et à la réduction de la charge administrative.

([123])Enquête SAFE.

([124])Données par pays: Belgique | Tableau d'affichage du marché unique (europa.eu).

([125])Règlement d'exécution (UE) 2022/1463.

([126])Règlement (UE) 2018/1724.

Tableau A12.1: **Industrie et marché unique**

Belgium							
POLICY AREA	**INDICATOR NAME**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**EU27 average***
HEADLINE INDICATORS							
Economic Structure	Net Private investment, level of private capital stock, net of depreciation, % GDP[1]	5,2	3,6	4,2	3,9	4,3	**3,8**
	Net Public investment, level of public capital stock, net of depreciation, % GDP[1]	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	**1,2**
Cost competitiveness	Real labour productivity per person in industry (% yoy)[2]	3,7	-2,7	2,1	-0,6	-3,9	**-1,24**
	Nominal unit labour cost in industry (% yoy)[2]	-1,5	-0,6	4,3	6,9	-	**9,83**
SINGLE MARKET							
Single Market integration	EU Trade integration, % (Average intra-EU imports + average intra EU exports)/GDP[2]	53,4	51,0	56,9	61,3	57,4	**42,9**
Compliance	Transposition deficit, % of all directives not transposed[3]	0,8	1,5	2,8	2,3	1,6	**0,7**
	Conformity deficit, % of all directives transposed incorrectly[3]	0,9	1,1	1,2	1,1	1,2	**1,1**
	SOLVIT, % resolution rate per country[3]	81,9	89,8	91,2	88,2	81,0	**88,3**
	Number of pending infringement proceedings[3]	31	28	38	32	31	**25,9**
Restrictions	EEA Services Trade Restrictiveness Index[4]	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	**0,05**
Public procurement	Single bids, % of total contractors[3]	21	21	22	24	26	**28,6**
	Direct Awards, %[3]	1	2	2	2	2	**8,1**
ECONOMIC STRUCTURE							
Shortages	Material Shortage (industry), firms facing constraints, %[5]	6,8	8,6	19,4	33,6	20,8	**17,2**
	Labour Shortage using survey data (industry), firms facing constraints, %[5]	11,4	12,2	16,2	24,3	15,7	**23,3**
	Vacancy rate (business economy), % of vacant posts to all available ones (vacant + occupied)[2]	4,2	3,7	5,3	5,9	5,5	**2,5**
Strategic dependencies	Concentration in selected raw materials, Import concentration index based on a basket of critical raw materials[6]	0,18	0,17	0,17	0,19	0,21	**0,22**
	Installed renewables electricity capacity, % of total electricity produced[2]	41,4	45,4	47,2	50,7	-	**53**
BUSINESS ENVIRONMENT - SMEs							
Investment obstacles	Impact of regulation on long-term investment, % of firms reporting business regulation as major obstacle[7]	25,5	25,7	19,4	21,0	7,0	**22,2**
Business demography	Bankruptcies, Index (2015=100)[2]	108,5	73,8	66,7	94,5	104,8	**105,6**
	Business registrations, Index (2015=100)[2]	126,2	123,3	138,5	123,7	116,2	**120,2**
Late payments	Payment gap - corporates B2B, difference in days between offered and actual payment[8]	-	2	12	12	15	**15**
	Payment gap - public sector, difference in days between offered and actual payment[8]	-	6	12	16	18	**16**
	Share of SMEs experiencing late payments in past 6 months, %[9]	43,8	42,0	42,4	50,0	49,8	**48,7**
Access to finance	EIF Access to finance index - Loan, Composite: SME external financing over last 6 months, index values between 0 and 1[10]	0,73	0,60	0,67	0,59	-	**0,49**
	EIF Access to finance index - Equity, Composite: VC/GDP, IPO/GDP, SMEs using equity, index values between 0 and 1[10]	0,14	0,29	0,27	0,13	-	**0,17**

Source: (1) AMECO, (2) Eurostat, (3) Tableau d'affichage du marché unique, (4) OCDE, (5) ECFIN BCS, (6) COMEXT et calculs de la Commission, (7) Enquête sur l'investissement de la BEI, (8) Intrum Payment Report, (9) enquête SAFE, (10) indice d'accès des PME au financement du FEI.

* Calculs propres de la Commission pour la moyenne de l'EU-27

L'administration publique belge est essentielle à la compétitivité de l'économie, notamment en ce qu'elle définit les conditions de la double transition et crée un environnement favorable aux entreprises. Le pays obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'efficacité globalement perçue des pouvoirs publics, même s'il est un peu moins performant depuis quelques années ([127]). La coordination entre les différents niveaux de pouvoir reste un problème de taille (voir annexe 12), de sorte que la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple, ne progresse que lentement. Conformément à la priorité du plan pour la reprise et la résilience (PRR) visant à renforcer la cybersécurité et la fourniture de services publics numériques, la Belgique a lancé une série de services numériques liés, par exemple, aux registres de l'état civil ([128]), aux procédures pénales ([129]), à la création d'une entreprise ou d'une organisation à but non lucratif et au règlement collectif de dettes.

Le gouvernement fédéral belge dispose d'une bonne capacité d'évaluation dans plusieurs ministères de tutelle et de fournisseurs d'évaluations respectés. Les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour renforcer l'évaluation des politiques doivent encore remédier aux faiblesses en matière de planification et de coordination ([130]). Afin d'améliorer la coordination entre le gouvernement régional et les municipalités, la Région flamande a publié une étude sur la manière de renforcer la gouvernance locale afin de regrouper la conception et la coordination administratives ([131]).

Un ensemble de nouvelles mesures vise à faciliter l'accès à l'administration publique fédérale belge. Cet ensemble comprend un nouveau modèle de compétences et prévoit une plus grande flexibilité en matière de diplômes, permettant aux étudiants en dernière année de postuler. Le processus de recrutement a également été adapté afin de faciliter l'accès des candidats porteurs d'un handicap à la fonction publique ([132]). Afin d'améliorer la gestion des crises, une «réserve de crise» de fonctionnaires de tous grades a été constituée. Le personnel de cette réserve pourra se porter volontaire jusqu'à 4 semaines par an pour assumer des fonctions de réaction aux crises. Toutefois, la participation des fonctionnaires à l'éducation et à la formation des adultes est inférieure à la moyenne de l'UE (tableau A13.1). La parité hommes-femmes aux postes d'encadrement supérieur de la fonction publique s'est améliorée. Le nombre de femmes occupant de tels postes a fortement augmenté en 2023, bien qu'il reste inférieur à la moyenne de l'UE pour tous les niveaux d'administrateurs (graphique A13.1).

La Belgique obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en matière d'administration en ligne. Une série de mesures (JustConsult, JustAct, JustRestart) devraient encore renforcer la maturité globale des services d'administration publique numériques au niveau fédéral. Elles seront complétées par la stratégie numérique flamande et la stratégie numérique de la Wallonie. En outre, la Belgique obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne les utilisateurs de l'administration en ligne. L'initiative «StartNation» lancée en 2023 vise à améliorer encore les compétences numériques du public et celles des fonctionnaires. Toutefois, malgré des améliorations récentes, la Belgique est moins avancée que la plupart des autres États membres en ce qui concerne la fourniture de données publiques ouvertes (graphique A13.1).

Pour aider à relever les défis budgétaires, l'institution budgétaire indépendante pourrait être renforcée. Un manque de ressources financières et humaines a empêché le Conseil supérieur des finances (CSP) de Belgique de contrôler pleinement le respect des règles budgétaires. Le gouvernement joue également un rôle important dans la nomination des membres du CSP et du personnel de son secrétariat. La Belgique est également moins avancée en ce qui concerne les indicateurs budgétaires structurels mesurant son cadre budgétaire national à moyen

([127])Indicateurs mondiaux de gouvernance, données de 2022.

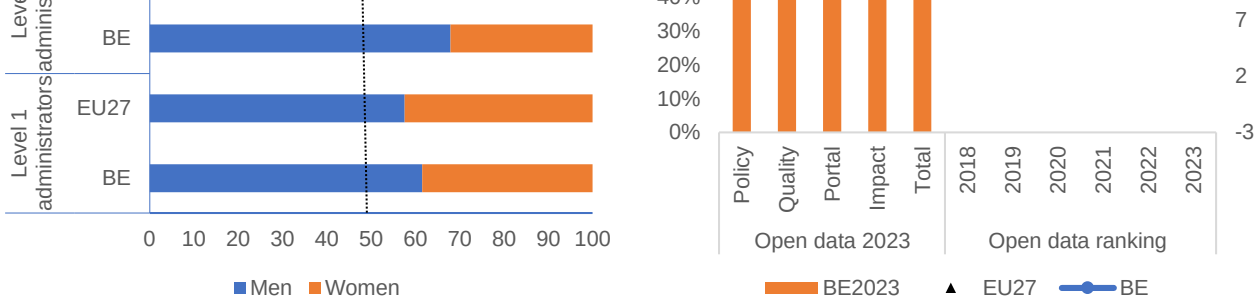
([128])Registres de l'état civil | Belgium.be

([129])Via le portail Just-on-Web.

([130])OCDE (2022) Improving decision making through policy evaluation in Belgium. Paris: OCDE.

([131])Steunpunt Bestuurlijke Vernieuwing (2023) Toekomstvisie op het lokaal en binnenlands bestuur in Vlaanderen. https://www.steunpuntbestuurlijkevernieuwing.be/toekomstvisie-vlaanderen/kopie-van-toekomstvisie-vlaanderen.

([132])Ministerraad: aanwerving van personen met een handicap | BOSA (belgium.be).



(1) Données 2023; (2) Données ouvertes du secteur public: du côté droit, des valeurs basses indiquent de bons résultats.
Source: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (graphique a) et maturité des données ouvertes | data.europa.eu (graphique b).

Tableau A13.1: **Indicateurs relatifs à l'administration publique**

BE	Indicator ([1])	2019	2020	2021	2022	2023	EU-27([2])
E-government and open government data							
1	Share of internet users within the last year that used a public authority website or app	n/a	n/a	n/a	88.1	85.9	75.0
2	E-government benchmark overall score ([3])	n/a	71.7	74.1	77.5	77.9	75.8
3	Open data and portal maturity index	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8
Educational attainment level, adult learning, gender parity and ageing							
4	Share of public administration employees with higher education (levels 5-8, %)	46.6	48.0	53.0 (b)	55.5	52.8	52.9
5	Participation rate of public administration employees in adult learning (%)	8.5	7.8	11.4 (b)	11.4	12.9	17.9
6	Gender parity in senior civil service positions ([4])	57.2	55.2	49.4	48.6	34.4	9.2
7	Ratio of 25-49 to 50-64 year olds in NACE sector O	1.6	1.7	1.7 (b)	1.7	1.7	1.5
Public financial management							
8	Medium-term budgetary framework index	0.7	0.7	0.7	0.7	n/a	0.7
9	Strength of fiscal rules index	1.2	1.2	1.2	1.2	n/a	1.4
Evidence-based policy making							
10	Regulatory governance	n/a	n/a	1.82	n/a	n/a	1.7

([1]) Les valeurs élevées indiquent de bons résultats, hormis pour l'indicateur nº 6. ([2]) Valeur de 2023. Si elle n'est pas disponible, c'est la dernière valeur disponible qui est indiquée. ([3]) Mesure l'approche centrée sur l'utilisateur (y compris pour les services transfrontières), ainsi que la transparence des services publics numériques et l'existence d'outils clés pour la fourniture de ces services. ([4]) Définie comme la valeur absolue de la différence entre le pourcentage d'hommes et de femmes aux postes d'encadrement supérieur de la fonction publique.
Mises en évidence: (b) rupture de série, (d) définition différente, (u) faible fiabilité.
Source: Activités des particuliers sur les sites web des pouvoirs publics, Eurostat (n° 1); étude sur l'évaluation comparative des services d'administration en ligne (nº 2); rapport sur la maturité des données ouvertes (nº 3); enquête sur les forces de travail, Eurostat (nº 4, 5 et 7), Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (nº 6); base de données sur la gouvernance budgétaire (nº 8 et 9); OCDE, indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (nº 10).

terme et la solidité de ses règles budgétaires (tableau A13.1).

Il n'existe toujours pas d'aperçu complet de l'efficacité du système judiciaire en raison du manque persistant de données sur les procédures judiciaires ([133]). Toutefois, des efforts sont actuellement déployés pour recenser les arriérés judiciaires. Les données limitées disponibles montrent que le délai estimé pour trancher les affaires administratives en première instance a augmenté (passant de 235 jours en 2021 à 288 jours en 2022). Malgré des investissements et des initiatives importants, il subsiste des lacunes structurelles en matière de ressources humaines et financières. Plusieurs mesures ont été prises pour accroître sensiblement le niveau de numérisation du système judiciaire d'ici à 2026, notamment en permettant la transmission électronique des documents. En ce qui concerne l'indépendance de la justice, aucune défaillance systémique n'a été signalée.

([133])Pour plus de détails, voir le tableau de bord 2024 de la justice dans l'UE et le rapport 2024 de la Commission sur l'état de droit (à paraître).

ANNEXE 14: EMPLOI, QUALIFICATIONS ET ENJEUX DE LA POLITIQUE SOCIALE À LA LUMIÈRE DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

Le socle européen des droits sociaux indique le cap d'une convergence ascendante vers de meilleures conditions de travail et de vie dans l'UE. La présente annexe fournit un aperçu des progrès réalisés par la Belgique dans la mise en œuvre des 20 principes du socle et des grands objectifs nationaux et de l'UE pour 2030 en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté.

Tableau A14.1: **Tableau de bord social pour la Belgique**

Policy area	Headline indicator	
Equal opportunities and access to the labour market	Adult participation in learning (during the last 12 months, excl. guided on the job training, % of the population aged 25-64, 2022)	34.9
	Early leavers from education and training (% of the population aged 18-24, 2023)	6.2
	Share of individuals who have basic or above basic overall digital skills (% of the population aged 16-74, 2023)	59.4
	Young people not in employment, education or training (% of the population aged 15-29, 2023)	9.6
	Gender employment gap (percentage points, population aged 20-64, 2023)	7.6
	Income quintile ratio (S80/S20, 2022)	3.6
Dynamic labour markets and fair working conditions	Employment rate (% of the population aged 20-64, 2023)	72.1
	Unemployment rate (% of the active population aged 15-74, 2023)	5.5
	Long term unemployment (% of the active population aged 15-74, 2023)	2.2
	Gross disposable household income (GDHI) per capita growth (index, 2008=100, 2022)	102.9
Social protection and inclusion	At risk of poverty or social exclusion (AROPE) rate (% of the total population, 2022)	18.7
	At risk of poverty or social exclusion (AROPE) rate for children (% of the population aged 0-17, 2022)	19.6
	Impact of social transfers (other than pensions) on poverty reduction (% reduction of AROP, 2022)	48.84
	Disability employment gap (percentage points, population aged 20-64, 2022)	35.3
	Housing cost overburden (% of the total population, 2022)	7.7
	Children aged less than 3 years in formal childcare (% of the under 3-years-old population, 2022)	52.7
	Self-reported unmet need for medical care (% of the population aged 16+, 2022)	1

Mise à jour: 25 avril 2024. Les États membres sont classés sur la base du tableau de bord social d'après une méthode convenue avec le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale. Veuillez consulter l'annexe du rapport conjoint sur l'emploi 2024 pour en savoir plus sur la méthode.
Source: Eurostat.

Après une forte reprise après la pandémie, le marché du travail belge s'est stabilisé en 2023, en phase avec l'activité économique. La croissance du PIB réel ralentissant pour s'établir à 1,4 % en 2023, le taux d'emploi (tranche d'âge des 20-64 ans) a atteint 72,1 % la même année, soit un niveau toujours inférieur à la moyenne de l'UE (75,4 %) et à l'objectif national de 80 % fixé pour 2030. Malgré un taux de vacance élevé et un taux de chômage historiquement bas, la croissance de l'emploi continue d'être freinée par un taux d'activité globalement faible et stagnant chez les 20-64 ans (76,1 % contre 80 % dans l'UE en 2023), étant donné qu'il subsiste des écarts importants en matière d'activité et d'emploi entre les Régions et pour les femmes et certains groupes défavorisés. En 2023, le taux d'emploi des 20-64 ans était de 66,5 % en Région de Bruxelles-Capitale, de 65,5 % en Wallonie et de 76,8 % en Flandre, tandis que le taux d'activité (20-64 ans) était respectivement de 74,3 %, 71,1 % et 79,2 %. En 2023, la Belgique a commencé à mettre en œuvre le «Deal pour l'emploi» à partir de 2022 en prenant des mesures visant à stimuler l'emploi. Il s'agit notamment de mesures visant à aider les salariés licenciés à trouver un emploi ou une formation et à garantir une plus grande flexibilité en matière de travail de nuit dans le commerce électronique, ainsi que de mesures visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, telles que la possibilité de demander une semaine de travail de 4 jours, un horaire de travail alterné et le droit à la déconnexion. Toutefois, les pièges à chômage et les pièges des bas salaires figurant parmi les plus élevés de l'UE, et malgré les initiatives régionales existantes, une action politique plus forte et mieux ciblée reste justifiée, en particulier pour lutter contre les mesures de prélèvements et de prestations qui ont un effet dissuasif à l'égard du travail. Bien que la réforme fiscale de 2022, qui devait accroître les incitations financières au travail dans le système fiscal, n'ait pas été adoptée, le projet de réforme pourra servir de base à la poursuite des discussions à l'avenir.

Il est nécessaire d'activer davantage les groupes sous-représentés pour que la Belgique atteigne l'objectif national de 80 % en matière d'emploi pour 2030. En 2023, les taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans: 57,8 %), des personnes ayant un faible niveau d'éducation (46,8 %), des personnes nées en dehors de l'UE (59,0 %, soit une augmentation de 6,7 p.p. depuis 2020), et en particulier des femmes nées en dehors de l'UE (48,9 %, soit une augmentation de 6,7 p.p. depuis 2020), étaient toujours nettement inférieurs au taux d'emploi global de 72,1 %. Pour les personnes nées en Belgique et dont les parents sont nés en dehors de l'UE, le taux d'emploi est inférieur à celui des personnes dont les parents sont nés en Belgique (FOD WASO & Unia, 2022). Dans le cadre du PRR belge, la Communauté flamande a renforcé le caractère inclusif de son marché du travail à la fin

de 2023, tandis qu'une réforme fédérale est prévue en 2024 pour lutter contre la discrimination sur le marché du travail grâce à des tests bien contrôlés. Malgré une baisse (33,6 p.p. en 2023 contre 38 p.p. en 2021), l'écart en matière d'emploi entre les personnes en situation de handicap et celles qui ne le sont pas reste l'un des plus élevés de l'UE (21,4 p.p. en 2022). Plusieurs mesures fédérales et régionales ont été prises depuis 2022 pour améliorer la réinsertion des travailleurs en congé de maladie de longue durée, dont le nombre a considérablement augmenté entre 2013 et 2021 (passant de 4,5 % de la population en âge de travailler à 6,7 % selon les statistiques nationales).

Le marché du travail belge est confronté à d'importantes pénuries de main-d'œuvre et à des inadéquations de compétences, qui figurent toutes deux parmi les plus élevées de l'UE. En 2023, le taux de vacance est resté élevé, à 4,6 %. Il existe d'importantes pénuries dans les professions peu qualifiées et hautement qualifiées dans toutes les Régions, dont une grande partie est liée au faible nombre de diplômés dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (voir annexe 15). Des réformes sont en cours pour répondre aux préoccupations concernant l'attractivité et la pertinence de l'enseignement et de la formation professionnels sur le marché du travail. Les organismes fédéraux ont mis en place des incitations financières pour encourager les personnes à occuper un emploi dans les secteurs en pénurie. En outre, une mesure récemment mise en œuvre au titre du PRR permet aux chômeurs de longue durée de bénéficier d'une allocation de chômage partiel au cours des 3 premiers mois de travail dans une profession en pénurie.

Les faibles niveaux de compétences constituent un obstacle majeur à l'insertion professionnelle d'un plus grand nombre de personnes et à une plus grande compétitivité, tandis que la participation limitée des personnes ayant un faible niveau d'études à l'éducation et à la formation des adultes constitue un sérieux problème dans le contexte de la double transition. La part d'adultes (âgés de 25 à 64 ans) ayant participé à des activités d'apprentissage au cours des douze derniers mois était de 34,9 % en 2022, en dessous de la moyenne de l'UE de 39,5 % et en baisse de 4,5 p.p. par rapport à 2016. Ce taux est encore loin de l'objectif national de la Belgique d'au moins 60,9 % d'ici à 2030. Ce taux est particulièrement faible chez les personnes peu qualifiées (12,5 % contre 18,4 % dans l'UE). Conjuguée aux pénuries de main-d'œuvre et à d'autres défis, cette situation compromet la capacité de la Belgique d'accroître sa compétitivité économique (voir annexe 20). Le PRR comprend des réformes introduisant un droit individuel de 5 jours de formation par an pour les salariés et créant des comptes de formation individuels, tandis que le Fonds social européen plus (FSE+) soutient fortement les activités de formation ciblant les groupes défavorisés dans chaque Région.

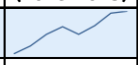
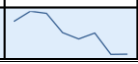
Les transferts sociaux sont très efficaces pour réduire la pauvreté et les inégalités de revenus sont faibles. Pendant la crise énergétique, l'indexation automatique des salaires et des prestations a relativement bien protégé le pouvoir d'achat des ménages (Capeau et al., 2022). La proportion de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) est tombée à 18,8 % en 2021 et est restée proche de ce niveau en 2022 et 2023 (UE: 21,6 % en 2022), bien qu'il existe d'importantes disparités régionales (Flandre: 12,2 %, Wallonie: 24 %, Région de Bruxelles-Capitale: 37,6%). Par ailleurs, la proportion de personnes vivant dans des ménages quasiment sans emploi compte parmi les plus élevées de l'UE (10,5 % en 2023), avec, ici aussi, d'importantes disparités régionales. La profondeur de la pauvreté, bien qu'elle reste inférieure à la moyenne de l'UE, a augmenté de 3 p.p. en 2022. La Belgique est néanmoins l'un des pays les plus performants en ce qui concerne l'incidence de ses transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté.

Les bons résultats sociaux globaux masquent des chances inégales entre les groupes en fonction du statut socio-économique, du fait que la personne concernée est issue ou non de l'immigration et de la situation parentale. Les personnes présentant un profil sociodémographique vulnérable ont des revenus qui restent faibles et jouissent difficilement d'une mobilité économique et sociale ascendante en Belgique ([134]). Pour les jeunes, l'inégalité des chances se reflète dans la différence importante et croissante entre les taux AROPE des enfants

([134]) Études économiques de l'OCDE :Belgique 2022.

âgés de moins de 6 ans de parents ayant un niveau d'éducation élevé (7,2 %) et ceux de parents ayant un faible niveau d'études (84,4 %). Cet écart est passé de 67,7 p.p. en 2021 à 77,2 p.p. en 2022 (UE: 55,5 p.p. en 2022). Il existe également d'importantes inégalités dans les résultats scolaires liés à l'origine socio-économique et migratoire (voir les données PISA de l'OCDE à l'annexe 15). En outre, le différentiel du taux de pauvreté et d'exclusion (AROPE) entre les personnes porteuses d'un handicap et celles n'ayant pas de handicap s'est creusé et était l'un des plus importants de l'UE en 2022 (avec 20,3 p.p. contre 10,5 p.p. en moyenne dans l'UE). Alors que la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance est en cours, comme indiqué dans le rapport d'avancement de la Belgique, le PRR et le FSE+ financent un meilleur soutien à l'inclusion active et à l'éducation inclusive. Ils aideront également la Belgique à atteindre son objectif national consistant à réduire, d'ici à 2030 (à partir de 2019), de 279 000 le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, dont 93 000 enfants, objectif en vue duquel le pays progresse bien.

Tableau A14.2: **Situation de la Belgique en ce qui concerne les objectifs en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté pour 2030**

Indicators	Latest data	Trend (2016-2023)	2030 target	EU target
Employment (%)	72.1 (2023)		80	78
Adult learning[1] (%)	34.9 (2022)		60.9	60
Poverty reduction[2] (thousands)	-116 (2023)		-279	-15 000

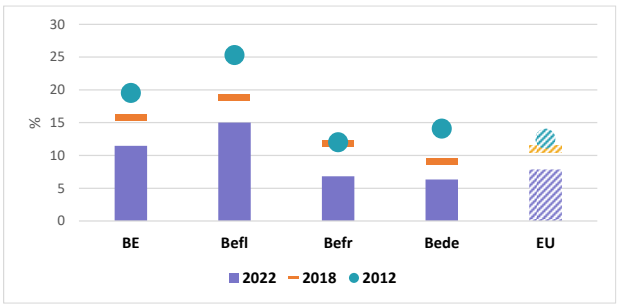
(1) Enquête sur l'éducation des adultes, adultes en formation au cours des 12 derniers mois, extraction spéciale à l'exclusion de la formation «sur le tas» encadrée.
(2) Évolution du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE), année de référence 2019.
Source: Eurostat, DG EMPL.

La présente annexe expose les principaux défis du système d'éducation et de formation de la Belgique, sur la base du rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2023 et des résultats du programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2022.

Le manque de maîtrise des compétences de base, tel que mesuré dans l'étude PISA, s'est aggravé, en particulier chez les élèves défavorisés. Les derniers résultats PISA ([135]) montrent une détérioration à long terme des performances en lecture, en mathématiques et en sciences chez les jeunes de 15 ans. ([136]) Le taux de maîtrise insuffisante parmi les étudiants situés dans le quartile inférieur de la répartition socio-économique a augmenté de 9,2 p.p. depuis 2018, pour atteindre 45,8 % en mathématiques (UE: 48 %, BEfl: 41,4 %, BEfr: 51,1 %, BEde: 35,6 %), tandis que le taux parmi les élèves favorisés reste le plus faible de l'UE (UE: 10,9 %, BE: 6,2 %, BEfl: 6,1 %, BEfr: 6,2 %, BEde: 8,5 %). Le fait d'être issu de l'immigration est également un facteur déterminant de la performance. Près de la moitié des élèves nés à l'étranger (45,1 %) ont de mauvais résultats en mathématiques, contre un sur cinq (19,4 %) pour les élèves qui ne sont pas issus de l'immigration, ce qui donne un écart de 25,7 p.p. Alors que la Belgique occupait la première place dans l'UE en ce qui concerne la proportion d'élèves très performants en mathématiques en 2012 (BE: 19,5 %), elle a connu une forte baisse au cours des 10 années qui ont suivi (11,5 % en 2022, BEfl: 15 %, BEfr: 6,9 %, BEde: 6,4 %). L'augmentation du nombre de jeunes connaissant des difficultés scolaires et la baisse de la part des élèves très performants ont une incidence négative sur l'ensemble des compétences de la main-d'œuvre future.

Les pénuries d'enseignants prennent de l'ampleur dans l'ensemble des Communautés. Parmi les écoles participant à l'étude PISA de 2022, le pourcentage d'élèves des écoles dont la direction a indiqué que le manque de personnel enseignant entravait dans une certaine mesure, voire fortement, la capacité de l'école à assurer l'instruction des élèves, était de 80,1 % (contre 33,9 % en 2012), soit le taux le plus élevé de l'UE. De nombreux enseignants quittent prématurément la profession et la situation est aggravée par des taux élevés d'absentéisme. Les enseignants débutants éprouvent des difficultés à obtenir des contrats à long terme, et les écoles ont souvent du mal à trouver des remplaçants pour les enseignants absents en cours d'année scolaire. La croissance démographique et les politiques en matière d'éducation introduisant des exigences linguistiques supplémentaires (plan d'action linguistique en BEfl et apprentissage plus précoce d'une seconde langue en BEfr) renforcent le besoin de profils d'enseignants spécifiques. Toutefois, le nombre de nouveaux diplômés des programmes de formation des enseignants ne correspond pas à la demande ([137]). Des réserves et plateformes de remplaçants ont été constituées pour remédier aux pénuries urgentes d'enseignants. Les Communautés élaborent également des solutions à long terme, telles que l'introduction de parcours professionnels flexibles et alternatifs, le renforcement de la sécurité d'emploi, le renforcement du tutorat des enseignants débutants et la réforme de la formation initiale des enseignants afin de mieux les retenir.

Graphique A15.1: **Taux de performances élevées en mathématiques par Communauté, PISA 2012, 2018 et 2022**



Source: OCDE (2023).

Si la participation à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants est élevée, des problèmes d'égalité d'accès persistent. La participation à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants chez

([135])OCDE (2023), Résultats PISA 2022 (Volume I): Apprentissage et équité dans l'éducation, PISA, Éditions OCDE, Paris.

([136])Les performances moyennes en BEfl ont fortement diminué dans les trois domaines, tandis qu'en BEfr, la baisse est plus modérée en lecture et en sciences par rapport à 2018. La BEde a connu une baisse de niveau en mathématiques et en lecture et a maintenu ses performances en sciences.

([137])En BEfr, le nombre d'étudiants inscrits à la formation initiale des enseignants a diminué de 10 % entre 2019-2020 et 2020-2021, tandis qu'en BEfl, les inscriptions annuelles aux programmes d'enseignement primaire et d'accueil des jeunes enfants ont diminué de respectivement 31,4 % et de 24,2 % entre 2014-2015 et 2021-2022.

Tableau A15.1: **Objectifs au niveau de l'Union et autres indicateurs contextuels au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation**

				2012		2018		2023	
Indicator			Target	Belgium	EU-27	Belgium	EU-27	Belgium	EU-27
[1]Participation in early childhood education (age 3+)			96%	98.3% 2013	91.8% 2013	98.4% d	92.2%	97.6% 2021	92.5% 2021,d
[2]Low-achieving 15-year-olds in:		Reading	< 15%	16.1%	18.0%	21.3%	22.5%	25.3% 2022	26.2% 2022
		Mathematics	< 15%	19.0%	22.1%	19.7%	22.9%	25.0% 2022	29.5% 2022
		Science	< 15%	17.7%	16.8%	20.0%	22.3%	22.4% 2022	24.2% 2022
Early leavers from education and training (age 18-24)	[3]Total		< 9 %	12.0%	12.6%	8.6%	10.5%	6.2%	9.5%
	[3] By gender	Men		14.4%	14.5%	10.6%	12.1%	7.9%	11.3%
		Women		9.5%	10.6%	6.5%	8.7%	4.4%	7.7%
	[4] By degree of urbanisation	Cities		16.2% b	11.2%	11.8%	9.4%	7.2%	8.6%
		Rural areas		9.9% b	14.0%	6.5%	11.0%	6.1%	9.9%
	[5] By country of birth	Native		10.6%	11.3%	7.2%	9.2%	5.8%	8.2%
		EU-born		17.9%	26.2%	18.4%	22.4%	7.0% u	21.0%
		Non EU-born		25.6%	30.1%	18.9%	23.0%	10.5%	21.6%
[6]Socio-economic gap (percentage points)				:	:	31.9	29.5	39.6 2022	37.2 2022
[7]Exposure of VET graduates to work-based learning			≥ 60% (2025)	:	:	:	:	44.8%	64.5%
Tertiary educational attainment (age 25-34)	[8]Total		45%	43.0%	34.1%	47.4%	38.7%	50.0%	43.1%
	[8] By gender	Men		35.9%	29.1%	40.6%	33.3%	42.6%	37.6%
		Women		50.1%	39.2%	54.2%	44.2%	57.3%	48.8%
	[9] By degree of urbanisation	Cities		44.3% b	43.5%	51.2%	49.0%	52.2%	53.3%
		Rural areas		42.6% b	24.8%	46.6%	27.7%	47.1%	31.7%
	[10] By country of birth	Native		45.7%	35.4%	49.1%	39.7%	52.3%	44.2%
		EU-born		45.4%	29.3%	52.5%	36.7%	48.7%	40.2%
		Non EU-born		25.2%	24.2%	34.0%	31.0%	38.3%	37.1%
[11]Participation in adult learning (age 25-64)			≥ 47% (2025)	:	:	39.4% 2016	37.4% 2016	34.9% 2022	39.5% 2022
[12]Share of school teachers (ISCED 1-3) who are 55 years or over				13.0% 2013	22.7% 2013	16.1%	23.8%	17.2% 2021	24.5% 2021

***Notes*:** b = rupture de série, d = définition différente, e = estimation; p = provisoire; u = faible fiabilité; : = données non disponibles.
Source: 1,3,4,5,7,8,9,10,12 = Eurostat; 11 = Eurostat, enquête sur l'éducation des adultes; 2,6=OCDE, PISA.

les enfants âgés de 3 ans à l'âge de la scolarité obligatoire est l'une des plus élevées de l'UE (97,6 % en 2021); tel est aussi le cas de la participation des enfants de moins de 3 ans à des structures d'accueil formelles (52,7 %). Toutefois, la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale connaissent d'importantes pénuries de places d'accueil pour les jeunes enfants et un manque de personnel qualifié.

Le parcours et les caractéristiques des élèves continuent d'influencer la réussite scolaire. Les élèves plus âgés que leurs camarades en raison d'un redoublement ou d'une scolarisation tardive sont nettement moins performants en lecture ([138]) et en mathématiques ([139]) que ceux qui n'ont aucun retard dans leur scolarité. Le gouvernement de la Communauté française s'est engagé à limiter le redoublement et les retards et il élabore, avec le soutien de la facilité pour la reprise et la résilience, une stratégie de lutte contre le décrochage scolaire. Toutefois, seuls 60,67 % des étudiants de l'enseignement secondaire étaient «à temps» dans leurs études en 2020-2021 ([140]). En Belgique, le pourcentage d'étudiants qui ont eux-mêmes déclaré avoir redoublé une année au moins une fois dans l'enseignement primaire ou secondaire était de 26,5 % dans l'étude PISA, soit le taux le plus élevé de l'UE; cette proportion parmi les étudiants défavorisés atteignait 46,7 % ([141]).

La participation à l'enseignement supérieur compte parmi les plus élevées de l'UE, mais les qualifications dans certains domaines en

([138])Schillings, Patricia; André, Marine et Dupont, Virginie (2023), PIRLS 2021: Note de synthèse, Fédération Wallonie-Bruxelles et Université de Liège.

([139])OCDE (2023), Résultats PISA 2022 (Volume II): Apprentissage en période de crise et de résilience, PISA, Éditions OCDE, Paris.

([140])Les chiffres clés dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, https://statistiques.cfwb.be/.

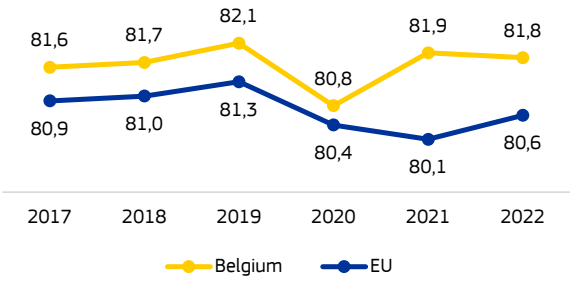
([141])OCDE (2023), Résultats PISA 2022 (Volume I): Apprentissage et équité dans l'éducation, PISA, Éditions OCDE, Paris.

forte adéquation avec le marché du travail font défaut. La proportion de jeunes âgés de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur était de 50 % en 2023, ce qui est nettement supérieur à l'objectif de 45 % fixé au niveau de l'UE. Parallèlement, la proportion de nouveaux étudiants inscrits dans des programmes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques n'était que de 20,7 % en 2021, soit l'un des taux les plus faibles de l'UE (28,1 %). La proportion de diplômés en TIC (2,8 % contre 4,2 % dans l'UE) et la proportion de femmes dans le total des personnes entamant des études dans les TIC (10,5 % contre 20 % dans l'UE) comptent parmi les plus faibles de l'UE, malgré une forte demande de professionnels des TIC (voir annexe 10).

Une population en bonne santé ainsi qu'un système de santé efficace, accessible et résilient sont des conditions préalables à une économie et une société durables. La présente annexe fournit un aperçu de la santé de la population et du système de santé en Belgique.

L'espérance de vie à la naissance en Belgique était légèrement supérieure à la moyenne de l'UE tant avant que pendant la pandémie de COVID-19 (voir graphique A16.1). L'espérance de vie a considérablement diminué en Belgique avec le début de la pandémie de COVID-19 en 2020. L'espérance de vie a connu un solide rebond en 2021, atteignant pratiquement le niveau d'avant la pandémie, mais elle a légèrement diminué, de 0,1 an, en 2022, malgré une baisse de la mortalité due à la COVID-19 en 2022 par rapport à 2021 ([142]). Par rapport aux autres pays, la Belgique est bien parvenue à éviter les décès dus à des causes qu'il est possible de traiter (voir tableau A16.1). En 2021, les principales causes de décès étaient le cancer et les maladies de l'appareil circulatoire («maladies cardiovasculaires»), suivies par la COVID-19.

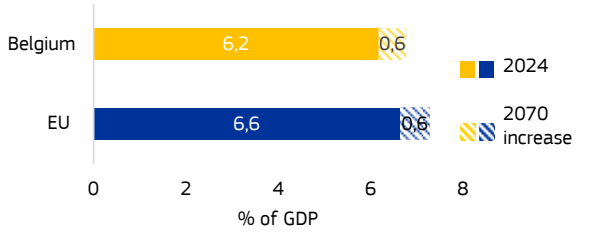
Graphique A16.1: **Espérance de vie à la naissance, en années**



Source: Eurostat

En 2021, les dépenses de santé par rapport au PIB en Belgique se situaient dans la moyenne de l'UE. Les dépenses par habitant pour les soins hospitaliers sont supérieures à la moyenne de l'UE, tandis que les dépenses pour les soins ambulatoires, la prévention des maladies, les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux sont inférieures. En 2021, les dépenses totales de soins de santé représentaient 10,9 % du PIB, en légère baisse par rapport à 2020 (11,2 %), le rebond du PIB ayant dépassé la croissance des dépenses de santé. Les données provisoires de l'OCDE indiquent qu'en 2022, le total des dépenses de soins de santé est resté à 10,9 % du PIB. La part des dépenses publiques de santé dans le total des dépenses de santé en Belgique (77,6 % en 2021) est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE et la proportion de paiements directs pour les soins de santé en Belgique (17,9 %) est supérieure au niveau moyen dans l'ensemble de l'UE (14,5 %). Sur la base du profil d'âge de la population belge, les dépenses publiques consacrées à la santé devraient augmenter de 0,6 point de pourcentage du PIB d'ici à 2070, soit une hausse équivalente à celle enregistrée pour l'ensemble de l'UE (voir graphique A16.2 et annexe 21).

Graphique A16.2: **Augmentation prévue des dépenses publiques consacrées aux soins de santé au cours de la période 2024-2070**



Scénario de référence
Source: Commission européenne / CPE (2024).

Les dépenses consacrées à la prévention en Belgique représentaient 3,1 % des dépenses totales de soins de santé en 2021, contre 6,0 % pour l'ensemble de l'UE. Entre 2019 et 2021, les dépenses de prévention en Belgique ont presque doublé, suivant de près la tendance enregistrée dans l'ensemble de l'UE. L'augmentation des dépenses consacrées aux soins préventifs en 2021 en Belgique était principalement due à la multiplication par 11 des dépenses consacrées aux programmes de vaccination et à une augmentation de 67 % des dépenses consacrées aux programmes d'information, d'éducation et d'assistance.

La Belgique est confrontée à des difficultés liées aux pénuries de professionnels de la santé et aux disparités dans l'accès aux services de santé. Alors que la proportion de la

([142])Sur la base des données fournies directement par les États membres au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, dans le cadre du système européen de surveillance.

population belge ayant déclaré des besoins non satisfaits en matière de soins médicaux en 2022 était inférieure à la moyenne de l'UE, ces besoins non satisfaits se concentraient de manière disproportionnée sur les personnes du quintile de revenus le plus bas. En conséquence, la Belgique affichait l'un des écarts de revenus les plus importants en ce qui concerne les besoins non satisfaits en matière de soins médicaux parmi les pays de l'ouest de l'UE. Le gouvernement a pris certaines mesures pour réduire les obstacles financiers à l'accès aux soins de santé pour les catégories de la population les plus défavorisées sur le plan économique. Par exemple, depuis 2022, les patients peuvent ne payer que la part des frais à leur charge («paiement direct») plutôt que de payer l'intégralité du coût du service et de se faire rembourser ensuite. Des pénuries de professionnels de la santé nuisent à l'accessibilité des services de santé. Par exemple, le manque de ressources adéquates entraîne de longs délais d'attente pour les services de santé mentale, ces retards étant présentés comme l'obstacle le plus fréquent à cet égard ([143]). Des conditions de travail stressantes et des perspectives de carrière limitées figurent parmi les principaux facteurs qui réduisent l'attractivité des professions de la santé et contribuent aux pénuries. Le nombre de médecins en exercice (3,2) pour 1 000 habitants en Belgique en 2021 était inférieur à la moyenne de l'UE (4,1). Cette situation, ainsi que la proportion élevée de médecins actifs âgés de 55 ans ou plus (42,6 %), suscitent des inquiétudes quant à l'accessibilité à long terme des services de santé.

Afin d'augmenter le nombre de médecins, le nombre d'étudiants admis en faculté de médecine a été revu à la hausse ces dernières années. Le nombre d'infirmiers a également augmenté ces dernières années, atteignant 11,1 unités pour 1 000 habitants en 2021, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de l'UE (7,9 en 2021). Malgré cela, il existe des pénuries d'infirmiers, le déficit étant estimé à plus de 20 000 ([144]). En 2022, plus de 80 % des hôpitaux ont déclaré avoir dû fermer des lits en raison de pénuries de personnel, y compris d'infirmiers. Le gouvernement a pris des mesures pour rendre la profession d'infirmier plus attractive et améliorer les conditions de travail des infirmiers, afin d'augmenter le nombre d'infirmiers en exercice au fil du temps. Depuis 2020, les investissements publics sont consacrés à l'augmentation de la rémunération des infirmiers (en particulier dans les hôpitaux) et au recrutement de personnel supplémentaire. Les salaires des nouveaux arrivants dans le secteur des soins de santé ont été augmentés et le système de grille salariale pour les infirmiers a été révisé afin de garantir que les rémunérations reflètent les responsabilités réelles plutôt que les seules qualifications.

Dans son plan pour la reprise et la résilience, la Belgique prévoit d'investir 93,6 millions d'EUR (1,77 % de la valeur totale du plan) dans les soins de santé. Les investissements portent sur les services de santé numériques et les données concernant la santé, la médecine nucléaire pour le traitement du cancer ainsi que la recherche et l'innovation en matière de santé. Plus précisément, les investissements dans la santé numérique et dans les données concernant la santé ciblent, entre autres, le développement d'ensembles de soins standardisés pour la collecte et le stockage des données des patients, l'extension du système d'ordonnance électronique, la création d'un système de suivi intégré pour la consommation de médicaments, l'opérationnalisation des téléconsultations et la fourniture d'outils numériques pour les équipes de soins intégrés. La Belgique a adopté une législation visant à mettre en place une autorité des données de santé, conformément à la proposition de la Commission européenne relative à un espace européen des données de santé. Des investissements complémentaires sont prévus dans le cadre des fonds de la politique de cohésion pour la période 2021-2027. La Belgique prévoit d'investir environ 31 millions d'EUR provenant du Fonds social européen plus dans l'amélioration de l'accessibilité, de la qualité et de la résilience du système de santé ([145]).

([143]) https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3032

([144]) OCDE/Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé (2023), *Belgique: Profils de santé par pays 2023, état de la santé dans l'UE*, Éditions OCDE, Paris/ Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, Bruxelles.

([145]) Les données relatives à la politique de cohésion de l'UE reflètent la situation au 13 mai 2024.

Tableau A16.1: **Indicateurs clés en matière de santé**

	2018	2019	2020	2021	2022	EU average (latest year)
Treatable mortality per 100 000 population (mortality avoidable through optimal quality healthcare)	69,9	65,2	62,7	61,6	NA	93.3 (2021)
Cancer mortality per 100 000 population	231,0	229,3	223,2	220,1	NA	235.4 (2021)
Current expenditure on health, % GDP	10,9	10,8	11,2	10,9	NA	10.9 (2021)
Public share of health expenditure, % of current health expenditure	76,6	75,3	77,9	77,6	NA	81.1 (2021)
Spending on prevention, % of current health expenditure	1,5	1,6	2,1	3,1	NA	6.0 (2021)
Available hospital beds per 100 000 population	562	557	553	549	547	525 (2021)
Doctors per 1 000 population	3,1	3,2	3,2	3,2	NA	4.1 (2021)*
Nurses per 1 000 population	11.1**	11.1**	11.1**	11.1**	NA	7.9 (2021)
Total consumption of antibacterials for systemic use, daily defined dose per 1 000 inhabitants per day ***	22,3	21,4	16,7	17,4	20,4	19.4 (2022)

Remarque: la moyenne de l'UE est pondérée pour tous les indicateurs, sauf pour les médecins et les infirmiers pour 1 000 habitants, pour lesquels la moyenne simple de l'UE est utilisée. Les données sur la densité de médecins concernent les médecins en exercice dans tous les pays sauf la Grèce, le Portugal (médecins autorisés à exercer) et la Slovaquie (médecins professionnellement actifs). Les données relatives à la densité des infirmiers font référence aux infirmiers en exercice dans tous les pays sauf l'Irlande, la France, le Portugal, la Slovaquie (professionnellement actifs) et la Grèce (infirmiers travaillant dans les hôpitaux uniquement).

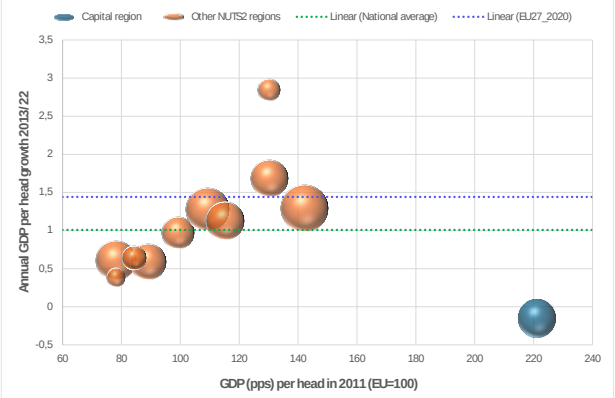
Source: base de données d'Eurostat; sauf: * OCDE, ** questionnaire conjoint sur les statistiques non monétaires sur les soins de santé, *** ECDC, **** recommandation du Conseil relative au renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé».

L'annexe 17 met en évidence la dynamique économique et sociale régionale en Belgique. Elle fournit une analyse de la cohésion économique, sociale et territoriale dans les régions belges et évalue les investissements émergents et les besoins de réformes infranationales pour stimuler la croissance économique, le développement social et la compétitivité du pays.

Synthèse des résultats économiques et sociaux au niveau régional

Les disparités régionales et intrarégionales en termes de développement économique et social restent élevées. En 2022, le PIB par habitant de la Région de Bruxelles-Capitale s'établissait à 196 % de la moyenne de l'UE (100 %), tandis que plusieurs autres provinces, telles que le Hainaut (74 %), le Luxembourg (72 %), Liège (85 %), Namur (79 %) et Limbourg (97 %) sont à la traîne. En revanche, Anvers (142 %) et le Brabant wallon (152 %) ont maintenu leurs bons résultats économiques.

Graphique A17.1: **PIB par habitant (2011) et croissance annuelle du PIB par habitant (2013-2022)**



Source: Calculs de la DG REGIO sur la base des données du JRC (ARDECO) et d'Eurostat

La Belgique continue de présenter d'importantes disparités en termes de croissance du PIB par habitant à l'intérieur du pays. La croissance annuelle moyenne du PIB réel par habitant en Belgique était de 1 % entre 2013 et 2022, soit un taux inférieur à la moyenne de l'UE (1,44 %). Dans les provinces flamandes, la croissance du PIB réel par habitant variait entre 0,98 % et 1,69 %. Quatre provinces wallonnes (Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur) ont enregistré une croissance par habitant plus lente, comprise entre 0,39 % et 0,64 %. Par ailleurs, le Brabant wallon est la province qui connaît la croissance la plus rapide en Belgique, avec une croissance moyenne du PIB par habitant de 2,85 %, bien au-dessus de la moyenne de l'UE. La Région de Bruxelles-Capitale a enregistré une croissance négative du PIB par habitant (- 0,15 %), en partie en raison de l'augmentation de la population. Bruxelles et sa zone de navettage, ainsi que les provinces de Liège et de Luxembourg se trouvent dans un piège de développement, ces régions ayant connu une longue période (> 16 ans) de croissance du PIB, de productivité et d'emploi inférieurs à la moyenne.

La croissance globale de la productivité de la Belgique s'est redressée, mais reste inférieure à la moyenne de l'UE. En 2022, la productivité de la main-d'œuvre belge a augmenté de 4 %, atteignant 130 % de la moyenne de l'UE, les valeurs de productivité de la main d'œuvre les plus élevées étant observées à Bruxelles-Capitale, dans le Brabant wallon et dans le Brabant flamand.

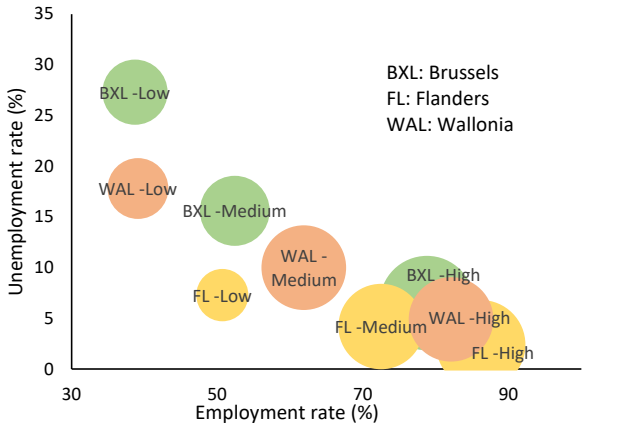
Les performances du marché du travail sont généralement meilleures en Flandre. De fortes disparités subsistent entre les taux d'emploi et de chômage des travailleurs hautement, moyennement et peu qualifiés. Le taux de chômage belge était de 5,5 % en 2023. Le chômage est systématiquement plus faible dans les provinces flamandes (3,3 %) et plus élevé dans les provinces wallonnes (8,2 %). C'est dans la région de Bruxelles-Capitale que le taux de chômage est le plus élevé (10,3 % de la population active). Des marges de manœuvre existent pour continuer à soutenir la mobilité volontaire de la main-d'œuvre entre les secteurs et les Régions afin d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre. Une étude, demandée par le gouvernement flamand, a mis en évidence les possibilités de mobilité interrégionale et les obstacles qui la freinent sur la base de zones spécifiques en Wallonie et en Flandre.

Le niveau d'instruction est plus faible dans les provinces wallonnes (en particulier dans le Hainaut) et dans la Région de Bruxelles-Capitale. Dans les provinces wallonnes, la proportion de personnes ayant un niveau d'éducation élevé est plus faible et l'espérance de vie est également inférieure à la moyenne belge. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, une proportion plus élevée de la population (38,8 %) est soit menacée de précarité, soit gravement

défavorisée sur le plan matériel et social. Ce pourcentage est plus faible en Wallonie (25,8 %) et beaucoup plus bas en Flandre (11,2 %).

Si l'indice de compétitivité régionale (ICR) dans toutes les provinces belges est supérieur à la moyenne de l'UE, l'environnement pour les entreprises et les résidents est moins attrayant dans certaines provinces wallonnes. Certains secteurs sont confrontés à des inadéquations et des pénuries de compétences. On s'attend à ce que les entreprises belges soient confrontées à une hausse du nombre de postes vacants difficiles à pourvoir en raison de tendances démographiques défavorables et des transitions industrielle et écologique. En 2022, les entreprises belges affichaient 205 000 offres d'emploi, ce qui correspond à un taux de vacance d'emploi de 4,8 %. Les postes vacants se répartissent comme suit entre les Régions: 67 % en Flandre, 20 % en Wallonie et 13 % à Bruxelles.

Graphique A17.2: **Taux d'emploi et de chômage par région et par niveau d'éducation, 2022**



Remarque: La taille de la bulle correspond à la taille de la population en âge de travailler ayant un niveau donné d'études par rapport à la population en âge de travailler totale de la Région.
Source: Commission européenne

Si la Belgique a obtenu des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en matière d'innovation, des disparités régionales subsistent. La Belgique a investi 3,42 % de son PIB dans la R&D en 2021 (1,1 % de plus que la moyenne de l'UE) et certaines provinces, telles que Brabant wallon et le Brabant flamand, excellent dans les secteurs à forte intensité de connaissances et de haute technologie et peuvent se targuer de taux d'emploi élevés dans ces secteurs. Le Brabant wallon occupe la première place parmi toutes les régions NUTS 2 de l'EU-27, comptant des secteurs à forte intensité de connaissances et de haute technologie de pointe. Le nombre de demandes de brevet est élevé, en particulier dans les domaines de la biotechnologie et des TIC: le Brabant wallon (85 demandes de brevet de biotechnologie par million d'habitants) et le Brabant flamand (122 demandes de brevet dans le domaine des TIC par million d'habitants) figurent parmi les régions les mieux classées de l'UE. Toutefois, les provinces de Limbourg, de Flandre occidentale, de Hainaut, de Luxembourg et de Namur investissent moins de 2 % de leur PIB dans la R&D.

Tableau A17.1: **Indicateurs sélectionnés au niveau régional en Belgique**

Region	GDP per head(PPS)	Productivity (GVA (PPS) per person employed)	GDP per head growth	Unemployment rate	Employment in knowledge-intensive services	Employment in high-technology sectors	Regional competitiveness index (RCI)
	EU-27 = 100, 2022	EU-27 = 100, 2022	Average % change on the preceding year, 2013-2022	% of active population, 2023	% of total employment, 2022	% of total employment, 2022	EU-27 = 100, 2022
European Union	100	100	1.44	6.1	40.8	4.9	100.0
Belgique/België	120	130	1.01	5.5	50.3	5.8	125.7
Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest	196.0	157.7	-0.15	10.6	47.8	6.9	136.3
Vlaams Gewest	124.0	131.7	1.3	3.3	49.0	5.4	131.1
Région wallonne	87.0	112.3	1.0	8.2	54.0	6.1	112.4
Prov. Antwerpen	142.0	144.6	1.3	3.6	48.5	5.8	133.9
Prov. Limburg (BE)	97.0	109.9	1.0	3.2	46.8	4.4	125.8
Prov. Oost-Vlaanderen	112.0	123.3	1.3	2.9	51.1	5.7	134.6
Prov. Vlaams-Brabant	136.0	151.3	1.7	4.2	56.1	7.9	136.3
Prov. West-Vlaanderen	116.0	118.1	1.1	2.8	42.0	2.9	121.2
Prov. Brabant Wallon	152.0	168.7	2.9	5.7	61.5	11.1	136.3
Prov. Hainaut	74.0	102.0	0.6	9.3	50.8	5.1	107.6
Prov. Liège	85.0	108.1	0.6	9.1	53.4	5.3	111.7
Prov. Luxembourg (BE)	72.0	97.4	0.4	6.5	52.4	4.5	104.9
Prov. Namur	79.0	102.3	0.6	6.6	57.0	7.0	111.4

Source: Eurostat, base de données EDGAR.

Les performances du transport ferroviaire de voyageurs (part de la population dans un rayon de 120 km qui peut être atteinte dans un délai de 1h30) sont inférieures à la moyenne de l'UE (15,7 %) dans la plupart des provinces et les infrastructures de mobilité propre (points de recharge électrique) varient d'une province à l'autre. En particulier dans le Limbourg (3,8 %) et dans la province de Luxembourg (4,1 %), les performances du transport ferroviaire de voyageurs sont plutôt faibles. En outre, la moyenne de 82,5 points de recharge pour véhicules électriques par million d'habitants est nettement inférieure à la moyenne de l'UE (120). La Wallonie obtient des résultats médiocres avec seulement 48 points de recharge par million d'habitants. Les infrastructures cyclables sont également moins développées en Wallonie: le ratio entre les infrastructures cyclables séparées et les routes principales est le plus élevé dans la province d'Anvers (93,8) et le plus faible dans la province de Luxembourg (7,3). Avec un ratio de 40,3, la Région de Bruxelles-Capitale se situe dans la moyenne.

Toutes les provinces belges ont réduit les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2022, mais la transition climatique touche différemment les provinces belges. Dans le Hainaut, les émissions par habitant restent élevées, étant cinq fois supérieures à celles de la Région de Bruxelles-Capitale, en raison de sa forte concentration d'émissions industrielles.

Investissements et besoins infranationaux à venir

La stratégie d'investissement convenue dans les programmes de la politique de cohésion adoptés en 2022 et 2023 reste valable pour la situation économique et sociale actuelle. Néanmoins, la Belgique est invitée à réfléchir aux questions développées ci-après.

Il convient de continuer à prendre des mesures efficaces pour soutenir une stratégie régionale globale en matière de compétences et la mobilité volontaire de la main-d'œuvre afin de réduire les disparités sur le marché du travail. Il a été prouvé qu'il existait un lien entre l'inadéquation des compétences et les niveaux de chômage dans l'ensemble de l'UE. Les données disponibles montrent que l'inadéquation des compétences

peut entraîner une baisse de l'innovation et de la compétitivité. Plusieurs professions ont été reconnues comme métiers prioritaires dans le contexte d'inadéquation des compétences pour la Belgique, qu'elles soient en pénurie ou en excédent. Une évaluation des tendances en matière d'inadéquation des compétences est essentielle, en particulier à la lumière des transitions industrielle et écologique.

L'innovation, la R&D et la transition écologique méritent une attention particulière. Des mesures visant à atténuer les différences persistantes entre les provinces en matière d'innovation, notamment en matière d'intensité de R&D, permettraient de corriger les différences de compétitivité entre les provinces. La poursuite des investissements dans l'utilisation des énergies renouvelables et des systèmes énergétiques intelligents, dans l'efficacité énergétique dans tous les secteurs ainsi que dans l'adaptation au changement climatique, les technologies «zéro net» et la mobilité durable aideraient les régions à verdir leur économie. La Belgique pourrait également bénéficier des possibilités offertes par la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) pour stimuler les investissements dans les technologies critiques afin de soutenir la transformation de l'industrie.

Le secteur financier semble relativement sain et assez rentable. La solvabilité des banques est satisfaisante, avec un ratio moyen d'adéquation des fonds propres relativement stable de 19,8 % au troisième trimestre de 2023 (contre 19,6 % dans l'UE). La qualité de crédit est solide, même si le ratio de prêts non productifs a légèrement augmenté, passant d'un niveau historiquement bas de 1,4 % au deuxième trimestre de 2022 à 1,5 % au troisième trimestre de 2023 (contre 1,8 % au troisième trimestre de 2023 dans l'UE). Le faible niveau des pertes de crédit s'explique en partie par les mesures gouvernementales et, pour les ménages, par l'indexation automatique des salaires, dans un contexte de bonnes performances du marché du travail. Toutefois, certaines pertes de crédit pourraient devenir réalité à l'avenir dans le contexte actuel de hausse des taux d'intérêt. Avec un rendement des fonds propres de 11,9 % au cours des neuf premiers mois de 2023, les banques belges sont rentables et affichent en moyenne de meilleurs résultats que leurs homologues de l'UE (qui ont enregistré un rendement des fonds propres de 9,9 % au cours de la même période), grâce à une augmentation des revenus d'intérêts et à la faiblesse constante des provisions pour pertes sur créances. Le financement de la BCE a chuté, passant d'un niveau record de 8,8 % en avril 2021 à 0,8 % en décembre 2023, tendance commune à de nombreux États membres de la zone euro. Le financement par les déposants reste satisfaisant, avec un ratio prêts/dépôts de 85,4 % en septembre 2023 (contre 93,3 % dans l'UE).

Le système financier belge a résisté à la hausse des taux d'intérêt sans risque et aux turbulences sur les marchés financiers de mars 2023, mais reste confronté à d'importants défis. La bonne gestion du risque de taux d'intérêt a permis aux banques belges de bénéficier de la hausse générale des taux d'intérêt après une longue période de taux d'intérêt bas, voire négatifs. La période antérieure de faiblesse des taux était en effet un défi majeur pour la rentabilité des banques traditionnelles et des compagnies d'assurance-vie proposant des contrats avec rendement garanti. Toutefois, les revenus d'intérêts des banques et leurs performances générales à l'avenir dépendront de plusieurs facteurs. Un comportement plus instable des déposants ou une nouvelle augmentation de la pression politique exercée sur les banques pour qu'elles augmentent les taux d'intérêt sur les dépôts pourraient avoir une incidence significative sur les coûts de financement et la rentabilité des banques. De même, des événements exogènes soudains, tels que la défaillance du Crédit Suisse, peuvent rapidement augmenter le coût du financement sur le marché, car ces événements incitent les investisseurs à exiger une prime de risque plus élevée en plus du taux d'intérêt sans risque. En outre, pour maintenir la solide position financière actuelle des établissements financiers belges, les banques devront continuer à réagir de manière appropriée aux défis et opportunités structurels découlant de la numérisation et de la recherche d'efficacité au regard des coûts. Ces défis pourraient exercer une nouvelle pression sur la rentabilité et les modèles d'activité des banques belges dans les années à venir. Enfin, le fait que les contributions au système de garantie des dépôts belge ne sont pas investies dans un portefeuille d'actifs à faible risque distinct et diversifié reste une faiblesse.

La croissance des crédits s'est ralentie en raison de conditions de prêt moins attrayantes, mais reste plus forte que dans le reste de la zone euro. En raison de la hausse des taux d'intérêt, la croissance des crédits en glissement annuel en Belgique s'est nettement ralentie depuis septembre 2022 pour atteindre 3,9 % en décembre 2023 (contre 0,4 % dans la zone euro) pour les prêts aux sociétés non financières et 2,4 % (contre 0,3 % dans la zone euro) pour les prêts aux ménages. Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux prêts aux ménages et aux PME ont bondi d'environ 3,5 points de pourcentage, pour atteindre des niveaux inconnus depuis la crise financière mondiale. En octobre 2023, les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts aux ménages belges pour l'achat d'un logement à des taux variables ont atteint 5,4 % (contre 4,8 % dans la zone euro), tandis que les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts aux PME ont atteint 5,5 %, en ligne avec la moyenne de 5,6 % observée dans la zone euro.

Les vulnérabilités du marché immobilier résidentiel ont quelque peu diminué. Les risques sur le marché immobilier résidentiel restent importants, mais se sont légèrement atténués depuis que les taux d'intérêt ont commencé à augmenter. Les prêts hypothécaires

Tableau A18.1: **Indicateurs de solidité financière**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	EU	Median
Total assets of the banking sector (% of GDP)	229.2	217.8	215.1	241.8	228.6	230.3	223.6	257.0	184.6
Share (total assets) of the five largest banks (%)	68.8	73.4	74.0	75.3	75.7	71.5	-	-	69.6
Share (total assets) of domestic credit institutions (%)[1]	50.9	50.3	49.6	50.6	52.2	52.9	52.3	-	62.9
NFC credit growth (year-on-year % change)	6.4	9.5	7.5	2.0	2.8	6.6	3.9	-	2.4
HH credit growth (year-on-year % change)	5.2	5.7	7.0	4.7	6.6	6.3	2.4	-	1.4
Financial soundness indicators:[1]									
- non-performing loans (% of total loans)	2.7	2.3	2.1	2.1	1.6	1.5	1.5	1.8	1.8
- capital adequacy ratio (%)	19.0	18.8	18.7	20.3	20.4	20.1	19.8	19.6	20.1
- return on equity (%)[2]	8.8	8.2	8.6	5.9	9.9	9.9	11.9	9.9	13.2
Cost-to-income ratio (%)[1]	58.2	61.2	59.5	56.7	56.3	56.4	54.7	52.8	44.9
Loan-to-deposit ratio (%)[1]	90.2	93.2	93.4	79.0	79.3	83.5	85.4	93.3	80.2
Central bank liquidity as % of liabilities	2.9	2.7	2.2	8.4	8.6	4.5	0.8	-	0.7
Private sector debt (% of GDP)	185.5	180.3	178.5	182.8	172.4	161.4	-	133.0	118.4
Long-term interest rate spread versus Bund (basis points)	40.5	39.8	44.6	36.2	35.9	59.1	65.5	107.7	104.2
Market funding ratio (%)	65.0	63.7	62.6	62.3	61.0	58.9	-	50.8	39.8
Green bonds outstanding to all bonds (%)[3]	-	-	-	1.5	2.1	2.9	3.3	4.0	2.7

1-3 **4-10** **11-17** **18-24** **24-27** Colours indicate performance ranking among 27 EU Member States.

(1) Dernières données: Q3-2023.
(2) Les données sont annualisées.
(3) Données disponibles pour les pays de la ZE uniquement, la moyenne de l'UE se rapporte à la ZE.
Source: BCE, Eurostat.

représentent une part importante de l'ensemble des actifs bancaires et ont continué de croître. Ils sont garantis par des coussins de fonds propres relativement faibles en raison du niveau assez faible des pondérations des risques microprudentiels appliquées par les banques qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes à ces expositions ([146]). Les prix des logements ont considérablement diminué en termes réels depuis le deuxième trimestre de 2022, ce qui réduit le risque de nouvelles corrections importantes à l'avenir. L'endettement des ménages reste élevé, mais la qualité de crédit du portefeuille hypothécaire détenu par les banques s'est considérablement améliorée grâce aux mesures axées sur les emprunteurs en vigueur depuis janvier 2020. Compte tenu des risques décroissants mais persistants, la Banque nationale de Belgique a décidé de réduire son coussin sectoriel pour le risque systémique de 9 % à 6 % et de porter le coussin de fonds propres contracyclique en deux étapes de 0 % à 1 % à compter du 1er octobre 2024. Bien que d'ampleur moindre, les expositions des banques à l'immobilier commercial atteignent également un niveau important. Elles sont particulièrement importantes pour les assureurs, pour lesquels elles représentent près de 10 % de l'ensemble de leurs actifs. Le marché de l'immobilier commercial reste caractérisé par une forte polarisation entre les segments des biens immobiliers de meilleure qualité (*prime*) et de moins bonne qualité (*non-prime*). Dans un contexte de faible croissance économique, ces expositions *non-prime* pourraient entraîner une augmentation des pertes de crédit à l'avenir.

Le système fiscal belge n'est pas neutre en ce qui concerne les choix d'investissement. Certaines caractéristiques du système fiscal faussent les choix d'investissement et entraînent un surinvestissement dans certains actifs. L'imposition avantageuse des biens immobiliers en est un bon exemple, puisque i) la valeur cadastrale «notionnelle» sous-estime souvent les revenus locatifs réels qu'un bien pourrait générer; et ii) les intérêts d'emprunts pour acheter une résidence secondaire sont déductibles. En Wallonie, les propriétaires de logements continuent de bénéficier d'un traitement fiscal favorable pour le remboursement de leurs prêts immobiliers («chèque habitat»). Dans le domaine des pensions, certaines incitations fiscales favorisent des régimes spécifiques, ce qui crée des obstacles à une meilleure allocation des capitaux. La taxe sur les comptes-titres introduit une distorsion en défaveur de l'investissement en valeurs mobilières. Il convient de noter que l'une des rares caractéristiques visant à rendre le système fiscal plus neutre a été abrogée en décembre 2022. Jusqu'à cette date, la Belgique était l'un des rares États membres (avec Chypre, Malte, l'Italie, la Pologne et le Portugal) à disposer d'un régime de déduction des intérêts notionnels visant à réduire la distorsion fiscale en faveur de l'endettement, même si l'amplitude du taux d'intérêt notionnel était si faible que le régime était largement

([146])Notification de la Banque nationale de Belgique concernant le coussin pour le risque systémique, 11/01/2022, Notification du CERS.

inefficace. À la suite d'une décision prise en décembre 2022, ce régime de déduction des intérêts disparaîtra entièrement à partir de 2024.

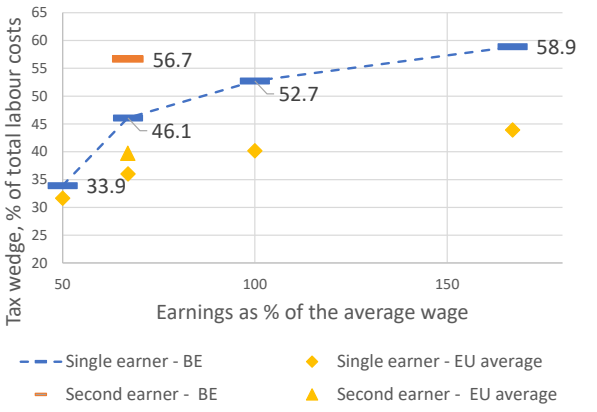
La finance durable commence à se développer. Même si les montants absolus restent modestes, 4,5 milliards d'EUR d'obligations vertes publiques ont été émis en 2022 après 3 ans sans aucune émission. L'émission d'obligations vertes privées s'est toutefois réduite de moitié, passant de 3,0 milliards d'EUR en 2021 à 1,7 milliard d'EUR en 2022. Au cours du premier trimestre de 2023, les fonds environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont bénéficié d'entrées nettes positives s'élevant à 4 milliards d'EUR, tandis que les fonds non ESG ont enregistré des sorties nettes s'élevant à 1,4 milliard d'EUR, ce qui semble indiquer un intérêt et une participation croissants des investisseurs pour les fonds ESG.

Le secteur de l'assurance semble actuellement sain dans son ensemble, mais des vulnérabilités existent. Après avoir augmenté, passant de 207 % au 4e trimestre de 2021 à 227 % au 2e trimestre de 2022, le ratio de solvabilité des assureurs est retombé à 211 % au 2e trimestre de 2023. Ce ratio reste plus de deux fois supérieur à l'exigence réglementaire, mais inférieur à la moyenne de l'EEE (261 %). En 2022, les assureurs belges ont enregistré de bons résultats, affichant un bénéfice net de 3,7 milliards d'EUR, ce qui correspond à un rendement des fonds propres de 16 %. Les assureurs (et en particulier les assureurs vie) ont bénéficié de la hausse des taux sans risque, qui a fait baisser la valeur de leurs engagements. Toutefois, ils ont souffert (en particulier les assureurs non-vie) de la hausse de l'inflation. Comme partout ailleurs, une inflation plus élevée que prévu en Belgique peut réduire la rentabilité de l'activité non-vie des assureurs belges, en particulier pour les contrats à long terme. L'indexation automatique des salaires en Belgique est un facteur aggravant, car elle entraîne une augmentation rapide du coût des sinistres. Les assureurs ont mis en place des mesures pour absorber ce type de choc dans la mesure du possible, notamment: i) l'indexation des primes (pour compenser l'inflation liée aux sinistres); ii) des couvertures ciblées contre l'inflation (investissement dans des obligations indexées sur l'inflation et/ou des produits dérivés sur l'inflation); et/ou iii) des traités de réassurance pour céder le risque d'inflation à des tiers.

La présente annexe fournit, sur la base d'indicateurs, un aperçu du système fiscal de la Belgique. Elle comprend des informations sur la structure de la fiscalité (les types d'impôts pour lesquels la Belgique perçoit la plupart de ses recettes), la charge fiscale pesant sur les travailleurs, ainsi que la progressivité et l'effet redistributif du système fiscal. Elle fournit également des informations relatives au recouvrement des impôts et au respect des obligations fiscales.

La charge fiscale globale en Belgique est élevée et la structure fiscale repose dans une large mesure sur la fiscalité du travail. Les recettes fiscales de la Belgique, exprimées en pourcentage du PIB, étaient supérieures à l'agrégat de l'UE en 2022 (voir tableau A.19.1). En Belgique, les recettes provenant de la fiscalité du travail sont élevées en termes de pourcentage du PIB. Cela risque d'aller à l'encontre de l'objectif d'augmenter le nombre d'emplois. En revanche, les recettes provenant des impôts sur la consommation, des impôts récurrents sur les biens immobiliers et des taxes perçues au bénéfice de l'environnement, qui sont parmi les impôts ayant le moins d'effets néfastes sur la croissance, étaient proches de la valeur agrégée de l'UE (exprimée en pourcentage du PIB). Cela donne à penser qu'il est possible de déplacer la charge fiscale du travail vers d'autres bases d'imposition, car il est peu envisageable de réduire les recettes fiscales à court terme compte tenu du niveau élevé du déficit public et du ratio dette publique/PIB.

Graphique A19.1: **Pression fiscale pour les ménages à un seul salaire et pour les deuxièmes apporteurs de revenus en pourcentage du coût total de la main-d'œuvre, 2023**



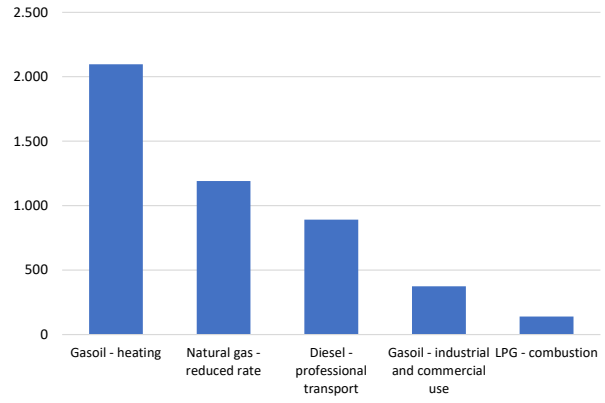
La pression fiscale pour le second apporteur de revenus suppose que le salaire du premier apporteur est égal à 100 % du salaire moyen et qu'il n'y a pas d'enfants dans le ménage. Pour de plus amples informations sur la méthode de mesure de la pression fiscale sur le second apporteur de revenus, voir OCDE, 2016, *Impôts sur les salaires 2014-2015*.
Source: Commission européenne

La charge fiscale pesant sur le travail en Belgique est plus progressive que la moyenne de l'UE, mais les tranches d'imposition sont étroites. Le graphique A19.1 montre que, à la suite des réformes précédentes, la pression fiscale en Belgique en 2023 était proche de la moyenne de l'UE pour les personnes seules gagnant 50 % du salaire moyen, mais beaucoup plus élevée que la moyenne de l'UE pour celles ayant des niveaux de revenus plus élevés. Pour une personne seule qui gagne un salaire moyen, la pression fiscale est la plus élevée de l'UE. Le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques compte plusieurs tranches d'imposition, mais ces dernières sont relativement étroites. Même les travailleurs aux revenus moyens sont soumis aux taux d'imposition les plus élevés (45 % et 50 %). Les taux marginaux d'imposition sont élevés pour les travailleurs aux salaires moyens inférieurs, ce qui entraîne d'importantes trappes à bas salaires. En outre, la pression fiscale élevée exercée sur les seconds apporteurs de revenus et les mesures fiscales spécifiques telles que le «quotient conjugal» peuvent dissuader les seconds apporteurs de revenus de travailler ([147]). En 2022,

([147])Le «quotient conjugal» permet d'attribuer une partie du revenu imposable du conjoint ayant les revenus les plus élevés à l'autre conjoint, ce qui permet au premier de bénéficier de l'abattement fiscal et d'être imposé à un taux marginal inférieur.

le système de prélèvements et de prestations s'est avéré plus efficace que la moyenne de l'UE pour réduire les inégalités de revenus, comme le montre le coefficient de Gini (tableau A19.1). En Belgique, les impôts et les prestations ont réduit le coefficient de Gini de 12,6 p.p., tandis que la réduction était en moyenne de 7,9 p.p. dans l'UE en 2022.

Graphique A19.2: **Subventions aux combustibles fossiles dues à des exonérations de droits d'accise et à des taux réduits, 2021, en millions d'EUR**



Source: FPS, Inventaire 2024 des subventions fédérales aux combustibles fossiles

Les droits d'accise sur les produits énergétiques utilisés pour le chauffage restent faibles pour les combustibles fossiles. Le niveau des droits d'accise sur le gaz et l'électricité était lié aux niveaux des prix du marché (le «système du cliquet»), mais les droits d'accise sur le fuel domestique ont été maintenus au niveau minimal de l'Union. Les droits d'accise sur les carburants de transport sont plutôt élevés pour le diesel et dans la moyenne pour l'essence, mais les transporteurs professionnels et l'agriculture bénéficient d'un taux d'accise réduit sur le diesel (voir graphique A19.2). Les taxes sur les transports et les taxes sur la pollution semblent trop peu utilisées, ce qui contribue à accroître la congestion de la circulation et les problèmes de pollution. Une marge de manœuvre subsiste pour appliquer systématiquement des taxes environnementales dans toute la Belgique.

Les taxes relatives au transfert de propriété sont élevées, tandis que les taxes récurrentes sur les biens immobiliers restent trop peu utilisées. La taxation des biens immobiliers se caractérise par des taux d'imposition élevés sur les transactions à Bruxelles et en Wallonie, ce qui peut entraver le fonctionnement du marché immobilier et limiter la mobilité de la main-d'œuvre. En outre, un système fortement tributaire des taxes sur les transactions, qui constituent la principale source d'imposition des biens immobiliers, génère un flux de recettes plus volatil qu'un système d'impôt foncier dans lequel des taxes sur les transactions moins élevées sont combinées à des taxes foncières récurrentes plus élevées.

Tableau A19.1: **Indicateurs de la fiscalité**

		Belgium					EU-27				
		2010	2020	2021	2022	2023	2010	2020	2021	2022	2023
Tax structure	Total taxes (including compulsory actual social contributions) (% of GDP)	43.6	43.4	43.2	43.3		37.9	40.0	40.4	40.2	
	Labour taxes (as % of GDP)	23.7	22.9	21.7	22.3		20.0	21.3	20.7	20.3	
	Consumption taxes (as % of GDP)	10.9	10.4	10.7	10.3		10.8	10.7	11.2	11.0	
	Capital taxes (as % of GDP)	8.8	9.9	10.5	10.6		7.1	8.0	8.6	8.9	
	Of which, on income of corporations (as % of GDP)	2.5	3.3	3.8	4.0		2.4	2.5	3.0	3.4	
	Total property taxes (as % of GDP)	3.1	3.5	3.6	3.4		1.9	2.3	2.2	2.1	
	Recurrent taxes on immovable property (as % of GDP)	1.3	1.3	1.2	1.2		1.1	1.2	1.1	1.0	
	Environmental taxes as % of GDP	2.4	2.5	2.5	2.2		2.4	2.2	2.3	2.0	
Progressivity & fairness	Tax wedge at 50% of average wage (Single person) (*)	41.8	32.8	33.4	33.9	33.9	33.9	31.7	32.1	31.8	31.7
	Tax wedge at 100% of average wage (Single person) (*)	55.9	52.2	52.4	53.0	52.7	41.0	40.1	39.9	40.0	40.2
	Corporate income tax - effective average tax rates (1) (*)		23.3	23.4	23.4			19.5	19.0	19.0	
	Difference in Gini coefficient before and after taxes and cash social transfers (pensions excluded from social transfers) (2) (*)	11.0	12.4	13.5	12.6		8.6	8.1	8.2	7.9	
Tax administration & compliance	Outstanding tax arrears: total year-end tax debt (including debt considered not collectable) / total revenue (in %) (*)		16.6	15.5				40.9	35.5		
	VAT Gap (% of VAT total tax liability, VTTL)(**)	11.7	13.6	6.9	11.6		9.7	5.4			

(1) Taux effectif d'imposition prévisionnel (OCDE).
(2) Une valeur plus élevée indique une incidence redistributive plus forte de la fiscalité.
(*) Moyenne simple de l'EU-27.
(**) Valeur prévisionnelle pour 2022, si disponible. Pour de plus amples détails sur l'écart de TVA, voir Commission européenne, Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, 2023, *VAT gap in the EU*, https://data.europa.eu/doi/10.2778/911698.
Pour plus de données sur les recettes fiscales ainsi que sur la méthode appliquée, voir la page web Données fiscales: https://taxation-customs.ec.europa.eu/taxation/economic-analysis-taxation/data-taxation-trends_en?prefLang=fr.
Source: Commission européenne et OCDE.

Aucun accord n'a pu être atteint sur une réforme fiscale majeure. En juillet 2023, le Premier ministre belge a annoncé que les négociations sur la première phase d'une vaste réforme fiscale, proposée par le ministre des finances, avaient échoué car aucun consensus politique n'avait pu être dégagé. Toutefois, certaines mesures fiscales de moindre envergure ont été adoptées en décembre 2023 dans le cadre de l'accord budgétaire. Cela inclut, par exemple, un élargissement du nombre de secteurs concernés et une limitation de l'exonération fiscale pour le régime des flexi-jobs. Les mesures comprennent également une augmentation du bonus fiscal à l'emploi. Enfin, des lacunes ont été comblées dans la « taxe Caïman», qui vise à empêcher les résidents fiscaux belges de se soustraire à l'imposition en détenant des actifs par l'intermédiaire d'entités juridiques et de trusts étrangers faiblement taxés.

La complexité du système fiscal pèse sur l'environnement des entreprises et nuit à l'efficacité de la perception de l'impôt. Pour compenser la forte pression fiscale sur le travail, des subventions salariales et d'autres dépenses fiscales ont été largement utilisées. Des régimes spéciaux (par exemple, le régime des voitures de société et l'exonération de la retenue à la source pour les heures supplémentaires, le travail de R&D et le travail de nuit/par roulement) ont été mis en place pour compenser la charge fiscale élevée pesant sur le travail. Ces régimes sont coûteux et risquent d'entraîner des inefficacités, mais leur utilisation s'est intensifiée. En outre, des préoccupations subsistent en ce qui concerne l'administration fiscale. Malgré les efforts déployés pour accroître la numérisation de l'administration fiscale, les taux de dépôt dans les délais des déclarations d'impôt sur le revenu des personnes physiques et le revenu des sociétés en 2021 sont restés relativement faibles, s'établissant à 87,6 % et 82,5 % respectivement.

Les recettes provenant des impôts sur la consommation ont encore diminué en raison du recours accru aux taux réduits de TVA. L'écart de TVA estimé (l'écart entre les recettes effectivement perçues et l'obligation fiscale théorique) s'est réduit à 6,9 % en 2021, mais a ensuite augmenté pour se stabiliser à 11,6 % en 2022. L'écart de taux de TVA s'est creusé à la suite de l'introduction d'un taux de TVA réduit pour l'électricité et le gaz en 2022. L'écart de TVA discrétionnaire a légèrement diminué, passant de 53,4 % en 2020 à 53,0 % en 2021.

ANNEXE 20: TABLEAU RÉCAPITULANT LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Tableau A20.1: **Principaux indicateurs économiques et financiers**

	2004-07	2008-12	2013-20	2021	2022	2023	forecast 2024	forecast 2025
Real GDP (y-o-y)	3.0	0.7	0.7	6.9	3.0	1.4	1.3	1.4
Potential growth (y-o-y)	.	1.4	1.4	1.6	1.8	1.9	1.6	1.5
Private consumption (y-o-y)	1.6	1.5	0.1	6.3	3.2	1.4	1.7	1.5
Public consumption (y-o-y)	1.4	1.3	0.8	5.2	4.5	1.6	0.8	1.1
Gross fixed capital formation (y-o-y)	6.0	0.2	2.5	4.9	-0.2	3.6	1.5	1.5
Exports of goods and services (y-o-y)	5.7	0.8	2.5	13.9	4.9	-3.3	-0.7	3.0
Imports of goods and services (y-o-y)	5.9	1.3	2.6	13.0	4.9	-2.6	-0.5	3.0
Contribution to GDP growth:								
Domestic demand (y-o-y)	2.4	1.1	0.8	5.6	2.6	2.0	1.4	1.4
Inventories (y-o-y)	0.5	0.0	0.0	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0
Net exports (y-o-y)	0.2	-0.3	-0.1	0.9	0.1	-0.6	-0.2	0.0
Contribution to potential GDP growth:								
Total Labour (hours) (y-o-y)	.	0.6	0.5	0.7	1.0	1.0	0.7	0.6
Capital accumulation (y-o-y)	.	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Total factor productivity (y-o-y)	.	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Output gap	1.2	-0.4	-0.6	-0.7	0.5	0.0	-0.4	-0.5
Unemployment rate	8.3	7.7	7.1	6.3	5.6	5.5	5.6	5.4
GDP deflator (y-o-y)	2.0	1.6	1.6	3.2	5.9	4.1	2.5	2.1
Harmonised index of consumer prices (HICP, y-o-y)	2.1	2.5	1.3	3.2	10.3	2.3	4.0	2.3
HICP excluding energy and unprocessed food (y-o-y)	1.6	1.9	1.6	1.4	4.9	7.4	3.3	2.1
Nominal compensation per employee (y-o-y)	2.7	2.5	0.8	4.4	7.3	7.7	3.5	2.6
Labour productivity (real, hours worked, y-o-y)	1.8	0.0	1.0	-0.9	-1.3	0.4	0.6	0.5
Unit labour costs (ULC, whole economy, y-o-y)	0.9	2.6	1.2	-0.5	6.3	7.1	2.6	1.8
Real unit labour costs (y-o-y)	-1.1	0.9	-0.4	-3.6	0.4	2.9	0.1	-0.3
Real effective exchange rate (ULC, y-o-y)	-0.2	0.4	-0.4	-0.7	2.6	0.3	-1.9	-0.5
Real effective exchange rate (HICP, y-o-y)	0.6	0.1	0.5	0.7	0.6	-2.0	.	.
Net savings rate of households (net saving as percentage of net disposable income)	10.7	9.9	6.7	10.5	5.8	.	.	.
Private credit flow, consolidated (% of GDP)	9.3	11.3	4.8	6.1	5.8	2.2	.	.
Private sector debt, consolidated (% of GDP)	125.2	174.9	179.3	172.3	161.4	156.5	.	.
of which household debt, consolidated (% of GDP)	44.1	53.0	59.7	62.1	59.9	58.1	.	.
of which non-financial corporate debt, consolidated (% of GDP)	81.1	121.9	119.6	110.2	101.4	98.4	.	.
Gross non-performing debt (% of total debt instruments and total loans and advances) (1)	2.6	4.2	2.4	1.4	1.3	.	.	.
Corporations, net lending (+) or net borrowing (-) (% of GDP)	1.3	1.5	1.7	2.5	1.2	1.4	1.2	1.7
Corporations, gross operating surplus (% of GDP)	24.2	23.6	25.5	27.9	27.9	26.3	26.1	26.2
Households, net lending (+) or net borrowing (-) (% of GDP)	3.6	3.8	1.9	4.3	1.5	3.2	3.0	2.7
Deflated house price index (y-o-y)	7.0	0.6	1.3	4.1	-3.9	-2.8	.	.
Residential investment (% of GDP)	5.9	6.1	5.9	6.2	6.0	5.8	.	.
Current account balance (% of GDP), balance of payments	2.3	0.1	0.6	1.3	-1.0	-1.0	-0.4	-0.5
Trade balance (% of GDP), balance of payments	2.5	-0.2	0.9	1.8	-1.6	-1.6	.	.
Terms of trade of goods and services (y-o-y)	-0.5	-0.6	0.3	-1.3	-3.7	1.3	0.2	0.1
Capital account balance (% of GDP)	-0.2	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	.	.
Net international investment position (% of GDP)	35.6	49.9	46.2	67.7	57.7	65.2	.	.
NENDI - NIIP excluding non-defaultable instruments (% of GDP) (2)	.	58.4	43.9	36.0	28.7	31.4	.	.
IIP liabilities excluding non-defaultable instruments (% of GDP) (2)	.	241.1	196.9	200.6	183.2	188.9	.	.
Export performance vs. advanced countries (% change over 5 years)	.	.	-3.7	8.1	1.4	-2.8	.	.
Export market share, goods and services (y-o-y)	-2.5	-3.3	0.3	2.0	-5.3	-4.3	-4.1	-0.6
Net FDI flows (% of GDP)	-2.0	-3.0	1.5	4.3	2.3	-1.5	.	.
General government balance (% of GDP)	-0.7	-3.9	-2.9	-5.4	-3.6	-4.4	-4.4	-4.7
Structural budget balance (% of GDP)	.	.	-2.8	-4.8	-3.9	-4.2	-4.0	-4.3
General government gross debt (% of GDP)	92.8	100.4	104.1	107.9	104.3	105.2	105.0	106.6

(1) Groupes bancaires et banques indépendantes nationaux, filiales sous contrôle étranger (UE et non-UE) et succursales sous contrôle étranger (UE et non-UE).
(2) Position extérieure globale nette (PEGN), à l'exclusion des investissements directs et des titres de portefeuille.
Source: Eurostat et BCE, au 17 mai 2024, lorsque les données étaient disponibles; Commission européenne pour les prévisions (prévisions du printemps 2024).

La présente annexe évalue les risques pour la viabilité des finances publiques de la Belgique à court, moyen et long terme. Elle suit l'approche multidimensionnelle du Debt Sustainability Monitor 2023 de la Commission européenne, actualisé sur la base des prévisions du printemps 2024 de la Commission.

1 - Les risques à court terme pour la viabilité des finances publiques sont faibles. L'indicateur de détection anticipée (S0) de la Commission ne fait pas état de risques majeurs à court terme pour les finances publiques (tableau A21.2) ([148]). Les besoins bruts de financement des administrations publiques devraient rester élevés et s'établir à environ 17,5 % du PIB en 2024-2025 (tableau A21.1, tableau 1). La perception du risque souverain par les marchés financiers est positive, comme le confirment les notations des principales agences.

2 – Les risques à moyen terme pour la viabilité des finances publiques semblent élevés.

L'ASD de base montre que le ratio de la dette publique devrait se maintenir à un niveau élevé à moyen terme, augmentant de manière continue pour atteindre 119 % du PIB en 2034 (graphique 1, tableau 1) ([149]). Le déficit primaire structurel prévu (1,9 % du PIB à partir de 2025) (avant prise en compte des coûts liés au vieillissement de la population) contribue à cette évolution. Par rapport aux données historiques, le déficit semble plausible, ce qui indique que le pays dispose d'une marge de manœuvre considérable pour prendre des mesures correctives. En effet, la plupart des positions budgétaires passées étaient plus restrictives que celle retenue dans le scénario de référence (tableau A21.2) ([150]). La dynamique de la dette continue de bénéficier d'un effet boule de neige favorable mais en recul de 1 p.p. du PIB par an en moyenne sur la période 2025-2034.

Les projections de référence font l'objet de tests de résistance sur la base de quatre scénarios déterministes alternatifs afin d'évaluer l'incidence des modifications des principales hypothèses par rapport au scénario de référence (graphique 1). Dans le scénario du *solde primaire structurel (SPS) historique* (c'est-à-dire dans lequel le SPS retourne à sa moyenne historique sur 15 ans de - 0,4 % du PIB), le ratio d'endettement serait inférieur d'environ 11 p.p. en 2034 par rapport au scénario de référence. Toutefois, dans le scénario du *différentiel taux d'intérêt/croissance défavorable* (c'est-à-dire où le différentiel taux d'intérêt/croissance se détériore de 1 p.p. par rapport au scénario de référence), le ratio d'endettement serait supérieur d'environ 9 p.p. du PIB en 2034 par rapport au scénario de référence. Dans le scénario de *tensions financières* (c'est-à-dire où les taux d'intérêt augmentent temporairement de 1,9 p.p. par rapport au scénario de référence), le ratio de la dette publique serait supérieur d'environ 2 p.p. en 2034. Le scénario du *solde primaire structurel inférieur* (l'amélioration prévue du SPS en 2024 est réduite de moitié) a une incidence similaire.

Les projections stochastiques font apparaître un risque élevé, ce qui met en évidence la sensibilité considérable de ces projections à des événements imprévus

([148]) Le S0 est un indicateur composite du risque à court terme de tensions budgétaires. Il est basé sur un large éventail d'indicateurs budgétaires et de compétitivité financière qui se sont révélés être un bon indicateur de l'apparition de tensions budgétaires dans le passé.

([149]) Les hypothèses qui sous-tendent le scénario de référence de la Commission reposant sur l'hypothèse d'une politique budgétaire inchangée sont notamment les suivantes: i) un excédent primaire structurel, avant prise en compte des coûts liés au vieillissement, de 1,9 % du PIB à partir de 2025; ii) une inflation convergeant de manière linéaire vers le taux anticipé à 10 ans des swaps indexés sur l'inflation dans 10 ans (ce qui correspond aux anticipations d'inflation à 10 ans dans 10 ans); iii) les taux d'intérêt nominaux à court et à long terme sur la dette nouvelle et la dette refinancée convergeant de façon linéaire des valeurs actuelles vers les taux nominaux anticipés du marché d'ici à T+10; iv) les taux de croissance du PIB réel tirés des prévisions du printemps 2024 de la Commission, suivis par les projections établies selon la méthode «T+10» du groupe de travail «écarts de production» (OGWG) du CPE entre T+3 et T+10 (en moyenne 1,2 %); v) les coûts liés au vieillissement conformément au rapport 2024 sur le vieillissement (Commission européenne, document institutionnel 279, avril 2024). Pour plus d'informations sur la méthode, voir le Debt Sustainability Monitor 2023 (Commission européenne, document institutionnel 271, mars 2024).

([150]) Cette évaluation se fonde sur l'indicateur de marge d'assainissement budgétaire, qui mesure la fréquence à laquelle une position budgétaire plus restrictive que celle prévue dans un scénario donné a été observée dans le passé. Techniquement, il s'agit d'examiner le rang percentile du SPS projeté dans la répartition des SPS observée dans le passé dans le pays, en tenant compte de toutes les données disponibles de 1980 à 2023.

plausibles ([151]). Ces simulations stochastiques indiquent une probabilité de 64 % que le ratio d'endettement soit plus élevé en 2028 qu'en 2023, ce qui implique des risques élevés compte tenu du niveau élevé de la dette. En outre, l'incertitude entourant les projections d'endettement de référence est élevée, avec une différence de 29 p.p. du PIB entre les 10e et 90e percentiles de répartition de la dette dans cinq ans (graphique 2).

3 – Les risques à long terme pour la viabilité des finances publiques semblent élevés dans l'ensemble. Cette évaluation repose sur la combinaison de deux indicateurs de l'écart budgétaire, qui reflètent l'effort budgétaire nécessaire pour stabiliser la dette (indicateur S2) et ramener la dette à 60 % du PIB (indicateur S1) à long terme ([152]). Elle s'explique par la position budgétaire initiale défavorable et l'augmentation prévue des coûts liés au vieillissement de la population.

L'indicateur S2 met en évidence des risques élevés en matière de viabilité des finances publiques. L'indicateur montre que, par rapport au scénario de référence, le SPS devrait s'améliorer de 6,2 p.p. du PIB en 2025 afin d'assurer la stabilisation de la dette à long terme. Ce résultat s'explique par l'augmentation prévue des dépenses liées au vieillissement de la population (contribution de 3,6 p.p.) et par une position budgétaire initiale défavorable (2,5 p.p.). La hausse des coûts liés au vieillissement de la population est principalement due à une augmentation prévue des dépenses publiques de retraite (2,2 p.p.) et des dépenses de soins de longue durée (1,5 p.p.) (tableau A21.1, tableau 2). Par conséquent, des mesures supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour améliorer encore l'efficacité et la viabilité budgétaire du système belge de soins de longue durée.

L'indicateur S1 met en évidence des risques moyens en matière de viabilité des finances publiques. L'indicateur montre que la réduction de la dette publique à 60 % du PIB d'ici à 2070 nécessiterait une amélioration de la position budgétaire de 4,8 p.p. du PIB en 2025. Comme pour l'indicateur S2, ce résultat s'explique par la position budgétaire défavorable actuelle (contribution de 1,7 p.p.) et par l'augmentation prévue des dépenses publiques liées au vieillissement de la population (2,1 p.p.). L'écart entre le ratio actuel de la dette publique et la valeur de référence de 60 % complique encore l'effort à fournir (0,9 p.p.) (tableau A21.1, tableau 2).

4 – Enfin, plusieurs facteurs de risque supplémentaires doivent être pris en considération dans l'évaluation. D'une part, les facteurs d'accroissement des risques sont liés à l'augmentation récente des taux d'intérêt, à la proportion de dette à court terme, au niveau élevé des besoins de financement bruts, à la part importante de dette publique détenue par des non-résidents et au manque de coordination budgétaire entre les différents niveaux de pouvoir, plusieurs des entités fédérées présentant des vulnérabilités spécifiques. D'autre part, les facteurs d'atténuation des risques comprennent l'allongement de l'échéance de la dette ces dernières années, ce qui permet une transmission plus progressive de la hausse des taux d'intérêt à la charge de la dette, une relative stabilité des sources de financement, avec une base diversifiée et étendue d'investisseurs, et une dette publique entièrement libellée en euros.

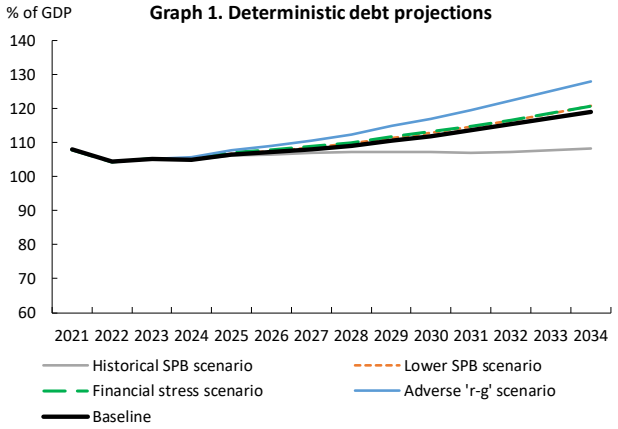
([151]) Les prévisions stochastiques illustrent l'incidence conjointe qu'auraient sur la dette 10 000 chocs différents dont les effets affecteraient la situation des finances publiques, la croissance économique, les taux d'intérêt et les taux de change. Cela couvre 80 % de l'ensemble des trajectoires de dette simulées, excluant par conséquent les événements situés aux extrêmes de la courbe.

([152]) L'indicateur de viabilité budgétaire S2 mesure l'ajustement permanent du SPS en 2025 qui serait nécessaire pour stabiliser la dette publique à un horizon infini. Il est complété par l'indicateur S1, qui mesure l'ajustement permanent du SPS en 2025 visant à ramener le ratio d'endettement à 60 % d'ici à 2070. L'incidence des facteurs de hausse des indicateurs S1 et S2 peut varier en raison de la composante «horizon infini» prise en considération dans l'indicateur S2. Pour l'indicateur S1 comme pour l'indicateur S2, l'évaluation des risques dépend du montant de l'assainissement budgétaire nécessaire: «risque élevé» si l'effort requis dépasse 6 % du PIB, «risque moyen» s'il se situe entre 2 % et 6 % du PIB, et «risque faible» si l'effort est négatif ou inférieur à 2 % du PIB. La classification globale des risques à long terme combine les catégories de risques tirées des indicateurs S1 et S2. S1 peut désigner la catégorie de risque tirée de S2 s'il signale un risque plus élevé que S2. Voir le Debt Sustainability Monitor 2023 pour plus de détails.

Tableau A21.1: **Analyse de la soutenabilité de la dette - Belgique**

Table 1. Baseline debt projections	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Gross debt ratio (% of GDP)	**107.9**	**104.3**	**105.2**	**105.0**	**106.6**	**107.2**	**107.9**	**109.0**	**110.5**	**111.9**	**113.5**	**115.3**	**117.1**	**119.1**
Changes in the ratio	-3.9	-3.7	0.9	-0.1	1.5	0.6	0.8	1.1	1.5	1.4	1.6	1.7	1.9	2.0
of which														
Primary deficit	3.7	2.0	2.4	2.3	2.3	2.2	2.2	2.2	2.4	2.3	2.5	2.5	2.6	2.7
Snowball effect	-8.8	-7.4	-3.4	-1.7	-1.2	-1.6	-1.5	-1.2	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8
Stock-flow adjustments	1.1	1.8	1.9	-0.7	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gross financing needs (% of GDP)	18.5	18.9	18.3	17.0	18.2	17.9	18.1	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	20.8

Graph 1. Deterministic debt projections



Graph 2. Stochastic debt projections 2024-2028

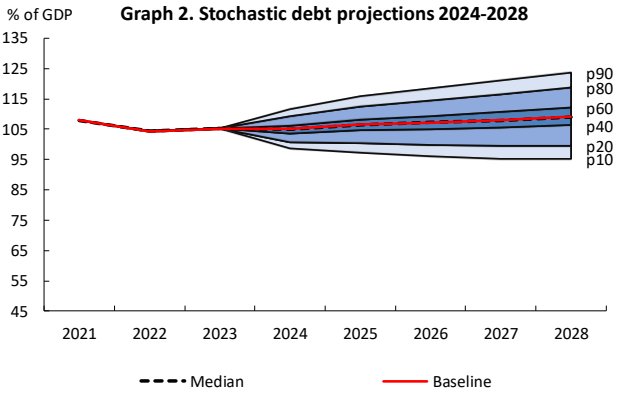


Table 2. Breakdown of the S1 and S2 sustainability gap indicators

		S1	**S2**
Overall index (pps. of GDP)		**4.8**	**6.2**
of which			
Initial budgetary position		1.7	2.5
Debt requirement		0.9	
Ageing costs		2.1	3.6
of which	*Pensions*	1.3	2.2
	Health care	0.4	0.5
	Long-term care	1.0	1.5
	Education	-0.6	-0.7

Source: Services de la Commission.

Tableau A21.2: **Carte thermique des risques pour la viabilité des finances publiques - Belgique**

Short term	**Medium term - Debt sustainability analysis (DSA)**								**Long term**		
			Deterministic scenarios								
Overall (S0)	**Overall**		Baseline	Historical SPB	Lower SPB	Adverse 'r-g'	Financial stress	**Stochastic projections**	**S2**	**S1**	**Overall (S1 + S2)**
LOW	**HIGH**	Overall	**HIGH**	**HIGH**	**HIGH**	**HIGH**	**HIGH**	**HIGH**	**HIGH**	**MEDIUM**	**HIGH**
		Debt level (2034), % GDP	119.1	108.3	120.7	128.0	120.6				
		Debt peak year	2034	2034	2034	2034	2034				
		Fiscal consolidation space	95%	86%	95%	95%	95%				
		Probability of debt ratio exceeding in 2028 its 2023 level						64%			
		Difference between 90th and 10th percentiles (pps. GDP)						28.6			

(1) Debt level in 2034. Green: below 60% of GDP. Yellow: between 60% and 90%. Red: above 90%. (2) The debt peak year indicates whether debt is projected to increase overall over the next decade. Green: debt peaks early. Yellow: peak towards the middle of the projection period. Red: late peak. (3) Fiscal consolidation space measures the share of past fiscal positions in the country that were more stringent than the one assumed in the baseline. Green: high value, i.e. the assumed fiscal position is plausible by historical standards and leaves room for corrective measures if needed. Yellow: intermediate. Red: low. (4) Probability of debt ratio exceeding in 2028 its 2023 level. Green: low probability. Yellow: intermediate. Red: high (also reflecting the initial debt level). (5) the difference between the 90th and 10th percentiles measures uncertainty, based on the debt distribution under 10000 different shocks. Green, yellow and red cells indicate increasing uncertainty. (For further details on the Commission's multidimensional approach, see the 2023 Debt Sustainability Monitor)

Source: Services de la Commission.